



Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability

Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation

#Cestunfémicide

Comprendre les meurtres des femmes et des filles liés au genre au Canada, 2018



Social Sciences and
Humanities Research
Council of Canada

Canada

Conseil de recherches
en sciences humaines
du Canada



Canada Excellence
Research Chairs
Chaires d'excellence
en recherche du Canada

 CAN_Femicide

 cfoja@uoguelph.ca

 CAN.Femicide

<https://femicideincanada.ca/fr>



Table des matières

Remerciements	4	Nombre de victimes et d'accusés :	37
Avant-propos	5	Emplacement du fémicide intime	38
Dédicace	6	Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire:	38
Résumé analytique	7	Mobiles/indicateurs du fémicide intime basés sur le genre	38
Introduction	9	Mobile/indicateur basé sur le genre #3: Comportements de contrôle coercitif	38
Pourquoi se concentrer uniquement sur la mort des femmes et des filles ?	9	Jalousie	39
Structure du rapport.....	10	Harcèlement criminel :	41
SECTION I: L'histoire et l'évolution du terme « fémicide »....	12	Mobile/indicateur #4: Séparation	41
Contexte international.....	12	Mobile/indicateur basé sur le genre #5 : Violence excessive	42
Contexte canadien	13	Fémicide familial.....	43
Définir les paramètres de recherche de l'OCFJR	17	Modèles géographiques et temporels :	43
SECTION II: Tendances chez les meurtres de femmes et de filles au Canada	18	Âge des victimes et des accusés :	43
Distribution temporelles.....	20	Race/origine d'ethnique des victimes :	44
Schémas géographiques	21	Relation entre la victime et l'accusé :	44
Caractéristiques démographiques des victimes	23	Nombre de victimes et d'accusés :	44
Caractéristiques démographiques des accusés	25	Méthode du fémicide familial :	44
Relation entre la victime et l'accusé.....	26	Lieu du fémicide familial :	44
Caractéristiques des meurtres.....	26	Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire :	44
État/issue de l'affaire judiciaire	28	Fémicide non-intime.....	44
SECTION III: Comprendre les mobiles/indicateurs du fémicide basés sur le genre	29	Modèles géographiques et temporels :	45
Quelles relations est-ce les femmes et les filles partageaient avec l'accusé masculin ?	30	Âge des victimes et des accusés :	45
Mobile/Indicateur basé sur le genre #1 : la misogynie.....	31	Race/origine ethnique des victimes :	45
Mobile/indicateur basé sur le genre #2: Violence sexuelle ..	32	Relation entre la victime et l'accusé :	45
Tendances du fémicide intime.....	33	Nombre de victimes et d'accusés :	45
Race/Origine ethnique des victimes et des accusés :	36	Méthode de fémicide non intime :	46
Enfants :	36	Lieu du fémicide non intime :	46
Statut et état de la relation	36		



Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire :	46	Femmes et filles immigrantes et réfugiées	56
SECTION IV: Priorités de recherche actuelles et émergentes en matière de prévention éclairée	47	Femmes âgées	57
Priorités de recherche: Facteurs situationnels pour le fémicide	47	Femmes et filles en situation d'handicap	58
Intimité et fémicide	47	SECTION V: Recherche future et conclusions	59
Le stéréotype du "crime passionnel":	48	Fémicide et les médias	59
Fémicide et ruralité.....	49	Le fémicide et les tribunaux	61
Les armes à feu et le fémicide.....	50	Contextes politique et législatif.....	62
Le fémicide et ses victimes collatérales.....	51	Contexte international :	62
Meurtres de travailleuses du sexe et liés à la prostitution...52		Contexte national :	63
Priorités de recherche: Intersectionnalité et fémicide – Facteurs de risque sociodémographiques.....	54	Conclusion.....	64
Fémicide des femmes et filles autochtones	54	APPENDIX A.....	65
		Section VI En mémoire des femmes et filles tuées par la violence en 2018	67
		Références	70



Remerciements

Rapport préparé par :

Myrna Dawson, Danielle Sutton, Michelle Carrigan et Valérie Grand'Maison

Ce rapport ne serait pas possible sans l'expertise et le soutien continu du Groupe consultatif d'experts de l'OCFJR (<https://www.femicideincanada.ca/home/who>) ainsi que du soutien en matière de données et de recherche fourni par l'équipe de recherche du Centre d'étude des réponses sociales et juridiques à la violence (Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence), à l'Université de Guelph.

L'OCFJR voudrait également remercier Kristen Gilchirst-Salles pour avoir identifié le mot-clé #CallItFemicide (#Cestunfemicide) durant son placement au Centre d'étude des réponses sociales et juridiques à la violence durant le printemps/été 2018.

Nous souhaitons également remercier nos partenaires :

Association of Alberta Sexual Assault Services
Le conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM)
Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés (RCPMTA)
Coalition of Provincial and Territorial Advisory Councils on the Status of Women
Ending Violence Association of British Columbia
Ending Violence Association of Canada
Ending Violence Manitoba
Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women
Ontario Native Women's Association
Prince Edward Island Advisory Council on the Status of Women
Provincial Advisory Council on the Status of Women Newfoundland and Labrador
Provincial Association of Transition Houses and Services of Saskatchewan
Une témoin silencieuse – Nouveau-Brunswick
Une témoin silencieuse – Nouvelle-Écosse
Status of Women Council of the Northwest Territories

C'est notre travail commun qui fera une différence et fera en sorte que ces femmes et ces filles ne soient pas oubliées. Nous espérons qu'en travaillant ensemble, moins de femmes et de filles devront être commémorées dans de telles circonstances dans l'avenir.



Avant-propos

L'appel lancé récemment par les Nations Unies aux pays afin qu'ils créent des observatoires du fémicide est un signal important et urgent. Malgré les recherches effectuées à ce jour et les progrès réalisés, cette question demeure très grave et critique pour les femmes et les filles du Canada et du monde entier.

L'OCFJR a été créé pour répondre à cet appel. Ses travaux sont appuyés et renforcés par la collaboration de chercheurs et d'un groupe consultatif d'experts de partout au pays. Cela permet de s'assurer que ce travail s'appuie sur des données probantes et s'accompagne d'une présentation de l'information qui est fiable et accessible, reflétant de la façon la plus juste possible les réalités des femmes et des filles victimes de violence au Canada. Cette même méthodologie était celle adoptée il y a plusieurs décennies par le Comité d'action à l'honneur des femmes [*Women We Honour Action Committee*] lorsqu'il a mené la recherche originale sur le fémicide intime en Ontario. Le présent rapport témoigne de cette recherche et de cet activisme antérieur puisque ces résultats demeurent exacts et incontestés. Ces résultats ont également créé une base solide pour la recherche en cours aujourd'hui.

Depuis cette étude originale, de nombreuses autres recherches ont été menées sur le fémicide, mais il semble que peu de changement ait eu lieu en ce qui concerne la cause et la manière dont le fémicide se produit. Les progrès en matière de prévention et de responsabilisation ont été lents à se concrétiser. Nous n'avons pas encore atteint la norme de base requise pour prévenir ces meurtres ou pour tenir les auteurs responsables d'une manière reflétant une condamnation généralisée de ces crimes.

Le présent rapport contient des renseignements essentiels qui s'appuient sur les travaux antérieurs et en cours sur le fémicide au Canada et à l'étranger, en mettant en lumière les tendances et les enjeux actuels et émergents qui nécessiteront une enquête et une surveillance plus poussées au cours des prochaines années. Nous poursuivons ce travail parce que nous croyons que le fémicide peut être évité.

Maria Crawford

Membre, Groupe consultatif d'experts, OCFJR

Membre, Comité d'action à l'honneur des femmes

Co-auteure, *Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario, 1974-1990* & *Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario, 1991-1994*

Myrna Dawson Directrice, OCFJR

Membre, Groupe consultatif d'experts, OCFJR

Co-auteure, *Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario, 1991-1994*

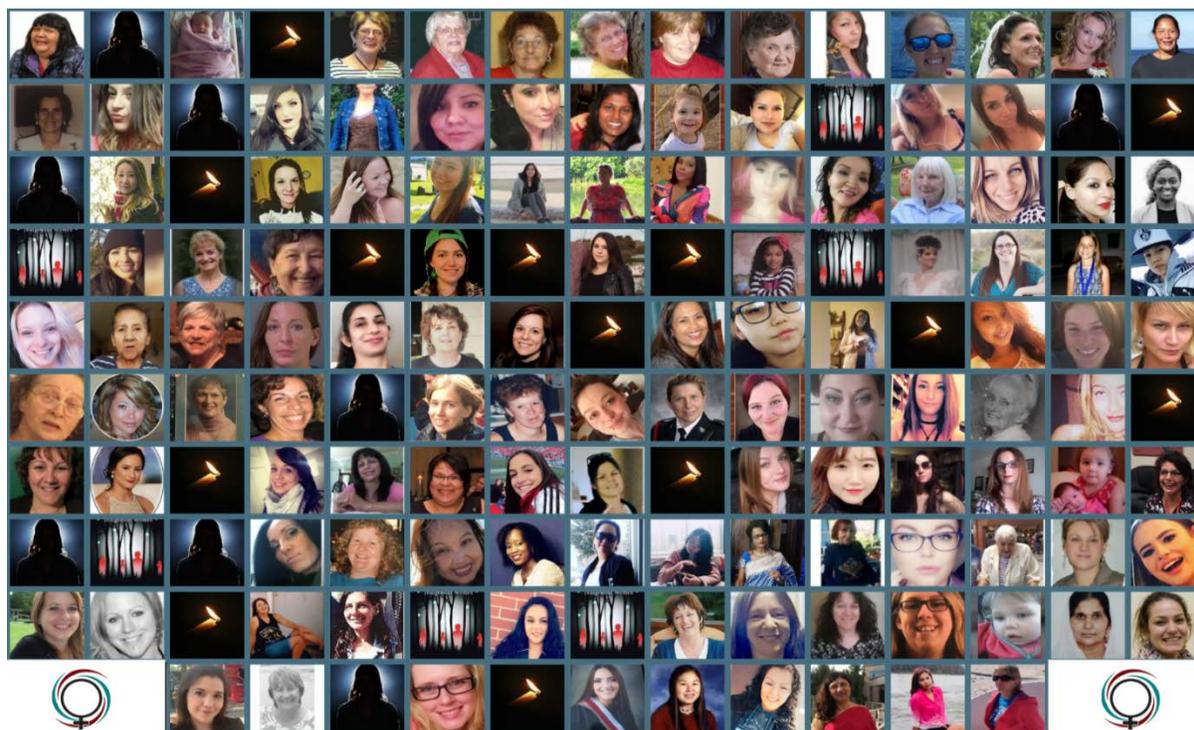
Dédicace

En 2018, 148 femmes et filles ont perdu la vie à cause de la violence. Le présent rapport est dédié à leur mémoire, à la mémoire de toutes les femmes et filles qui sont mortes des suites de violences perpétrées contre elles, ainsi qu'à la famille et aux amis que ces femmes et ces filles ont laissés derrière elles, célébrant leur vie.

À compter du 25 novembre 2018 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - et tout au long des 16 jours d'activisme, l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation a commémoré chaque femme et fille qui a été tuée par la violence au Canada en utilisant #Souvenezvousdemoi. L'image ci-dessous représente toutes les femmes et les filles que nous commémorons.

Nous avons inclus une seule flamme lorsqu'aucune photo de la victime n'était disponible, une silhouette lorsque le nom de la femme ou de la fille n'a pas été divulgué, ou le message "Vous n'êtes pas oubliées" pour les FFADA lorsque leurs noms n'ont pas été divulgués et/ou qu'aucune photo n'était disponible.

Le fémicide se prévient !





Résumé analytique

L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR) est la seule initiative canadienne

¹ qui auraient comme but de documenter de manière plus compréhensive et précise les meurtres basés sur le genre, des femmes et des filles ou "félicides". Le mandat de l'OCFJR est d'établir un point de mire visible et national sur le fémicide au Canada de deux façons : (1) documenter les félicides à mesure qu'ils se produisent ; et (2) faire le suivi des réponses de l'État, juridiques et de la société à ces meurtres. Il s'agit du premier rapport annuel de l'OCFJR, se concentrant sur les femmes et filles tuées par la violence au Canada entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2018.

La **section I** traite de l'évolution du terme " fémicide " à l'échelle internationale et dans le contexte canadien. Dans ce dernier cas, trois grands tournants sont mis en évidence : (1) le fémicide de masse à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal en 1989 ; (2) les premières recherches sur le fémicide intime en Ontario menées par le Comité d'action à l'honneur des femmes [*Women We Honour Action Committee*] ; et (3) les initiatives locales ayant attiré l'attention nationale et internationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. La section se termine par une description des paramètres de définition du fémicide adoptés par l'OCFJR.

La **section II** porte sur toutes les femmes et filles tuées au Canada en 2018 identifiées dans les rapports médiatiques. Voici quelques points saillants :

- En 2018, 148 femmes et filles ont été tuées par la violence au Canada. En moyenne, cela signifie qu'une femme ou une fille a été tuée tous les 2.5 jours – une tendance constante depuis quatre décennies.
- Le taux le plus élevé de meurtres de femmes et filles se situe au Nunavut, suivi du Yukon, Nouveau Brunswick et Manitoba. Le taux le plus bas était au Québec, suivi de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse.
- Les femmes et filles autochtones sont surreprésentées en tant que victimes, comprenant approximativement 5 pour cent de la population canadienne, mais 36 pour cent des femmes et filles tuées par la violence.
- Approximativement 34 pour cent des femmes et filles ont été tuées dans des régions rurales, tandis que seulement 16

répondant à l'appel des Nations Unies en faveur de la création d'observatoires du fémicide

pour cent de la population canadienne vit dans une région rurale.

- Les femmes et filles âgées entre 25 et 34 ans sont surreprésentées en tant que victimes : elles représentent 27 pour cent des victimes, mais seulement 14 pour cent de la population canadienne.
- La méthode du meurtre la plus courante était par coups de feu (34%), coups de couteau (28%) et les cas où la victime a été battue (24%).
- Approximativement 11 pour cent des agresseurs se sont suicidés après le meurtre – tous étaient des hommes.
- Dans les cas où la personne accusée a été identifiée, il s'agit d'un homme dans 91 pour cent des cas, ce qui est consistant avec les tendances nationales et internationales.

La **section III** se concentre sur les cas impliquant les meurtres de femmes et filles commis par un accusé masculin. Nous mettons l'emphase sur trois spécifiques types de fémicide : (1) fémicide intime; (2) fémicide familial; et (3) fémicide non-intime (c.-à-d., perpétré par une connaissance ou étranger masculin). Cette section introduit également cinq mobiles/indicateurs du fémicide : (1) misogynie ; (2) violence sexuelle ; (3) comportements de contrôle coercitifs, incluant la jalousie et le harcèlement ; (4) la séparation et l'éloignement et (5) la violence excessive. Voici quelques points saillants portant sur le type le plus courant de fémicide – le fémicide intime :

- Conformément aux tendances mondiales, la résidence est l'endroit le plus dangereux pour les femmes et les filles, où 53 % de femmes qui y sont tuées le sont par leur partenaire masculin et 13 % par d'autres membres masculins de leur famille. Les autres ont été tués par des hommes inconnus (21 %) ou des connaissances (13 %).
- Les victimes de fémicide intime en Ontario (45%) et en Alberta (16%) sur surreprésentées par rapport à la proportion de femmes vivant dans ces provinces (39% et 11% respectivement). Les victimes du fémicide intime au Québec (10%) sont sous-représentées comparativement à la proportion de femmes vivant dans cette province (23%)
- Une proportion plus élevée de félicides intimes implique des femmes de minorités visibles (25%) comparativement à

^{11 1} Voir : <https://acuns.org/femicide-volume-vii-establishing-a-femicide-watch-in-every-country/>



leur représentation dans la population, contrairement à l'échantillon total de femmes et de filles tuées où elles étaient sous-représentées comme victimes lorsque l'information sur l'origine ethnique/la race était connue (18%).

- Quant à l'état de la relation intime au moment du meurtre, la plus grande proportion des victimes et accusés étaient des conjoints de fait (38%), suivi de près par ceux qui étaient mariés (36%) et finalement ceux qui se fréquentaient (27%). Une victime de fémicide intime sur cinq était séparée de l'accusé.
- Comme l'échantillon total, la méthode du meurtre la plus commune était par coups de feu (35%).
- Dans les cas de fémicides intimes, une plus grande proportion des agresseurs se sont suicidés après avoir commis le meurtre (27%) comparativement à 11% des cas de tous types de fémicides.

La **section IV** traite de certaines priorités de recherche actuelles et émergentes en matière de prévention informée par les données probantes. Nous nous concentrons d'abord sur les facteurs situationnels qui se sont révélés les plus courants dans les cas survenus en 2018 : (1) l'intimité ; (2) la ruralité ; (3) les armes à feu ; et (4) les victimes indirectes. Nous nous penchons ensuite sur divers facteurs sociodémographiques communs aux cas de 2018 ou apparus dans des cas qui comprenaient des groupes de victimes plus à risque au fémicide, mais pour lesquels il y a eu peu d'attention de recherche. Il s'agit notamment des : (1) Femmes et filles autochtones ; (2) femmes et filles immigrantes ; (3) femmes âgées ; et (4) femmes et filles en situation d'handicap.

La **section V** porte sur les recherches futures prévues par l'OCFJR qui se concentreront sur les facteurs communautaires ou

sociétaux dont la recherche a indiqué qu'ils peuvent faciliter ou prévenir la violence masculine envers les femmes, y compris les attitudes, croyances et stéréotypes problématiques qui entravent les efforts de prévention. Les trois domaines examinés sont : (1) les médias ; (2) le système de justice pénale, en particulier les tribunaux ; et, enfin, (3) les contextes législatif et politique. Ces trois domaines peuvent jouer un rôle important dans la remise en question ou l'enracinement des attitudes, croyances et stéréotypes problématiques qui contribuent à perpétuer et à maintenir la violence des hommes envers les femmes et des filles.

La **Section VI** commémore toutes les femmes et filles tuées par la violence au Canada en 2018. Nous incluons des citations des membres de la famille et amis des victimes à travers le rapport afin de démontrer le potentiel perdu et les impacts continus sur les personnes que les victimes laissent derrière elles à cause du fémicide.

La recherche de l'OCFJR est en cours. Au début de 2019, nous terminerons la collecte de données sur les femmes et les filles tuées par la violence au Canada en 2016 et 2017. Nous continuerons de documenter les fémicides

dans notre pays qui ont eu lieu au cours des années précédentes. Nous continuons également de recueillir des renseignements sur les homicides commis envers des hommes à des fins de comparaison. Par conséquent, les futurs rapports viseront à : (1) décrire les tendances et les schémas du fémicide au fil du temps ; (2) comparer les caractéristiques et les circonstances entourant le fémicide à celui des homicides impliquant des victimes masculines ; et (3) identifier et suivre les thèmes actuels et émergents du fémicide, y compris les priorités en matière de recherche et de prévention.





Introduction

Au moins 10 495 femmes et filles ont été tuées par la violence au Canada depuis 1961, l'année où le recensement des données officielles a débuté.² Les décès d'innombrables autres femmes et filles de notre pays n'ont pas été enregistrés dans les statistiques officielles parce que leur décès n'a jamais été officiellement désigné comme un homicide, souvent en dépit du fait que leur famille et leurs amis savent qu'elles ont été tuées par la violence ainsi que qui est la personne responsable du meurtre. Beaucoup d'autres femmes et filles sont portées disparues - pendant des jours, des mois, des années - et sont souvent présumées mortes, ou elles ont été tuées, et leur mort n'a pas été découverte. Les décès de toutes ces femmes et filles - enregistrés ou non - représentent un groupe restreint, mais crucial, de victimes de violence. Elles permettent de savoir sans équivoque que la plupart des femmes et des filles sont victimes de violence perpétrée principalement par des hommes parce qu'elles étaient des femmes et des filles.

Il s'agit du premier rapport annuel de l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (ci-après appelé l'OCFJR). L'OCFJR a été lancé le 6 décembre 2017 par le Centre d'études sur les réponses sociales et juridiques à la violence [Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence] (www.violenceresearch.ca) de l'Université de Guelph. L'OCFJR a pour mandat général d'établir un point de mire visible et national sur le fémicide au Canada. Il a deux objectifs principaux : (1) Documenter les fémicides à mesure qu'ils se produisent au Canada ; et (2) Surveiller les réponses étatiques, juridiques et sociales à ces meurtres.³ Abordant le premier objectif, ce rapport se concentre sur les femmes et les filles tuées par la violence au Canada entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, à partir des reportages des médias.

Pourquoi se concentrer uniquement sur la mort des femmes et des filles ?

Les points suivants soulignent pourquoi les femmes et les filles sont au cœur des préoccupations de l'OCFJR:

1. Les enquêtes mondiales montrent que les femmes et les filles continuent de porter le plus lourd fardeau de la

violence sexiste et de la victimisation mortelle, ce qui est attribué aux effets historiques et actuels des stéréotypes et de l'inégalité sexistes bien ancrés (ONUDC, 2018).

2. Lorsque des femmes et des filles sont tuées par la violence, c'est presque toujours dans le contexte de leurs relations intimes avec des hommes et/ou du résultat de la violence sexuelle des hommes. Par exemple, l'Organisation mondiale de la santé (2002) a souligné que les femmes portent le plus lourd fardeau de la violence conjugale dans le monde (OMS, 2002). En ce sens, le meurtre de femmes est très différent du meurtre d'hommes, qui est plus souvent le résultat de la violence entre hommes par des connaissances et des étrangers, une constatation constante documentée aux niveaux national (David, 2017) et international (ONUDC, 2013).
3. Le phénomène du fémicide, que l'on appelle aussi les meurtres de femmes et de filles liés au genre, a été défini par la Rapporteuse spéciale sur la violence envers les femmes, ses causes et ses conséquences des Nations Unies (RSVFCO ONU) comme "la forme la plus extrême de violence envers les femmes et la manifestation la plus violente contre les femmes et leur inégalité" (Assemblée générale des Nations Unies, 2016). En conséquence, la Convention des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils mettent en place un observatoire du fémicide afin de recueillir des données comme outil crucial pour l'élaboration de stratégies efficaces de lutte contre cette "grave violation des droits humains" (ACUNS, 2017 : 1).

Le fémicide est donc reconnu dans le monde entier comme une forme d'homicide distincte qui mérite sa propre étiquette et sa propre analyse. C'est aussi un type de meurtre pour lequel les agences internationales ont récemment conclu qu'il n'y a pas eu, au niveau mondial, de progrès tangibles pour protéger et sauver la vie des femmes et des filles tuées par la violence ces dernières années (ONUDC, 2018 : 56).

L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation est la seule initiative canadienne qui répond à l'appel international visant à établir des observatoires du fémicide pouvant documenter ces meurtres de façon plus

² Ce nombre pour a été compilé par l'OCFJR. Le nombre entre 1961 et 1974 d'Homicide au Canada : Un sommaire statistique (1976). Le nombre entre 1975-2017 provient de : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007001>.

³ Pour plus d'information sur les activités de l'OCFJR, veuillez visiter le : <https://www.femicideincanada.ca/fr/accueil/ce>



compréhensive et précise. Dans ce contexte, l'un des objectifs principaux de l'OCFJR est de déterminer s'il y a eu des progrès tangibles dans notre propre pays dans le but de protéger et sauver la vie des femmes et des filles.

Structure du rapport

Bien que le fémicide soit de plus en plus reconnu à l'échelle internationale comme un problème social, juridique, de santé publique et de droits de la personne, il s'agit d'un concept relativement nouveau qui gagne en visibilité et en reconnaissance. Afin de fournir un contexte plus large sur le travail de l'OCFJR, la **section I** traitera de l'évolution du terme "fémicide" à l'échelle internationale et dans le contexte canadien, en concluant avec les paramètres définitionnels adoptés par l'OCFJR. L'objectif de cette section est de mieux faire comprendre au public l'importance d'examiner le fémicide comme un phénomène distinct.

Comme nous le verrons dans la section I, la majorité des recherches sur le fémicide ont été inclusives dans la définition de ces actes, intégrant généralement l'une de deux approches : (1) l'accent sur tous les meurtres de femmes et de filles ou "femmes victimes d'homicide" ; ou (2) l'accent sur ce qui est généralement perçu comme le type de fémicide le plus évidemment motivé par le sexe - soit le fémicide intime (Dawson & Gartner, 1998 ; McFarlane, 2002 ; Stout, 1992 ; UNODC, 2011, 2013). Les deux approches sont intégrées dans le présent rapport.

En commençant par l'approche plus large, la **section II** porte sur le meurtre de toutes les femmes et filles tuées par la violence au Canada en 2018, dont nous avons pu recueillir de l'information dans les reportages médiatiques.⁴ L'une des principales raisons pour prendre cette approche est qu'il est souvent difficile de savoir au départ si une femme ou une fille a été tuée "à cause" de son genre. Par conséquent, la recherche inclut souvent tous les meurtres de femmes et de filles et s'efforce de distinguer ceux qui sont influencés par des contextes et des motifs spécifiques au genre de ceux qui ne le sont pas. À l'aide de l'information tirée des reportages des médias, cette section décrit la répartition temporelle et géographique ainsi que les caractéristiques des victimes, de l'accusé et, le cas échéant, de la relation entre la victime et l'accusé. Les éléments situationnels des meurtres ainsi

que l'état de l'affaire juridique sont également décrits.

La **section III** est consacrée aux cas selon lesquels des accusés masculins ont tué des femmes et des filles.⁵ Nous commençons cette section en décrivant les diverses relations que les femmes et les filles entretenaient avec l'accusé. Puis, nous présentons une discussion plus approfondie sur le fémicide intime se produisant dans le contexte des relations intimes des femmes avec les hommes et qui représente l'un des types de fémicides les plus courants au Canada (David, 2017 ; Dawson, 2016a) et à l'étranger (Sarmiento et al., 2014 ; ONUDC, 2013). Toujours dans le contexte des relations intimes, nous discutons ensuite des femmes et des filles qui ont été tuées par d'autres membres masculins de la famille, des meurtres appelés fémicides familiaux (Russell & Harmes, 2001), dont certains peuvent être liés au fémicide intime. Enfin, nous passons à une discussion sur les femmes et les filles tuées en dehors de leurs relations intimes avec des hommes, appelée fémicide non intime, qui inclut les femmes et les filles tuées par des amis, des connaissances et des étrangers (Sarmiento et al., 2014).

À travers cette section, nous cherchons à élargir la compréhension publique du fémicide en discutant de certains motifs/indicateurs basés sur le genre bien connus pour le fémicide. Nous nous inspirons d'un protocole exhaustif qui a été élaboré en Amérique latine qui a aidé cette région à enquêter sur les meurtres de femmes et de filles basés sur le genre ; pour se faire, nous résumons d'abord brièvement leurs efforts. Nous nous concentrons sur les incidents qui démontrent le plus clairement les motifs/indicateurs basés sur le genre, en nous basant principalement sur des cas qui se sont produits avant 2018 et dans lesquels les auteurs ont déjà été condamnés. Nous continuerons de suivre les cas de 2018 afin d'évaluer le rôle joué par les motifs/indicateurs basés sur le genre. Toutefois, nous reconnaissons également que l'apathie de la société à l'égard des meurtres de femmes et de filles permet au fémicide de se poursuivre. Par conséquent, nous reconnaissons que même les incidents sans clairs motifs/indicateurs basés sur le genre, qui par la suite peuvent ne pas être classés comme un " fémicide ", peuvent tout de même être liés à des contextes sociaux et culturels dans lesquels la vie de certaines femmes et filles est moins valorisée, contribuant en leur mort.

Les **sections IV et V** soulignent certaines priorités actuelles et émergentes en matière de recherche et de prévention du

⁴ Comme nous allons en discuter plus bas, comparant les nombres de 2018 aux figures documentées par Statistiques Canada dans les années précédentes, il semble que nous avons capté la plupart, si ce n'est pas tous les cas officiels connus de femmes et filles tuées par la violence. Voir section II pour plus de détails.

⁵ Le mot accuse sera utilisé au long du rapport. Bien que les accusations ont été posées dans la plupart des cas, les enquêtes continuent.



fémicide. La **section IV** identifie les principales priorités de recherche qui sont ressorties des données de 2018. Nous nous concentrons, tout d'abord, sur les facteurs situationnels qui se sont révélés être les plus fréquents dans les fémicides : (1) l'intimité ; (2) la ruralité ; (3) les armes à feu ; et (4) les victimes indirectes. Ensuite, nous nous penchons sur les facteurs sociodémographiques qui étaient courants dans les cas de 2018, et nous soulignons les groupes de victimes qui peuvent être plus à risque de fémicide, mais pour lesquels il y a eu peu de recherches. Il s'agit notamment des : (1) Femmes et filles autochtones ; (2) femmes et filles immigrantes ; (3) femmes âgées ; et (4) femmes et filles en situation d'handicap.

La **section V** traite des trois principaux domaines dans lesquels l'OCFJR commencera à examiner les priorités susmentionnées et les questions de recherche connexes dans le contexte canadien. Ces domaines comprennent les médias, le système de justice pénale, plus particulièrement, les tribunaux, ainsi que les contextes législatifs et politiques provinciaux et territoriaux. Ce n'est que lorsque nous adresserons les enjeux historiques et actuels dans ces domaines que les efforts à grande échelle de la société, de la communauté et des individus de prévention à la violence faite aux femmes et aux filles seront efficaces. En effet, l'une des principales difficultés auxquelles se heurtent jusqu'à présent les efforts de prévention reste la persistance d'attitudes, de croyances et de stéréotypes profondément enracinés et nuisibles qui contribuent de manière décisive à faciliter et à maintenir la violence contre les femmes et les filles sous ses diverses formes (par exemple, Flood and Pease, 2009 ; ONUDC, 2018). Les médias, le système de justice pénale et les réponses gouvernementales à la violence faite aux femmes et aux filles sont trois des sites les plus transparents pour examiner l'existence et le rôle joué par les attitudes, croyances et stéréotypes problématiques dans la réponse à la violence.

La **section VI** commémore toutes les femmes et filles tuées par la violence au Canada en 2018 (voir <https://femicideincanada.ca/2018report>). À la page 6, nous avons consacré le rapport inaugural à ces femmes et ces filles ainsi qu'aux milliers de femmes qui ont été tuées avant elles dans notre pays. Nous énumérons les noms des victimes de 2018 que nous avons pu recueillir à la fin du rapport dans l'espoir que d'ici là, les lecteurs auront une meilleure compréhension de leur vie et de leur mort. Dans le cas de certaines victimes inscrites sur la

liste, il n'a pas été possible de les commémorer par leur nom parce qu'elles n'ont pas été identifiées et/ou leur nom n'a pas été communiqué aux médias.

En plus d'honorer leur mémoire dans cette section, nous incluons tout au long du rapport (et en commençant ci-dessous) des citations de membres de la famille et d'amis touchés par leur décès de façon à montrer les impacts permanents des potentiels perdus causés par fémicide. Toutes les citations ont été tirées de reportages des médias et les noms et identificateurs ont été supprimés. Ces mots peuvent aussi représenter toutes les femmes et les filles dont le potentiel a été perdu pour la société canadienne en raison de leur décès.

La recherche de l'OCFJR est en cours. Au début de 2019, nous terminerons la collecte de données sur les femmes et les filles tuées par la violence au Canada en 2016 et 2017. Nous continuerons de documenter les fémicides de femmes et de filles dans notre pays ayant eu lieu au cours des années précédentes. Nous continuons également de recueillir des renseignements sur les homicides commis envers des hommes à des fins de comparaison. Par conséquent, les futurs rapports viseront à : (1) décrire les tendances et les schémas du fémicide au fil du temps ; (2) comparer les caractéristiques et les circonstances entourant le fémicide aux homicides impliquant des victimes masculines ; et (3) identifier et surveiller les thèmes actuels et émergents du fémicide, notamment les priorités de recherche et de prévention.

En se commémorant de ces femmes et de ces filles et en découvrant tout ce que nous pouvons sur leur mort, nous espérons contribuer à une meilleure compréhension des circonstances qui ont mené à leurs meurtres, dont plusieurs sont des fémicides. De plus, nous espérons contribuer à la reconnaissance internationale croissante du fait que le fémicide continue d'être un problème social, juridique, de santé publique et de droits humains grave et persistant. En surveillant et en examinant systématiquement les réponses sociales et étatiques à leurs meurtres, l'OCFJR cherche également à accroître la transparence et la responsabilisation et, par le fait même, à améliorer la façon dont la société canadienne conçoit et réagit au fémicide. Ce faisant, nous espérons accroître la sensibilisation nationale et internationale sur le fémicide en tant que question qui nécessite une attention dans notre propre pays et dans le monde entier.

"(Elle) avait le plus beau sourire. Quand elle souriait, le monde entier souriait. Sa fille.. a le même sourire."

SECTION I:

L'histoire et l'évolution du terme « fémicide »

Contexte international

Le terme "fémicide" a été introduit publiquement dans l'ère contemporaine⁶ par Diana Russell, pionnière, experte et militante féministe, au Tribunal international des crimes contre les femmes afin d'attirer l'attention sur la violence et la discrimination contre les femmes (Russell et Van de Ven, 1976). Ses paramètres de définition ont toutefois quelque peu changé au fil du temps. Par exemple, dans ses versions précédentes, le fémicide était défini comme "le meurtre de femmes par des hommes motivés par la haine, le mépris, le plaisir ou le sentiment de propriété des femmes" (Caputi & Russell, 1990) et "les meurtres misogynes de femmes par des hommes" (Radford & Russell, 1992). Plus récemment, cette définition a évolué vers "le meurtre d'une ou plusieurs femmes par un ou plusieurs hommes parce qu'elles sont des femmes", comme l'a déclaré Russell dans son discours d'introduction au *Symposium des Nations Unies* sur le fémicide en novembre 2012 (Russell, 2012). Durant cet événement, la Déclaration de Vienne sur le fémicide a été signée par 150 personnes, dont divers ambassadeurs et 10 États Membres.⁷



Soulignant que le fémicide comprend le meurtre de femmes et de filles en raison de leur genre, les formes suivantes ont été spécifiquement identifiées lors de ce symposium de 2012⁸:

le meurtre de femmes à la suite de violence entre partenaires intimes; 2) la torture et le meurtre misogyne de femmes; 3) le meurtre de femmes et de filles au nom de "l'honneur"; 4) le meurtre ciblé de femmes et de filles dans le contexte de conflits armés; 5) le meurtre de femmes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité du genre; 6) le meurtre de femmes et de filles en raison de la dot; 7) le meurtre de femmes et de filles autochtones en raison de leur genre; 8) l'infanticide des femmes et le foeticide sélectif basé sur le genre; 9) les morts liées aux mutilations génitales; 10) les accusations de sorcellerie et 11) d'autres meurtres basés sur le genre liés aux gangs, au crime organisé, au trafic de drogue, à la traite des personnes et à la prolifération des armes de petit calibre (Acuns, 2013 : 4).

Toutefois, le terme ainsi que sa signification convenue continuent de varier, selon le point de vue et l'endroit où il est examiné. Ainsi, le phénomène du fémicide et ses paramètres définitionnels continuent d'être sources de discussions et débats à l'échelle internationale dans les milieux universitaires, politiques et activistes ainsi que dans les processus législatifs régionaux, nationaux et autres (Fregoso & Bejarano, 2010 ; Laurent et al, 2013 ; Mujica & Tuesta, 2014). Par exemple, dans certaines régions du monde, comme l'Amérique latine, le terme *feminicidio* (ou fémicide en français) est préféré parce qu'il reflète la manière dont les États ou les gouvernements sont souvent insensibles aux meurtres de femmes (Lagarde De Los Rios, 1990).

⁶ La première fois que le terme fémicide a été documenté était dans le livre de John Corry (1801) intitulé *Une Vue Satirique de Londres au Début du Dix-Neuvième Siècle* [A Satirical Views of London at the Commencement of the Nineteenth Century], où il a été utilisé pour qualifier le meurtre d'une femme

⁷ Voir : <https://www.unodc.org/unodc/fr/ngos/DCN5-Symposium-on-femicide-a-global-issue-that-demands-action.html>

⁸ Cette liste n'est pas exhaustive et été élaborée par d'autres. Par exemple, les meurtres basés sur la race et le racisme ne sont pas inclus ci-dessus, bien que d'autres groupes, incluant l'OCFJR considère le « fémicide raciste », ce qui désigne les meurtres commis à cause de la haine ou du rejet de la race ou origine ethnique d'une femme, que celle-ci soit réelle ou perçue, ou ses traits génétiques (voir aussi : <https://www.femicideincanada.ca/fr/propos/types>)



Il a été avancé que ce terme pourrait aussi être plus approprié dans le contexte canadien où le colonialisme persiste. Les femmes et les filles autochtones, en particulier, font face à une victimisation à la violence disproportionnée dans le contexte des relations coloniales continues avec les colons européens et d'une longue histoire de violence coloniale ciblée contre les peuples autochtones au Canada. Cela comprend la violence de l'État, comme l'arrestation ciblée d'enfants autochtones dans des pensionnats, ainsi que l'incapacité générale de la police et d'autres intervenants du système de justice pénale à répondre adéquatement aux besoins des femmes et des filles autochtones (p. ex. CEDAW, 2015; FFADA, 2017; Garcia-Del Moral, 2018). Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 2015) indique que les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes autochtones "peuvent compter sur l'intervention insuffisante de la police et du système judiciaire, fonctionnant dans un environnement propice à l'impunité, dans lequel les femmes autochtones continuent de subir de graves violences, sans responsabilité pénale suffisante et empêchant leur accès adéquat à la justice".

À l'échelle internationale, on utilise parfois une définition plus large du fémicide qui inclut tous les meurtres de femmes et de filles (ONUDC, 2018; Corradi et al., 2016). Cela est souvent fait pour faciliter les comparaisons internationales. Dans des travaux internationaux plus récents, cependant, l'accent a été mis sur les fémicides commis par des hommes envers leur partenaire intime ou au sein de la famille, tout en reconnaissant que, dans certains cas, la violence peut être perpétrée par des femmes de la famille dans divers contextes sociaux et culturels (Glass et al., 2004 ; Muftic & Bauman, 2012). Il est également accepté que les femmes peuvent être accusées dans d'autres contextes classés dans la catégorie des fémicides (p. ex. fémicides commis par des connaissances féminines, Muftic & Bauman, 2012). Il est toutefois toujours reconnu que les hommes sont les principaux auteurs de fémicides et, comme l'a déclaré le Secrétaire Général des Nations Unies dans un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du développement durable, cette violence est perpétuée et maintenue par des systèmes patriarcaux d'oppression plus larges ainsi que par l'inégalité continue entre les sexes (Grzyb, 2016 ; Taylor & Jasinski, 2011 ; Russell & Harmes, 2001).

L'ancienne Rapporteuse spéciale sur la violence envers les femmes, ses causes et ses conséquences de l'Organisation des Nations Unies (RSVFCC de l'ONU), Rashida Manjoo, a joué un rôle déterminant dans le développement d'une base de connaissances sur le thème du fémicide et l'identification de divers types de fémicides. La RSVFCC de l'ONU actuelle, Dubravka Šimonović, a poursuivi dans cette voie, identifiant la prévention du fémicide comme une priorité immédiate et soulignant le besoin urgent de recueillir des données sur le fémicide comparables qui peuvent être stratifiées par relation victime-auteur, âge et race/origine ethnique des victimes, ainsi que les résultats des poursuites et sanctions pour les auteurs. À cette fin, l'actuelle Convention des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles a demandé à tous les pays de mettre en place des observatoires du fémicide comme mécanisme clé pour la collecte systématique et détaillée de données sur le fémicide, afin de contribuer à l'élaboration d'initiatives de prévention plus efficaces et d'orienter l'élaboration de politiques fondées sur les données probantes.⁹

De telles veilles ou initiatives existaient dans certains pays avant le présent appel (par exemple le Royaume-Uni¹⁰, l'Australie¹¹ et le Mexique¹²) et, plus récemment, sur une base régionale (Observatoire européen sur le fémicide¹³).

Contexte canadien

La pertinence du terme fémicide dans le contexte canadien est apparue après le 6 décembre 1989, lorsque Marc Lépine est entré à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal avec l'intention de tuer des femmes, les accusant pour ne pas avoir été admis dans le programme de génie. Lépine a séparé les élèves selon leur genre et a crié "Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes, j'hai les féministes." avant de tirer sur les femmes (Elgin & Hester, 1999 : 225 ; Rosenberg, 2003 : 20). Suite à cet acte de violence mortelle, 14

⁹ Voir : <https://acuns.org/femicide-volume-vii-establishing-a-femicide-watch-in-every-country/> (version originale anglaise seulement)

¹⁰ Voir : <https://www.womensaid.org.uk/what-we-do/campaigning-and-influencing/femicide-census/> (en anglais seulement)

¹¹ Voir : <http://www.independent.com.mt/articles/2018-03-20/education/The-European-Observatory-on-Femicide-launched-in-Malta-6736186593> (en anglais seulement)

¹² Voir : <http://www.independent.com.mt/articles/2018-03-20/education/The-European-Observatory-on-Femicide-launched-in-Malta-6736186593> (en anglais seulement)

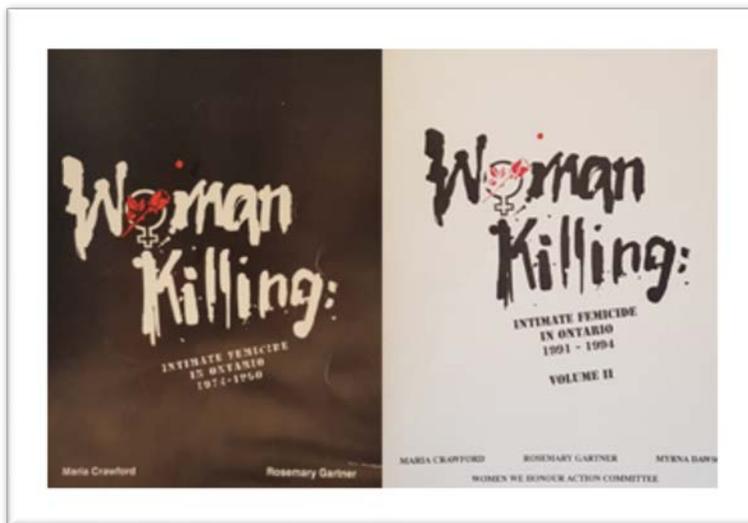
¹³ Voir : <http://www.independent.com.mt/articles/2018-03-20/education/The-European-Observatory-on-Femicide-launched-in-Malta-6736186593> (en anglais seulement)



femmes sont mortes et 10 autres ont été blessées avant que Lépine ne retourne l'arme contre lui.

La nature genrée de cette attaque a toutefois été largement négligée par les médias. Au lendemain de l'assassinat, de nombreuses personnes ont décrit les actions de Lépine comme étant l'œuvre d'un fou, dissociant l'acte de violence de ses attitudes haineuses et misogynes envers les femmes. Bref, il n'a pas été reconnu publiquement qu'il ciblait ses victimes parce qu'il s'agissait de femmes, ignorant ainsi largement le contexte de ses actions. Quoi qu'il en soit, ces meurtres sont un exemple clair de ce que signifie le fémicide ou, en l'occurrence, le fémicide de masse et du rôle de la misogynie dans ces décès. Depuis, le 6 décembre de chaque année, les Canadiennes et les Canadiens se rassemblent pour rendre hommage aux victimes de ce fémicide de masse ainsi qu'à d'autres victimes féminines lors de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*¹⁴.

La même année - 1989 - en réponse à une série de meurtres en Ontario, un groupe de huit femmes travaillant dans des maisons d'hébergement pour femmes violentées dans cette province se sont réunies pour partager leurs expériences et se soutenir mutuellement. Toutes avaient travaillé avec des femmes tuées par leur partenaire intime masculin ou avaient été amies avec ces victimes (Gartner et al., 1999). Adoptant le nom du Comité d'action à l'honneur des femmes (*Women We Honour Action Committee*), le groupe s'est donné pour tâche d'en apprendre davantage sur les femmes tuées par des partenaires intimes masculins. En établissant leur étude, elles avaient trois objectifs : (1) documenter l'incidence de ces meurtres ; (2) décrire les caractéristiques des personnes impliquées ainsi que les circonstances ; et (3) présenter les histoires de certaines des femmes qui ont été tuées par un époux, conjoint de fait ou petit ami actuel ou ancien.



L'étude, qui s'est déroulée en deux étapes et s'est concentrée sur la période entre 1974 et 1994, a documenté 1 206 meurtres de femmes âgées de 15 ans et plus à partir de dossiers officiels (p. ex. dossiers du coroner, dossiers policiers et judiciaires) (Crawford & Gartner, 1992 ; Crawford et al., 1997). Sur les 1 120 cas où au moins un tueur a été identifié, 705, soit 63 %, étaient un partenaire intime masculin actuel ou ancien (Gartner et al., 1999). Décrites dans deux rapports (voir images ci-dessus), les conclusions de l'étude ont démontré que, tout comme les tendances mondiales, les fémicides étaient le plus souvent perpétrés par des partenaires masculins actuels ou anciens.

Depuis lors, cette recherche novatrice d'inspiration féministe a été fréquemment citée dans des publications internationales. Elle a également servi de point de départ

au projet de recherche qui est en cours, Fémicide en Ontario (Femicide in Ontario), qui constitue à son tour le fondement de la recherche menée par l'OCFJR (Dawson, 2018). Dans la mesure du possible, les données de cette recherche seront utilisées pour fournir un contexte historique aux tendances et aux modèles de 2018 dont il est question dans le présent rapport.¹⁵

Contribuant de manière significative aux connaissances sur le fémicide et du fémicide intime, les auteures de l'étude initiale ont reconnu que de nombreuses questions subsistaient. Pertinemment, elles ont soulevé la question de pourquoi certains groupes de femmes ont-ils été confrontés à des risques disproportionnellement plus élevés de fémicide intime que d'autres groupes de femmes (Dawson & Gartner, 1998; Gartner et al., 1999)? Cette question continue d'être posée aujourd'hui au sujet du fémicide en général

¹⁴ Pour plus d'information, voir: <https://cfc-swc.gc.ca/commemoration/vaw-vff/remembrance-commemoration-fr.html>

¹⁵ Bien que la recherche Fémicide en Ontario se concentre sur une province au Canada, l'Ontario est la province la plus peuplée du pays et, donc, représente typiquement environ le tiers des homicides documentés chaque année. C'est pourquoi ces tendances peuvent refléter des tendances dominantes à travers le temps, bien que celles-ci ne puissent pas être nécessairement généralisées au reste du pays.



(voir le graphique 1 à la page suivante), particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées qui sont exposées à des risques plus élevés de félicide, tant dans leurs relations intimes qu'en dehors, comme nous le verrons plus loin.

Au Canada, les statistiques officielles ont constamment démontré que les femmes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par des partenaires intimes masculins que les femmes non autochtones. D'ailleurs, les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées en tant que victimes de félicides en général. Par exemple, environ cinq pour cent de la population canadienne est composée de femmes autochtones, mais elles représentaient 24 pour cent des victimes en 2015 (Statistique Canada, 2017; Statistique Canada, 2015). Malgré leur risque plus élevé de félicide intime, certaines recherches montrent que les femmes et les filles autochtones sont aussi souvent tuées par des connaissances masculines et des étrangers et sont plus susceptibles d'être tuées par un étranger que les femmes non autochtones (Coalition pour une stratégie légale sur la violence faite aux femmes autochtones, 2015).

Ce fait a d'abord été mis en lumière par Amnistie internationale et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). Les rapports d'Amnistie Internationale – Sœurs Volées [*Stolen Sisters*] (2004) et Aucune Autre Sœurs Volées [*No More Stolen Sisters*] (2009) - ont démontré que "le racisme, la pauvreté et la marginalisation généralisés et enracinés" augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones à la violence tout en leur refusant "une protection adéquate par la police et les services gouvernementaux" (p. 2). De même, l'initiative Sœurs par l'esprit de l'AFAC, lancée en 2005, a démontré que les femmes et les filles autochtones étaient aussi susceptibles d'être tuées par des connaissances masculines ou des étrangers que par un partenaire intime masculin. Cette constatation est d'autant plus importante que les statistiques officielles indiquent qu'elles sont aussi huit fois plus susceptibles d'être tuées par un partenaire intime masculin que les femmes non autochtones (AFAC, 2010; Statistique Canada, 2006).



L'initiative Sœurs par l'esprit a également mis en lumière divers problèmes systémiques, y compris l'impunité¹⁶ de nombreux auteurs, comme il a été documenté dans d'autres régions du monde comme l'Amérique latine et l'Afrique du Sud. D'autres facteurs clés sont la violence que subissent depuis des décennies les femmes et les filles autochtones du Canada, ainsi que leur famille et leur communauté, en raison de "l'impact intergénérationnel et des vulnérabilités qui découlent de la colonisation et des politiques étatiques" (p. ex. pensionnats, système de protection de la jeunesse) qui est historique, permanente et continue (AFAC 2010 : i).

Plus récemment, la Coalition pour une Stratégie Légale (CSL) sur la Violence faite aux femmes autochtones (2015) [*Legal Strategy Coalition (LSC) on Violence Against Indigenous Women*] a examiné plus de deux décennies de rapports - un total de 58 rapports contenant 700 recommandations - axés sur la lutte contre la violence faite aux femmes et filles autochtones. Les résultats ont révélé qu'en dépit d'un consensus général sur les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, seule une petite fraction des 700 recommandations ont été pleinement mises en œuvre et il y a eu un échec total dans la planification ou/et la mise en œuvre des réponses nécessaires détaillées dans les recommandations. L'analyse du CSL a suggéré qu'une enquête nationale examine la résistance à la mise en œuvre des mesures convenues et recommandées pour lutter contre la violence faite aux femmes et filles autochtones, y compris les obstacles systémiques qui doivent être levés afin d'apporter les changements nécessaires.

À la suite de demandes nationales et internationales répétées en faveur d'une enquête sur le traitement des femmes et des filles autochtones, le gouvernement canadien a lancé l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en 2016.¹⁷ Le rapport intérimaire de l'enquête a documenté le risque élevé et continu de violence auquel sont exposées les femmes et les filles autochtones, qui découle en grande partie de l'incapacité de la police et d'autres intervenants du système de justice pénale

¹⁶ L'impunité est définie comme l'exemption de peine, or être libre de toutes conséquences, pour avoir perpétré des actions injurieuses et, dans ce contexte, décrit les actions inadéquates et souvent inexistantes de la police et les tribunaux répondant à la violence faite aux femmes et aux félicides, particulièrement lorsque els victimes sont des femmes ou filles autochtones (ACUNS, 2018; FFADA, 2017).

¹⁷ Pour plus d'information, voir: <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/publication/rapport-provisoire/> ou le rapport intérimaire est disponible.

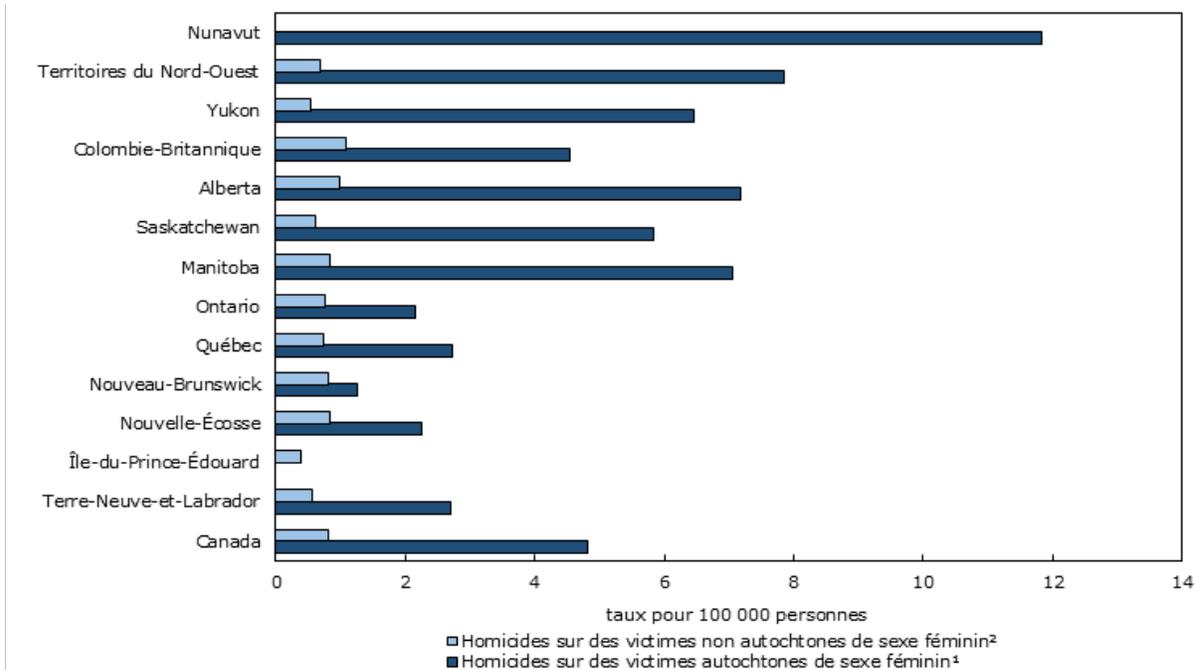


à répondre adéquatement aux besoins des femmes et des filles autochtones (FFADA, 2017). De sérieuses préoccupations ont été soulevées quant à la capacité de l'enquête nationale de s'attaquer aux causes systémiques lorsque son mandat ne comporte aucune référence explicite à l'examen des politiques et des pratiques policières ou du système de justice pénale en général (CSC 2018 ; voir aussi AFAI et AFAC 2016). Le rapport final de l'enquête nationale sur les FFADA devrait être publié en avril 2019.

En résumé, le phénomène du fémicide au Canada et son évolution en tant que problème social, juridique, de santé publique et de droits de la personne de plus en plus reconnu souligne que les femmes ont le plus à craindre de leurs partenaires intimes masculins anciens ou actuels, comme en témoignent les premiers travaux du Comité d'action à l'honneur des Femmes [*Women We Honour Action Committee*] ainsi que les recherches ultérieures qui s'appuient sur cette étude dans le contexte canadien (par exemple, les plus récentes recherches, voir Dawson, 2018, 2017 et 2016).

Toutefois, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes souligne que les femmes et les filles continuent d'être ciblées en dehors de leurs relations intimes" parce qu'elles sont des femmes et des filles en raison d'attitudes misogynes, du mouvement masculiniste et d'autres impacts sociaux structurels (p. ex. l'accès et la qualité des services et des ressources), en partie le résultat de l'inégalité persistante entre les sexes. De plus, l'expérience des femmes et des filles autochtones au Canada montre que certains groupes de femmes et de filles sont plus à risque, en partie à cause de leur genre, mais aussi à cause d'autres identités et inégalités croisées qui accroissent leur marginalisation dans la société et, par conséquent, leur vulnérabilité à la violence.

Diagramme 1: Taux d'homicides sur des victimes de sexe féminin, selon l'identité autochtone, provinces et territoires,



1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones de sexe féminin.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones de sexe féminin.

Notes : Les projections démographiques n'étaient pas disponibles pour les années antérieures à 2001 pour ce rapport. Par conséquent, les taux n'ont pu être calculés pour la période antérieure à 2001. Les chiffres de population ont été fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres des populations autochtones et non autochtones sont fondés sur l'identité autochtone. Pour les années 2001 à 2011, ces chiffres ont été obtenus par interpolation entre les recensements de la population et l'Enquête nationale auprès des ménages et corrigés pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des populations vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population des années 2012 à 2015 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides, 2001 à 2015.



Définir les paramètres de recherche de l'OCFJR

Puisque l'OCFJR est une nouvelle initiative, pour être cohérent avec certains efforts internationaux, notre point de départ est de définir le féminicide comme le meurtre de toutes les femmes et les filles principalement, mais pas exclusivement, par des hommes (voir <https://www.femicideincanada.ca/fr/accueil/ce>)¹⁸. Nous adoptons cette définition pour trois raisons :

1. Étant donné que l'OCFJR adopte une optique nationale, cette définition améliore la capacité d'effectuer des comparaisons entre les provinces et les territoires. Ce même raisonnement a été utilisé pour soutenir l'adoption d'une définition large au niveau international (Sarmiento et al., 2014).
2. Cette définition tient compte de la possibilité que le féminicide puisse impliquer des auteurs de sexe féminin dans divers contextes sociaux et culturels (ONUUDC, 2018 : 24) et d'examiner les façons dont les circonstances de ces meurtres se présentent.
3. Il n'est pas toujours, ni même habituellement, immédiatement clair qu'il y avait des éléments liés au genre dans le meurtre d'une femme ou d'une fille; par conséquent, cette définition nous permet de saisir tous les meurtres qui peuvent ensuite être suivis et examinés à long terme pour identifier les motifs ou indicateurs liés au genre.

L'un des objectifs à long terme de l'OCFJR, dont il sera question à la section III, est d'élaborer des paramètres de définition plus précis et plus nuancés pour mieux saisir l'aspect "tuée parce qu'il s'agissait d'une femme ou d'une fille" de la définition du féminicide et pour identifier divers sous-types du féminicide. Cela va dans le même sens que des efforts similaires à l'échelle internationale (Sarmiento et al., 2014).

« C'était une belle personne, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'était un cadeau incroyable pour tous les membres de notre peuple. »

« Sachez simplement que c'était une jeune femme très gentille et aimante. Très axé sur la famille et n'a jamais voulu faire de mal à qui que ce soit. »

« C'est vraiment vraiment difficile parce que c'est comme ça qu'elle est morte. C'est quelque chose qu'aucune famille ne veut vivre. C'était une personne innocente qui a été abusée. Elle devait avoir si peur, c'est pour ça qu'on est si contrariés. Ma famille a le cœur brisé. »

¹⁸ Cette définition exclue les morts par accidents de voiture à moins que l'incident ait été qualifié de délibéré. Nous excluons également les morts de femmes et de filles qui vivent au Canada mais ont été tuées à l'étranger sauf si la victime et l'accusé étaient des résidents du Canada. Pour plus d'information : <https://www.femicideincanada.ca/fr/propos/types>

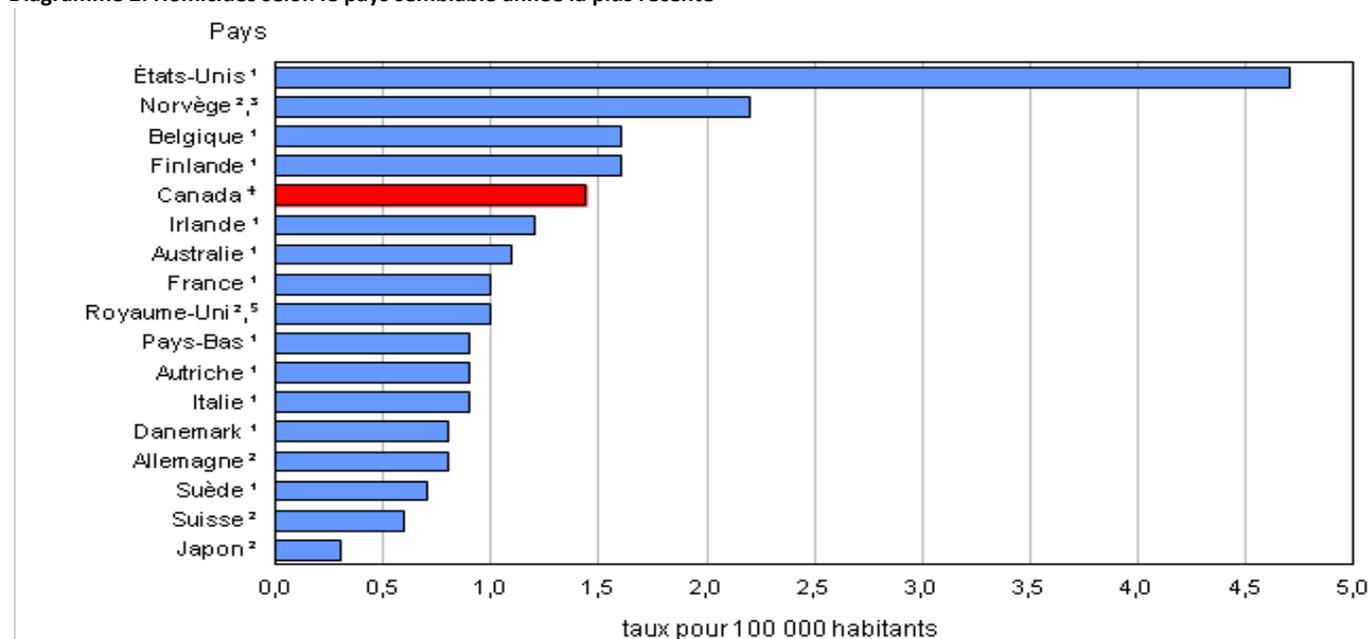


SECTION II:

Tendances chez les meurtres de femmes et de filles au Canada

Il est communément admis que le Canada est un pays sûr où les taux de violence, y compris le taux d'homicides, sont faibles. Par rapport aux taux de violence documentés aux États-Unis, cette hypothèse semble valide. Cependant, en comparant le Canada à des pays avec lesquels nous avons sans doute plus en commun qu'une simple proximité (p. ex. l'Australie et le Royaume-Uni), notre existence moins violente est plus facilement remise en question. Le taux d'homicides au Canada est plus élevé que dans la plupart de ses pays pairs (voir le graphique 2), se classant au cinquième rang parmi les pays comparés (Cotter, 2014). Par conséquent, le contexte paisible (ou non) dans lequel vivent les Canadiens dépend largement de l'identité et l'endroit d'où provient le point de vue. Plus important encore, cela dépend des expériences des personnes qui font l'objet de l'analyse. Par exemple, les peuples autochtones, comme nous l'avons mentionné plus haut, et certaines populations urbaines noires du Canada font face à des risques d'homicide beaucoup plus élevés que d'autres groupes (Bania, 2009 ; Thompson, 2014).

Diagramme 2: Homicides selon le pays semblable année la plus récente



1. Les chiffres représentent les données de 2012.

2. Les chiffres représentent les données de 2011.

3. Comprend les homicides commis lors de la fusillade sur l'île d'Utoya en juillet 2011. De 2001 à 2010, le taux d'homicides annuel de la Norvège oscillait entre 0,6 et 1,1 pour 100 000 habitants.

4. Les chiffres représentent les données de 2013.

5. Comprend l'Angleterre et le pays de Galles.

Note: Les pays semblables ont été établis d'après une méthodologie élaborée par le Conference Board du Canada. Ce dernier a commencé par choisir les pays réputés avoir un « revenu élevé » par la Banque mondiale, puis a éliminé les pays comptant moins de 1 million d'habitants, de même que les pays d'une superficie inférieure à 10 000 kilomètres carrés. Parmi les pays qui restaient, le Conference Board du Canada a utilisé une moyenne quinquennale du revenu réel par habitant et a éliminé tout pays qui tombait en deçà de la moyenne. D'après ces critères, il restait 17 pays en tout.

Source : Statistique Canada et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il en va de même lorsqu'on examine le taux de meurtre de femmes et de filles au Canada ; il est plus élevé que celui d'autres pays,



dont l'Australie, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suisse (UNODC, 2018 : 14).¹⁹ De plus, le risque pour certains groupes de femmes et de filles – en particulier les femmes autochtones et celles qui vivent dans les régions rurales, éloignées et nordiques – est beaucoup plus élevé que celui auquel font face d'autres femmes et filles au Canada, ce que nous discuterons plus amplement ci-dessous. De plus, bien que cette question n'ait pas encore été systématiquement examinée dans le contexte canadien, les taux de féminicide peuvent également être plus élevés pour d'autres femmes et filles, y compris les femmes plus âgées et les femmes et filles en situation d'handicap²⁰, étant donné qu'il est documenté que leur risque de violence non mortelle est plus élevé. Comme nous le verrons plus loin, les informations nécessaires pour examiner avec précision le risque de féminicide auquel font face ces groupes plus à risque sont souvent inaccessibles. Ceci souligne l'importance d'accorder une plus grande attention aux priorités de recherche et de collecte de données qui peuvent guider des stratégies de prévention. Cette question sera explorée davantage dans la section IV.

Ci-dessous, nous examinons les meurtres de toutes les femmes et filles dus à la violence en 2018 afin de mieux comprendre qui est tué, par qui, comment et, si possible, pourquoi. Nos données ont été tirées de reportages médiatiques. Les recherches sur la fiabilité et la validité des reportages médiatiques en tant que source de données sont résumées et discutées à l'annexe A. En résumé, ce travail montre que les reportages médiatiques sont aussi fiables et valides que les reportages officiels lorsqu'il s'agit de certains types d'information (par exemple le sexe, l'âge, la méthode du meurtre, le lieu, etc.) et qu'ils sont même souvent plus fiables pour documenter la relation entre la victime et l'accusé – un élément clé pour comprendre le féminicide (Walby et al., 2017). De ce fait, nous nous concentrons principalement sur ces facteurs. Au fur et à mesure que les cas avanceront dans le système de justice pénale, nous mettrons à jour les données à l'aide de documents judiciaires et nous explorerons d'autres stratégies de collecte de données tout au long de 2019.

En 2018, 148 femmes et filles ont été tuées par la violence au Canada. Cela signifie qu'en moyenne, une femme ou une fille est tuée tous les 2,5 jours dans ce pays – une tendance constante depuis quatre décennies.²¹ Les 148 femmes et filles ont été tuées dans 133 incidents²² impliquant 140 accusés.²³

Nous tenons à souligner que cette figure est une estimation minimale du nombre de femmes et de filles tuées par la violence pour au moins deux raisons :

1. Nous avons trouvé des renseignements concernant neuf décès de femmes et de filles jugés suspects par la police, mais aucune autre information n'était disponible et/ou l'investigation est toujours en cours. Pour trois autres décès, il s'agit de présumés suicides-féminicides, mais ces cas n'ont pas encore été officiellement reconnus comme tels et ne le seront peut-être jamais publiquement. Il est probable que la plupart de ces femmes et filles sont victimes de féminicide, mais nous n'avons pas ajouté ces décès à notre décompte. L'OCFJR continuera de surveiller ces cas en 2019 et examinera la possibilité de les inclure dans ses rapports à venir.²⁴
2. Il existe peut-être des féminicides qui n'ont pas encore été rapportés dans les médias et/ou des femmes et des filles qui ont été portées disparues, dont certaines pourraient être des victimes non découvertes de féminicide. Il se peut que ces femmes et ces filles ne soient jamais découvertes. Cette lacune dans les connaissances a été clairement et efficacement démontrée

¹⁹ Seuls les pays pour lesquels l'information figurait dans le rapport de l'ONUDC et qui sont semblables à bien des égards au Canada sont mentionnés ci-dessus. Les taux de meurtres de femmes et de filles sont plus élevés au Canada qu'en Bosnie-Herzégovine, en Tchécoslovaquie et en Slovaquie.

²⁰ Par exemple, une publication récente de l'ACUNS (2017) a souligné l'absence de recherche sur le féminicide des femmes âgées malgré leur vulnérabilité reconnue à la violence. De plus, un récent rapport de Statistique Canada soulignait la reconnaissance croissante de l'ampleur, de la nature et de la prévalence de la violence fondée sur le genre et le handicap chez les femmes en situation d'handicap (Cotter, 2018), conformément à certaines tendances internationales (p. ex. Australie ; Dowse et al., 2016)

²¹ Voir <https://theconversation.com/everyday-terrorism-a-woman-or-girl-is-killed-every-other-day-in-canada-96329> (version anglaise seulement - voir <https://www.tvanouvelles.ca/2018/05/02/une-femme-tuee-aux-deux-jours-depuis-le-debut-de-lannee>)

²² Le nombre de victimes dépasse le nombre de cas parce que certains cas impliquent plusieurs victimes, comme nous le verrons plus loin.

²³ Ces chiffres sont basés sur l'information disponible au moment de la rédaction du rapport. Ce nombre ne comprend pas les 12 cas non résolus dans lesquels aucun accusé n'était identifié lors de la rédaction du rapport.

²⁴ Nous reconnaissons que dans certains cas, les reportages médiatiques soulignent que la famille et/ou les amis de la victime sont certains que sa mort est un féminicide



par des rapports qui soulignent le nombre de femmes et de filles autochtones disparues (ENFFADA, 2017 ; AFAC, 2010). Bien que le nombre exact de femmes et filles disparues ou assassinées soit incertain, les estimations vont de 1 000 à près de 4 000.²⁵

Ci-dessous, nous commençons par nous concentrer sur les 148 femmes et filles dont la mort a été « officiellement » considérée comme un homicide afin de documenter les tendances et les schémas de ces meurtres. Compte tenu des limitations susmentionnées, l'OCFJR est convaincu d'avoir recueilli la plupart, sinon la totalité, des meurtres connus des organismes officiels, étant donné que Statistique Canada a signalé des chiffres similaires au cours des années précédentes.²⁶

“C’était une personne aimante, gentille et extravertie, toujours là quand on avait besoin de quelqu’un à qui se confier et vice versa. C’est une jeune femme belle et intelligente”

Distribution temporelles

Comme le montre le tableau 1, le nombre de femmes et de filles tuées chaque mois allait de six victimes en septembre à 17 victimes en janvier, avec une moyenne de 12 femmes et filles tuées chaque mois.

Tableau 1: Distribution selon le mois des femmes et filles tuées au Canada en 2018 (N=148)*

Mois	Femmes/Filles tuées N (%)
Janvier	17 (11)
Février	7 (5)
Mars	13 (9)
Avril	16 (11)
Mai	15 (10)
Juin	11 (7)
Juillet	15 (10)
Août	14 (9)
Septembre	6 (4)
Octobre	12 (8)
Novembre	9 (6)
Décembre	13 (9)
Total	148 (100)

*Les chiffres ayant été arrondis, le pourcentage n'est pas égal à 100.

²⁵ Voir : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/665201/femmes-autochtones-tuees-disparues-rapport-grc?depuisRecherche=true>

²⁶ Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510006801>



Le tableau 2 montre que le plus grand nombre de femmes et de filles ont été tuées un vendredi, près d'un meurtre sur cinq ayant eu lieu ce jour-là. Le dimanche et le lundi étaient presque aussi mortels pour les femmes et les filles.²⁷ Le plus petit nombre de meurtres a eu lieu un mardi (10 %). Dans les cas où l'information était connue (N = 80), près de la moitié des meurtres a eu lieu pendant la journée entre 6 h et 18 h (49 %), puis plus tard en soirée, de 21 h à 2 h (29 %).²⁸ Les recherches montrent que les victimes de féminicides tuées à l'extérieur du domicile par des étrangers sont plus susceptibles d'être tuées la nuit ou tôt le matin, alors que les victimes de féminicide intime sont plus susceptibles d'être tuées pendant la journée (Sarmiento et al., 2014 : 74, 84). Il est probable que les meurtres des femmes et des filles, et de la plupart des victimes d'homicide, soient liées au jour de la semaine et moment de la journée, par le biais des activités routinières qui rapprochent les victimes des personnes qui les tuent (Sisti et al., 2012).

Tableau 2: Distribution par jour de la semaine des femmes et filles tuées par la violence au Canada, 2018 (N=148)*

Jour de la semaine	Femmes/Filles tuées N (%)
Dimanche	26 (18)
Lundi	26 (18)
Mardi	14 (10)
Mercredi	19 (13)
Jeudi	18 (12)
Vendredi	27 (18)
Samedi	18 (12)
	Total 148 (100)

* Les chiffres ayant été arrondis, le pourcentage n'est pas égal à 100.

Schémas géographiques

Le tableau 3 montre le nombre et le pourcentage de victimes tuées en 2018, la proportion de femmes et de filles canadiennes vivant dans chaque province et territoire ainsi que le taux subséquent de meurtres de femmes et de filles. Le plus grand nombre des femmes et des filles (44 %) ont été tuées en Ontario,²⁹ ce qui est probablement attribuable au fait que l'Ontario est la province la plus peuplée du Canada. Si l'on tient compte de la proportion de femmes et de filles canadiennes vivant en Ontario (39 %), le taux de meurtre de femmes et de filles en Ontario (0,90) correspond à la moyenne nationale (0,94 pour 100 000 femmes et filles).³⁰

En ce qui concerne les taux des autres provinces et territoires, le tableau 3 montre que le taux le plus élevé de meurtres de femmes et de filles se trouve au Nunavut, suivi du Yukon, où la majorité de la population est autochtone. Les autres taux les plus importants sont documentés au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Le taux le plus bas se trouve au Québec³¹, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. En comparant cette répartition provinciale/territoriale à celle des taux généraux d'homicides en 2017, nous avons constaté que le Yukon et le Nunavut avaient également le taux d'homicides le plus élevé, suivis du Manitoba.³² Le Nouveau-Brunswick

²⁷ Les pourcentages sont pareils pour le vendredi, le dimanche et le lundi en raison des arrondis. La recherche examine rarement le jour de la semaine où un homicide a été commis, mais nos conclusions sont semblables à celles d'une recherche menée en Italie qui a révélé que le dimanche et le lundi sont les jours où les homicides sont les plus fréquents (Sisti et al., 2011).

²⁸ Dans 46 % des cas, on ne disposait pas encore d'informations sur la date du meurtre. Sisti et al (2012) ont constaté que la période la plus courante pour les homicides en Italie était la période entre minuit et 6 heures du matin.

²⁹ Ces chiffres comprennent les huit femmes tuées à Toronto le lundi 23 avril 2018 ; voir <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097017/noms-victimes-attaque-camion-belier-toronto-yonge>

³⁰ Taux national basé sur la population de résidentes au Canada en 2017.

³¹ Un cas impliquait une femme tuée dans un autre pays par son partenaire intime de sexe masculin. Comme les deux résidaient au Canada, le cas a été inclus dans la présente analyse.

³² Voir le graphique 2 à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54980-fra.htm>



avait l'un des taux globaux d'homicides les plus faibles, malgré son taux de meurtres de femmes et de filles assez élevé.

Tableau 3: Distribution géographique des femmes et filles tuées in Canada, 2018 (N=148)*

Province	Nombre de femmes et filles tuées	% de victimes	% population de femmes	Taux de meurtre
Ontario	65	44	39	0.90
Alberta	20	14	11	0.95
Québec	16	11	23	0.38
Manitoba	13	9	4	1.94
Colombie-Britannique	12	8	13	0.45
Nouveau-Brunswick	8	5	2	2.08
Saskatchewan	6	4	3	1.04
Nunavut	4	3	<1	21.85
Nouvelle-Écosse	3	2	3	0.62
Yukon	1	1	<1	5.31

*Les chiffres ayant été arrondis, le pourcentage n'est pas égal à 100. Il n'y a pas eu de féminicides documentés à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest ou à l'Île-du-Prince-Édouard.

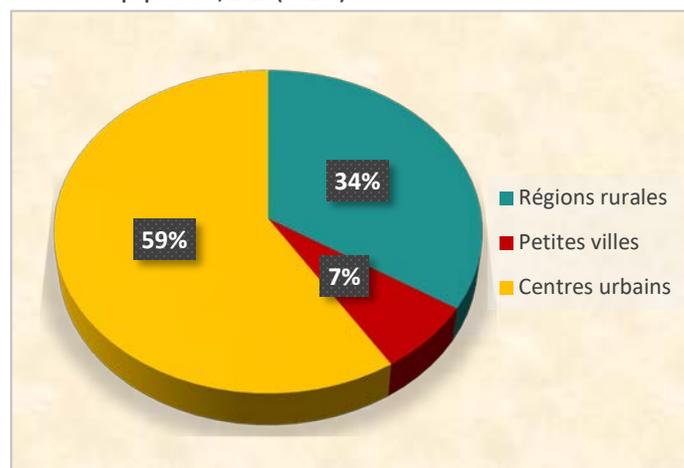
D'après les renseignements disponibles, aucun meurtre de femmes ou de filles n'a été commis en 2018 au Terre-Neuve/Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest ou à l'Île-du-Prince-Édouard.

Répartition urbaine/rurale:

Nos résultats montrent que les femmes et les filles peuvent être plus exposées au risque de féminicide dans les régions rurales que dans les centres urbains. Plus précisément, la figure 1 montre que 34 pour cent des femmes et des filles ont été tuées dans les régions rurales,³³ alors que seulement environ 16 pour cent de la population canadienne y vit (Beattie et al., 2018).³⁴ Lorsque les petites villes sont incluses dans le groupe rural, les résultats ont démontré que 41 pour cent des femmes et des filles ont été tuées dans des régions non urbaines, comparativement à 59 pour cent dans les régions urbaines où vivent un peu plus de 80 pour cent de la population canadienne.³⁵

Ces données concordent avec d'autres recherches nationales et internationales. Par exemple, les données les plus récentes de Statistique Canada sur les homicides montrent que le taux d'homicides en milieu rural (2,43 pour 100 000 habitants) était supérieur de 45 pour cent au taux d'homicides en milieu urbain (1,67 pour 100 000 habitants) au Canada en 2017 (Beattie et al. 2018). Pour l'année la plus récente, le taux global d'homicides dans les communautés rurales a augmenté de 31 pour cent par rapport à 2016, alors que celui en milieu urbain ne s'est accru que de 1 pour cent. Bien que les données urbaines et rurales ne soient disponibles que

Figure 1: Distribution géographique des femmes et filles tuées au Canada par densité de la population, 2018 (N=148)*



* Régions rurales moins de 10,000 résidents; petites villes plus de 10,000, Moins de 50,000; centres urbains, 50,000 ou plus résidents.

³³ Par régions rurales, on entend les régions géographiques dont la population est inférieure à 10 000 habitants et qui ne sont pas situées à proximité d'un grand centre urbain.

³⁴ Nous définissons les petites villes comme des villes dont la population se situe entre 10 000 et 50 000 habitants et qui ne sont pas situées à proximité d'un grand centre urbain.

³⁵ Pour plus d'informations sur la ruralité et la criminalité, y compris la violence à l'égard des femmes, voir Donnermeyer et DeKeseredy (2014) et Pruitt (2007, 2008a, 2008b). Les régions non urbaines comprendraient également les communautés rurales et la majorité des communautés éloignées et nordiques.



depuis 2009, les rapports indiquent que les taux de criminalité en général sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines (Allen 2018) et ceci est également le cas pour les homicides (Beattie et al. 2018).

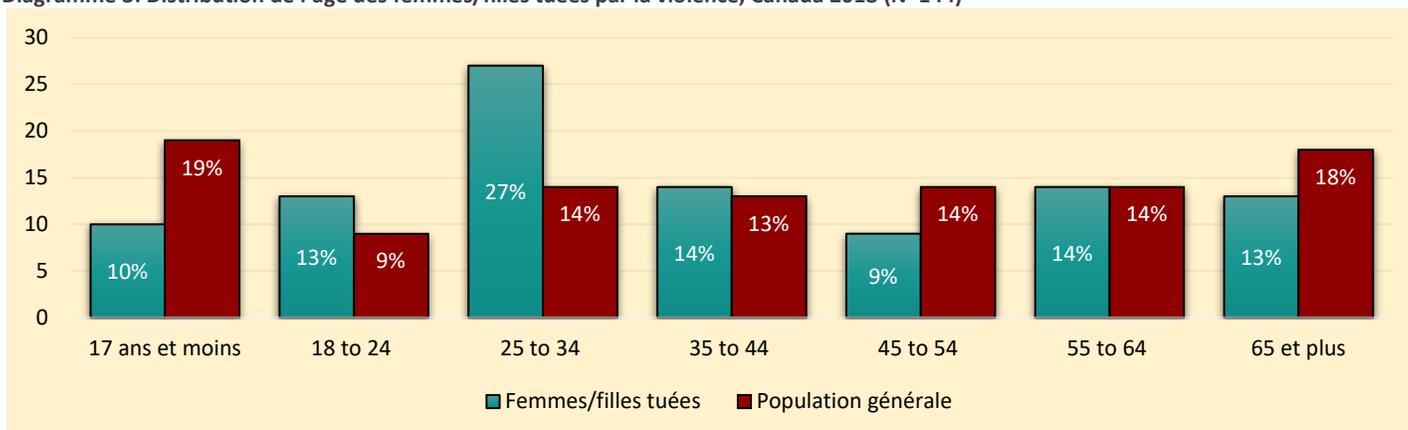
Les variations géographiques susmentionnées selon la province ou le territoire et selon les régions urbaines ou rurales soulignent l'importance de comprendre les contextes législatifs et politiques provinciaux, territoriaux ou régionaux distincts visant à adresser la violence à l'égard des femmes de façon plus générale (Dawson 2010a, 2010b). Ces données soulignent de plus la nécessité de comprendre les variations géographiques en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité et l'utilité des ressources et des services destinés à lutter contre divers types de violence (Dawson 2014 ; Dawson et al., 2010). Fondamentalement, ces variations se traduisent par le fait que les femmes et les filles qui subissent ou risquent de subir des actes de violence n'ont pas un accès équitable à la justice³⁶, ce qui peut accroître leur risque de fémicide. Nous reviendrons à ce problème dans la section IV.

Caractéristiques démographiques des victimes

Âge des victimes : Les victimes étaient âgées de moins d'un an à 94 ans, l'âge moyen étant de 40 ans. Le graphique 3 montre que la plus grande proportion de victimes étaient âgées de 25 à 34 ans (27 %), suivie de celles âgées de 35 à 44 ans (14 %) et de 55 à 64 ans (14 %). Les groupes d'âge de 18 à 24 ans et de 65 ans et plus représentaient chacun 13 pour cent des victimes. Les plus petits groupes de victimes étaient ceux des personnes âgées de 45 à 54 ans (9 %) et de 17 ans ou moins (10 %).

D'après leur représentation dans la population, également illustrée dans le graphique 3, certains de ces groupes d'âge sont surreprésentés parmi les victimes. Plus précisément, les femmes de 25 à 34 ans représentent 27 pour cent des victimes, mais seulement 14 pour cent de la population, et les femmes de 18 à 24 ans représentent 13 pour cent des victimes, mais seulement 9 pour cent de la population (Statistique Canada, 2019). Les autres groupes d'âge des victimes correspondent à leur proportion dans la population ou sont sous-représentés en fonction de celle-ci.

Diagramme 3: Distribution de l'âge des femmes/filles tuées par la violence, Canada 2018 (N=144)*



*L'âge des victimes n'était pas connu dans quatre cas

³⁶ Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit « l'accès à la justice » comme « la capacité des personnes à solliciter et obtenir des réparations pour des griefs devant des institutions judiciaires formelles ou informelles » (PNUD, 2004). En termes simples, c'est la prémisse que toute personne a accès aux ressources et aux services dont elle a besoin pour régler les problèmes juridiques. Bien que cette question soit reconnue comme l'un des enjeux de justice les plus urgents au Canada aujourd'hui et qu'elle soit au centre des préoccupations de la plupart des intervenants du milieu juridique, les définitions et la compréhension de « l'accès à la justice » varient (Farrow 2014).



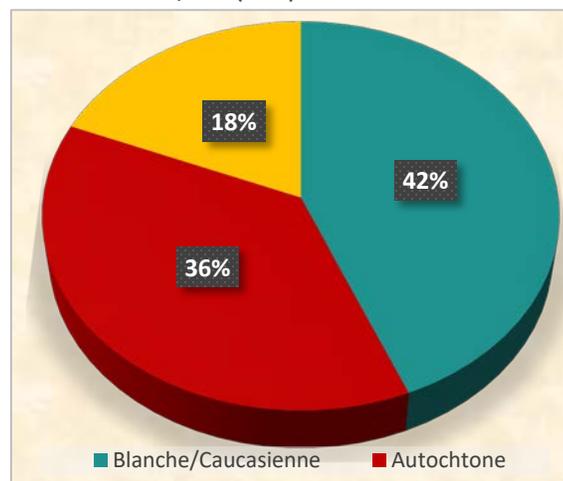
Dans les dernières années, une attention croissante a été accordée à la vulnérabilité des femmes âgées, en particulier, au fémicide, étant donné leur représentation croissante dans la population (ACUNS, 2017). Bien que l'âge limite varie, on utilise couramment les âges de 50 ou 55 ans et plus pour définir le groupe de femmes âgées (p. ex., ACUNS, 2017 ; Sutton et Dawson, 2017). En utilisant le seuil de 55 ans et plus, les données de l'OCFJR montrent que plus du quart (27 %) des victimes appartenaient à ce groupe d'âge. Bien qu'elles ne soient pas surreprésentées selon leur proportion de la population, cela signifie que plus d'une victime sur quatre en 2018 était une femme âgée, un sous-groupe de la population dont la proportion devrait continuer à augmenter jusqu'en 2031 (Hudon & Milan, 2016). Toutefois, on a récemment souligné l'absence de recherches au Canada et à l'étranger sur les femmes âgées et leur vulnérabilité à la violence. Nous reviendrons sur cette question dans la section IV lorsque nous discuterons les priorités de recherche en matière de prévention de la violence.

"J'étais très fière d'elle pour son retour à l'école. Elle n'a pas toujours eu la vie facile, mais j'ai vu qu'elle avait réussi à être heureuse. "

Race/origine ethnique des victimes : L'information sur la race ou l'origine ethnique était manquante dans 40 pour cent de l'échantillon total de femmes et de filles tuées. Comme le montre la figure 2, lorsque l'information était connue (N = 93), 42 pour cent des victimes étaient de race blanche, 36 pour cent étaient des femmes ou des filles autochtones³⁷ et 18 pour cent faisaient partie d'une minorité visible³⁸ (voir l'annexe A pour une discussion sur la fiabilité des renseignements sur la race ou l'origine ethnique dans les rapports médiatiques).

Si l'on compare les répartitions ci-dessus aux chiffres de la population canadienne, les victimes de race blanche étaient sous-représentées (42 % comparativement à 73 % de la population), tout comme les victimes appartenant à une minorité visible (18 % comparativement à 22 % de la population³⁹). Par contre, et conformément à d'autres recherches (AFAC, 2010), les femmes et les filles autochtones (c.-à-d. les femmes et les filles des Premières nations, les Métisses et les Inuites) étaient surreprésentées. Plus précisément, bien qu'elles représentent environ cinq pour cent de la population canadienne⁴⁰, elles représentaient 36 pour cent des femmes et des filles qui ont été tuées par la violence en 2018.⁴¹ Cette tendance n'est pas nouvelle mais constante dans le temps (pour plus de détails, voir www.femicideincanada.ca/fr/propos/tendances).

Figure 2 Race et origine ethnique des femmes et filles tuées par la violence au Canada, 2018 (N=93)



Toute conclusion fondée sur les éléments susmentionnés n'est que provisoire pour le moment, car à mesure que des renseignements supplémentaires seront disponibles, les répartitions pourraient changer. De plus, la race ou l'origine ethnique des victimes et des accusés peut être signalée plus souvent pour certains groupes que pour d'autres ; par exemple, les médias peuvent être moins enclins

³⁷ Quatre pour cent de plus sont présumés être autochtones, mais cela n'a pas été confirmé. Nous n'incluons pas ces cas ici, ce qui donne un total final de 96 au lieu de 100 pour cent.

³⁸ Utilisé par Statistique Canada et défini par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le terme « minorité visible » désigne « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » et se composent principalement des groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais, et Coréen (voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-004-x/def/4068739-fra.htm>).

³⁹ Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025b-fra.htm>

⁴⁰ Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-503-x/2015001/article/14313-fra.htm>

⁴¹ Cette proportion passera à 40 % si l'on confirme le nombre de victimes que l'on croit autochtones



à signaler le fait qu'une victime est blanche et plus portés à parler de son appartenance autochtone ou aux minorités visibles.

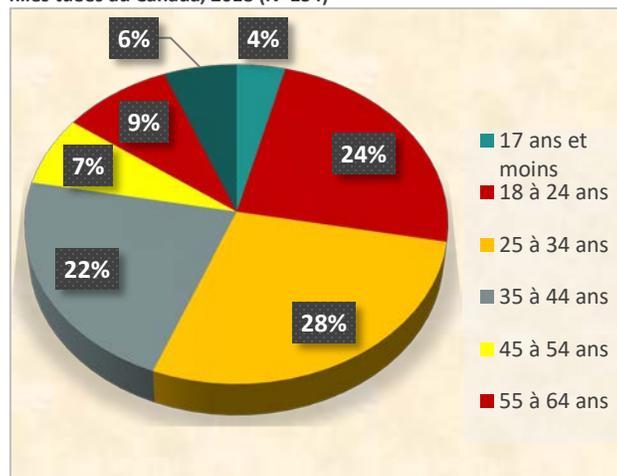
Enfants : Dans 60 pour cent des cas⁴², on savait si les victimes avaient des enfants. De ce nombre, 84 pour cent des victimes avaient au moins un enfant. Parmi celles qui avaient des enfants, 17 pour cent en avaient un, 22 pour cent en avaient deux, 21 pour cent en avaient trois et 13 pour cent en avaient quatre ou plus. Le nombre d'enfants était au moins un, sans plus de précision, pour onze pour cent des victimes. Dans la section IV, nous considérons les enfants en tant que groupe de victimes indirectes ou secondaires de fémicide, y compris les enfants survivants et les membres de leur famille qui sont touchés à long terme par ces meurtres (voir aussi Alisic, 2018 ; Armour 2002, 2003 ; Ferrara et al., 2015 ; Ferrara et al, 2018 ; Hardesty et al., 2008 ; Kapardis et al., 2017 ; Malone 2007).

“(Elle) était pleine de vie. Elle travaillait dur aussi. (Elle) était une fille si énergique, souriante. En tout temps, même quand les choses allaient mal dans sa vie, elle était toujours prête à se consacrer à ses amis.”

Caractéristiques démographiques des accusés

Au moment de la rédaction du présent rapport, 12 des 133 cas demeuraient non résolus, sans accusé identifié. Ainsi, les caractéristiques des accusés dans ces cas et les relations qu'ils entretenaient avec les victimes sont inconnues. Ces cas sont surveillés afin d'obtenir de nouveaux renseignements et les données seront mises à jour en conséquence. Ci-dessous, nous nous concentrons uniquement sur les cas dans lesquelles les accusés ont été identifiés (N=121).

Figure 3: Distribution de l'âge des accusés de meurtres de femmes et filles tuées au Canada, 2018 (N=134)*



** L'âge de l'agresseur/accusé n'était pas connu dans six cas.

Genre des accusés : Au total, 140 accusés ont été identifiés dans les 121 cas, dont 85 pour cent étaient des hommes (N=119) et 15 pour cent des femmes (N=21). En ce qui concerne les principaux accusés,⁴³ 90 pour cent étaient des hommes (N = 109) et 10 pour cent des femmes (N = 12), ce qui correspond aux chiffres nationaux (David, 2017).

Âge de l'accusé : Les 134 accusés dont l'âge était connu étaient âgés de 15 à 90 ans, l'âge moyen étant de 36 ans. Comme le montre la figure 3, et conformément aux tendances vues chez les victimes, la plus grande proportion d'accusés étaient âgés de 25 à 34 ans (28 %), suivis de ceux âgés de 18 à 24 ans (24 %), puis de 35 à 44 ans (22 %), de 55 à 64 ans (9 %) et de 45 à 54 ans (7 %). Les plus petits groupes d'âge d'accusés se situent à chaque extrémité du continuum d'âge, soit cinq accusés âgés de 17 ans ou moins (4 %) et huit accusés âgés de 65 ans ou plus (6 %).

Race/origine ethnique de l'accusé : L'information sur la race ou l'origine ethnique de l'accusé est manquante dans plus des deux tiers des cas (71 %), soit beaucoup plus que pour les victimes ; par conséquent, la fiabilité de cette information n'est pas suffisante pour la rapporter. Les répartitions peuvent changer considérablement lorsque des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.

⁴² Seules les victimes âgées de 14 ans et plus ont été incluses dans cette analyse.

⁴³ Le terme « principal accusé » est utilisé lorsqu'il y a eu plusieurs auteurs, mais l'un des auteurs était plus dominant dans le meurtre ou avait la relation la plus étroite avec la victime.

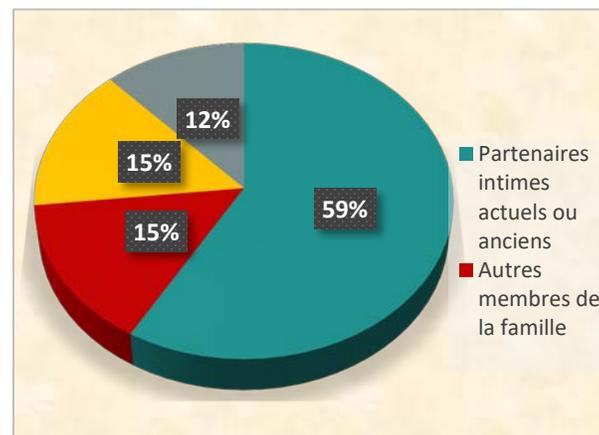


Relation entre la victime et l'accusé

La relation entre la victime et l'auteur présumé est l'une des caractéristiques les plus fréquemment examinées dans la recherche sur la violence parce qu'elle est souvent reliée à d'autres circonstances de l'incident et caractéristiques des personnes impliquées (Silverman et Kennedy, 1993). En examinant cette relation, la recherche se concentre généralement sur les meurtres avec une victime/un accusé ou, s'il y a plusieurs victimes et/ou accusés, sur la principale victime et le principal accusé. Nous adoptons cette approche ci-dessous.

En 2018, les résultats montrent que la relation entre la principale victime et le principal accusé était connue dans plus des deux tiers des cas (69 %, N = 83)⁴⁴. En examinant ces cas, la figure 4 montre que 59 pour cent des principales victimes étaient la partenaire actuelle ou ancienne de l'accusé.⁴⁵ D'autres cas dans lesquels la principale victime et le principal accusé ont été identifiés impliquaient d'autres membres de la famille (15 %), des amis ou des connaissances (15 %) ou des inconnus (12%).⁴⁶

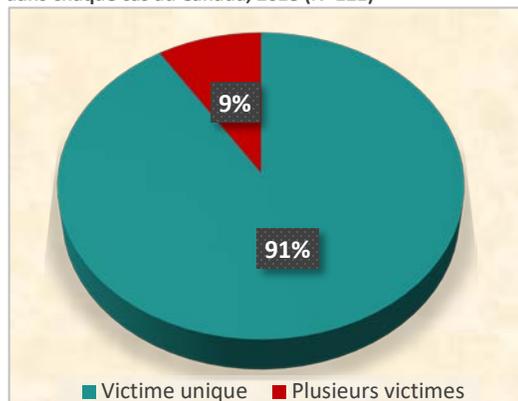
Figure 4: Distribution de la relation entre la victime et l'accusé dans les meurtres de femmes et filles au Canada, 2018 (N=83)



Les chiffres ci-dessus sont en grande partie attribuables aux cas impliquant des accusés de sexe masculin, représentant 94 pour cent des cas (N = 77). Dans les six cas où la principale personne accusée était une femme, les victimes étaient des enfants (N=3), des parents (N=2) et une connaissance. Les cas impliquant des accusés de sexe masculin seront examinés en détail dans la section III.

Caractéristiques des meurtres

Figure 5: Distribution du nombre de femmes et filles tuées dans chaque cas au Canada, 2018 (N=121)



Nombre de victimes: La plupart des 121 cas impliquait une seule victime.⁴⁷ La figure 5 montre qu'une seule victime a été tuée dans 91 pour cent des cas en 2018. L'autre neuf pour cent des cas impliquaient deux (5 %), trois (3%) ou quatre victimes (1 %). Les cas avec plusieurs victimes impliquaient souvent une cible principale – généralement une partenaire intime – et les enfants/beaux-enfants de celle-ci et/ou de l'accusé ou d'autres membres de la famille comme des parents. Une exception a été le cas où huit femmes et deux hommes ont été tués dans l'évènement qui a été nommé « l'attaque au camion-bélier à Toronto ». ⁴⁸ Au total, environ un cas sur 10 impliquait plusieurs victimes.

Nombre d'accusés : La plupart des cas impliquaient un seul accusé (90%). Les autres

⁴⁴ Comme les enquêtes sont en cours et que de nombreux détails sont encore en attente, la relation entre les victimes identifiées et leurs accusés n'était pas précisée pour 31 pour cent des cas au moment de la rédaction du présent rapport.

⁴⁵ La recherche montre que plus la relation entre la victime et l'accusé est étroite, plus le cas est susceptible d'être résolu par la police, et ce, plus rapidement (Trussler, 2010). Par conséquent, il est prévu qu'à mesure que les cas seront résolus (c.-à-d. que l'accusé sera identifié) ou que les relations seront connues, la proportion de femmes tuées par des partenaires masculins diminuera.

⁴⁶ Le pourcentage ne sera pas égal à 100 en raison des arrondis. La catégorie des inconnus comprend trois fusillades par la police et la mort d'une femme qui est survenue après elle a été placée en garde à vue. Au moment de la rédaction du présent rapport, des enquêtes indépendantes sur les quatre cas impliquant la police étaient en cours.

⁴⁷ 12 des 133 cas non résolus ne sont pas inclus, ce qui fait 121 cas.

⁴⁸ Voir : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/proces/201901/31/01-5213116-attaque-au-camion-belier-a-toronto-le-proces-est-repousse.php>



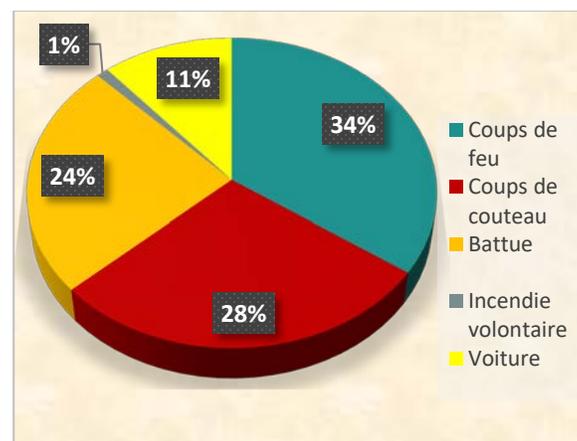
cas en impliquant deux (7%), trois (1%) ou quatre (3%).⁴⁹ Parmi les 22 accusées de sexe féminin, sept étaient des coaccusées.⁵⁰

Méthode du meurtre : Dans les cas où l'information sur la méthode du meurtre est connue (N = 81), la figure 6 montre que la méthode de meurtre la plus courante était par coups de feu (34 %), suivie des coups de couteau (28 %) et des coups (les cas où la victime a été battue) (24 %). Les autres méthodes de meurtre étaient l'incendie criminel et la collision par un véhicule.⁵¹ L'information sur le type d'arme à feu utilisée dans les fusillades n'était disponible que dans 40 pour cent des cas, mais lorsque cette information était connue, les armes de poing et d'épaule étaient représentées plus ou moins également.

Le plus récent rapport de Statistique Canada sur les homicides de 2017 révèle une augmentation nationale des homicides commis avec une arme à feu, tendance qui est également évidente dans les régions rurales (Beattie et al., 2018). Plus précisément, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales a augmenté de 60 pour cent par rapport à l'année précédente ; ce taux était supérieur de 16 pour cent à celui dans les régions urbaines (Beattie et al., 2018). Cette augmentation est en grande partie attribuable à la violence armée dans les régions rurales des provinces des Prairies (Beattie et al., 2018).

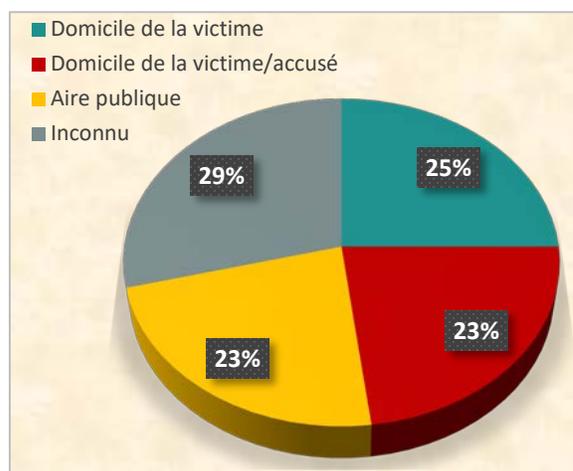
De même, les données de 2018 montrent qu'il existe une plus grande probabilité que des armes à feu aient été utilisées pour tuer des femmes et des filles dans les régions rurales. Autrement dit, la proportion de meurtres commis avec une arme à feu était de 42 pour cent dans les régions rurales comptant moins de 10 000 habitants, comparativement à 34 pour cent dans les centres urbains.

Figure 6: Distribution de la méthode du meurtre pour toutes les femmes et filles tuées au Canada, 2018 (N=81)*



*L'information sur la méthode du meurtre n'était pas divulguée publiquement dans 46 pour cent des cas.

Figure 7: Tendances de l'endroit où se trouvait la femme ou la fille tuée au Canada, 2018 (N=148)



Emplacement : Au total, la figure 7 montre que près de la moitié (48 %) des femmes et des filles ont été tuées chez elles, dont 25 pour cent dans leur propre domicile et 23 pour cent dans le domicile qu'elles partageaient avec l'accusé. Cela est congruent à un récent rapport des Nations Unies qui constate que dans le monde entier, le foyer est l'endroit le plus dangereux pour les femmes et les filles (ONUUDC, 2018), une question sur laquelle nous reviendrons plus loin. Environ un meurtre sur cinq de femmes et de filles (23 %) a eu lieu dans des endroits publics, comme des parcs ou des endroits extérieurs, des chambres d'hôtel, des restaurants/bars, des institutions ou des commerces. Les autres 29 pour cent des victimes ont été tuées dans des lieux inconnus, dont 17 pour cent ont été découvertes dans des champs/parcs, des voitures ou des rivières/lacs.

Suicide : Les résultats ont montré que 11 pour cent des 140 accusés (N=16) se sont suicidés après le meurtre – tous étant des hommes. Dans 13 de ces 16 cas (81 %), les victimes étaient des partenaires actuelles ou anciennes. Dans les

⁴⁹ Le total des pourcentages n'est pas égal à 100 puisque les chiffres ont été arrondis.

⁵⁰ Dans deux cas, il s'agissait de deux coaccusées de sexe féminin et d'un coaccusé de sexe masculin, et dans trois cas, d'une coaccusée de sexe féminin et d'un accusé de sexe masculin.

⁵¹ Cette dernière méthode comprend les huit femmes tuées par un accusé conduisant un camion-bélier à Toronto. Une fois ces cas retirés, la proportion de femmes et de filles tuées par balle passe à 38 pour cent, suivies de 32 pour cent par coups de couteau et de 26 pour cent par coups.



État/issue de l'affaire judiciaire

Parmi les cas où l'accusé ne s'est pas suicidé (N=105), trois sont décédés ou ont été tués avant leur inculpation. Pour les 102 autres cas, des accusations de meurtre au deuxième degré ont été portées dans 53 pour cent des cas (N = 54) et des accusations de meurtre au premier degré ont été portées dans 32 pour cent des cas (N = 33). Neuf pour cent des cas ont donné lieu à des accusations d'homicide involontaire (N=9). L'état de l'affaire judiciaire n'a pas été déterminé dans cinq pour cent des cas (N=6).

Dans la section suivante, nous examinons seulement les cas impliquant des femmes et des filles et des accusés de sexe masculin. Nous y présenterons plusieurs mobiles/indicateurs du féminicide basés sur le genre qui bien documentés par la recherche.

" Ma grand-mère et ma mère étaient toutes les deux des femmes très gentilles. Je me souviendrai toujours de la générosité de ma mère et de la façon dont elle pouvait s'entendre avec n'importe qui."

"Ma mère est une femme très attentionnée, elle n'a jamais fait de mal à personne et n'a jamais dérangé personne."



SECTION III:

Comprendre les mobiles/indicateurs du fémicide basés sur le genre

Le phénomène du fémicide n'est pas nouveau, mais son importante croissance dans l'attention internationale est sans précédente et est due en grande partie à la situation en Amérique latine, où se trouvent plus de la moitié des pays où le taux de fémicides est élevé (Laurent et al., 2013 ; Nowak, 2012). En conséquence, des efforts correspondants sont déployés pour identifier les mobiles/indicateurs basés sur le genre qui permettent de distinguer le fémicide de la catégorie plus générale des " homicides ". L'un des efforts les plus complets à ce jour est le *Protocole latino-américain pour l'investigation des meurtres de femmes basés sur le genre (Fémicide/Féminicide)* qui documente de manière détaillée comment un fémicide peut être identifié, y compris les mobiles et indicateurs basés sur le genre qui saisissent les diverses circonstances et types de violence qui peuvent être spécifiques au fémicide et à ses sous types (par exemple le fémicide intime, le fémicide familial) (Sarmiento et al. 2014).

Bien que le protocole vise spécifiquement à faciliter les enquêtes sur les fémicides menées par le système de justice pénale dans une région du monde donnée, il constitue un point de départ crucial pour comprendre les avantages et les défis liés à la définition et à la mesure du fémicide au niveau international. Pour ce faire, il décrit en détail les dimensions genrées du fémicide et explique les circonstances et les motivations de ces meurtres basés sur le genre qui les distinguent de la catégorie plus large de l'homicide. Le protocole affirme que, bien que le fémicide se manifeste de différentes manières, il existe des mobiles/indicateurs basés sur le genre qui sont communs à la plupart des fémicides et qui mettent en évidence le fait que ces meurtres sont enracinés dans la haine et/ou la discrimination envers les femmes ou les filles et l'incapacité du système de justice pénale à les protéger de la violence. Pour appuyer leur protocole, les auteurs s'appuient sur la richesse des connaissances fondées sur des données probantes qui ont été accumulées au cours des dernières décennies sur le fémicide.

Le protocole explique que les mobiles/indicateurs basés sur le genre du fémicide peuvent varier selon le type et le lieu des blessures subies par les victimes, le lieu du meurtre, l'historique de la relation entre la victime et l'auteur, ainsi que les circonstances entourant le meurtre. En outre, il est également important de tenir compte de la situation particulière des victimes ; par exemple, les normes sociales, combinées à l'absence de soutien social qui rendent généralement certains groupes de femmes plus à risque que d'autres (p. ex. les femmes et les filles en situation d'handicap, les femmes âgées, les immigrantes et les personnes transgenres) (Sarmiento et al., 2014). Le thème commun du fémicide est qu'il renforce les normes culturelles qui soulignent ce que signifie être une femme, y compris les notions de subordination, de féminité, de fragilité et de sentimentalité (Sarmiento et al. 2014). Cette signification saisit également ce que signifie être un homme, y compris le rôle des droits des hommes (dans le mouvement masculiniste)⁵², des attitudes misogynes et des comportements de contrôle coercitifs, ces derniers principalement dans le contexte de leurs relations intimes (Sarmiento et al. 2014).

Le protocole identifie également des indicateurs qui peuvent être plus courants dans un sous-type de fémicide. Par exemple, dans le cas de fémicide intime, comme nous le verrons plus loin, les victimes peuvent être tuées au cours du processus de séparation ou de tentative de séparation, et/ou dans le contexte de violence familiale chronique et continue, y compris la violence physique, sexuelle, psychologique et émotionnelle, avec ou sans éléments de contrôle coercitif (Johnson et al., 2017 ; Stark, 2007). Dans le cas de fémicides commis par des étrangers, la violence et/ou les mutilations sexuelles peuvent être courantes (Sarmiento et al. 2014).

L'identification des mobiles/indicateurs basés sur le genre n'est pas une science exacte car la présence ou l'absence d'un seul indicateur ne détermine pas si le meurtre est un fémicide. Par ailleurs, le nombre d'indicateurs ne doit pas être utilisé pour déterminer si le meurtre est un fémicide et la liste des facteurs du protocole ne doit pas être considérée comme exhaustive, d'autant plus qu'elle a été établie dans une région du monde spécifique. Cependant, fondé sur d'importantes recherches, le protocole peut servir de guide

⁵² Le contrôle coercitif est un type de violence non-physique utilisé pour inculquer la peur et la soumission chez un partenaire intime par des comportements répétitifs employés dans la grande majorité par des hommes contre des femmes dans des relations conjugales abusive (voir Stark, 2007)



pour déterminer quand est-ce que les preuves disponibles justifient la classification d'un meurtre en tant que fémicide. Par conséquent, il fournit une base solide sur laquelle il est possible de mieux comprendre ce que signifie le terme "fémicide" pour les professionnels, en particulier ceux qui enquêtent sur de tels meurtres, et pour les médias, qui encadrent souvent ces meurtres pour le grand public.

Dans la présente section, nous commençons par décrire les types de relations que les femmes et les filles entretenaient avec l'accusé. Ensuite, nous examinons le type de fémicide le plus courant - le fémicide intime - suivi du fémicide familial avant de passer à une discussion sur les fémicides non intimes qui se produisent en dehors du contexte de l'intimité. Dans la mesure du possible, nous incluons des exemples et/ou des illustrations de cas pour démontrer pourquoi ces meurtres ont eu lieu "parce que les victimes étaient des femmes et des filles", ce qui justifie le terme "fémicide" plutôt que "homicide".

Quelles relations est-ce les femmes et les filles partageaient avec l'accusé masculin ?

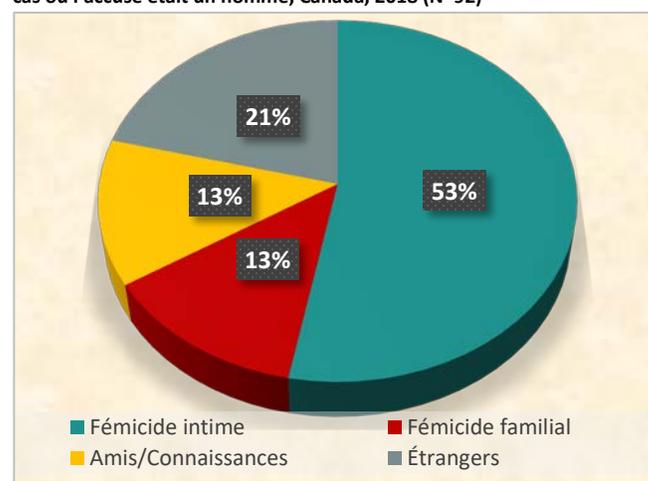
Dans les 121 cas où un accusé a été identifié, 136 femmes et filles ont été tuées, dont 124 l'ont été par un accusé de sexe masculin ou dans le cas où le principal accusé/suspect est un homme (91%)⁵³. Pour 26 pour cent de ces victimes (N = 32), la relation avec l'accusé n'a pas encore été établie. Par conséquent, l'analyse qui suit porte sur les 74 pour cent restants de victimes (N = 92).

Reflétant les tendances nationales et internationales historiques, la figure 8 montre que la plus grande proportion de femmes a été tuées par un partenaire masculin (53 %) - également appelé un fémicide intime (N = 49), ce qui est cohérent avec des recherches antérieures.⁵⁴ Un autre 13 pour cent concernait une femme ou une fille tuée par un membre de la famille (mais pas un partenaire intime), ce qu'on appelle un fémicide familial (N = 12). Au total, en 2018, lorsque l'information était connue, 66 pour cent des hommes accusés avaient une relation intime ou familiale avec leur victime (N = 61). Ce chiffre est légèrement supérieur aux résultats mondiaux récents qui montrent que 58 pour cent des femmes et des filles ont été tuées par leur partenaire intime ou un membre de leur famille (ONU DC, 2018:10).

Ces tendances montrent clairement que les femmes et les filles au Canada sont plus à risque dans le contexte de leurs relations intimes avec les hommes - une question sur laquelle nous reviendrons plus loin. La troisième catégorie - les fémicides non intimes – représente le groupe comprenant les victimes et accusés qui étaient des étrangers (21 %), ou des connaissances (13 %).

Chacune des trois catégories - le fémicide intime, le fémicide familial et le fémicide non intime (comprenant les étrangers et les connaissances) - est examinée séparément ci-dessous, mettant en lumière certaines tendances et schémas importants. Mais d'abord, nous examinons deux des mobiles / indicateurs basés sur le genre les plus courants recoupant tous les types de fémicides, quelle que soit la relation entre la victime et son accusé : (1) la misogynie ; et (2) la violence sexuelle.

Figure 8: Distribution de la relation entre la victime et l'accusé dans les cas où l'accusé était un homme, Canada, 2018 (N=92)



⁵³ Les 12 cas toujours non résolus et pour lesquelles il n'y a pas d'accusé identifié sont exclus

⁵⁴ Ce nombre est plus bas que la recherche antérieure sur le fémicide intime en Ontario, qui a démontré qu'au moins 63 pour cent des meurtres étaient des fémicides intimes (Gartner et al., 1999). Cependant, cette étude excluait les filles de 14 ans et moins tandis que les filles de ce groupe d'âge sont incluses dans ce présent rapport.



Mobile/Indicateur basé sur le genre #1 : la misogynie

La misogynie (ou attitudes misogynes) fait référence à la haine ou aux préjugés forts à l'égard des femmes et peut s'exprimer de diverses façons, y compris par des expressions manifestes de haine dans des déclarations verbales ou écrites ainsi que par des moyens plus subtils comme la croyance que les femmes sont des objets sexuels. La misogynie ou les attitudes connexes sont des éléments clés de la définition du fémicide depuis ses premières itérations jusqu'aux définitions plus récentes. Par conséquent, la misogynie - la haine des femmes - est souvent décrite comme le mobile principal du fémicide. Par exemple, comme l'écrivent les auteurs du protocole de l'Amérique latine :

Les facteurs qui différencient le crime de fémicide de l'homicide d'un homme, et même de l'homicide commun d'une femme, révèlent que le but du meurtre est d'enraciner et de perpétuer les modèles qui ont été culturellement attribués quant à ce que signifie être une femme : soumission, faiblesse, sentimentalisme, finesse, féminité, etc. Cela signifie que l'acteur commettant le fémicide et ses actions s'inspirent de modèles culturels enracinés dans les idées misogynes de supériorité masculine, de discrimination contre les femmes et de manque de respect envers elles et leurs vies. Ces éléments culturels et ce système de croyances font croire à l'agresseur qu'il a suffisamment de pouvoir déterminant sur la vie et le corps des femmes pour les punir et, en définitive, pour préserver les hiérarchies sociales de l'infériorité et de l'oppression. Ces mêmes éléments culturels permettent à l'auteur de se sentir fortifié dans sa virilité par ce comportement (Sarmiento et al. 2014 ; 35-36).

Le rôle de la misogynie est souvent difficile à expliquer dans les débats publics entourant le fémicide, comme en était le cas au lendemain du fémicide de masse de Montréal en 1989, malgré sa présence manifeste⁵⁵. Plus récemment, l'utilisation de ce terme et son rôle dans l'assassinat de femmes et de filles - et, en fait, le terme "fémicide" - ont réapparu. Le 23 avril 2018, un homme - l'accusé est Alek Minassian - a foncé dans une foule de gens à Toronto, tuant huit femmes et deux hommes (voir l'encadré 1). Juste avant, on

Encadré 1:

La misogynie, un mobile/indicateur du fémicide basé sur le genre

Au printemps 2018, selon les reportages des médias qui ont couvert cet événement de grande visibilité, un homme a loué une fourgonnette, la conduisant dans une rue achalandée pendant l'heure du dîner dans une grande ville de l'Ontario, tuant huit femmes et deux hommes et blessant gravement 16 autres personnes. Les victimes étaient âgées de 22 à 94 ans. L'homme a été arrêté peu de temps après, à la suite d'une brève confrontation avec un seul policier, puis accusé de 10 chefs de meurtre au premier degré et de 16 chefs de tentative de meurtre. En spéculant sur son mobile, selon les médias, des récits contradictoires ont été fournis par ceux qui le connaissaient. Certains ont soutenu qu'il n'était pas un terroriste, mais plutôt qu'il avait des problèmes de santé mentale, tandis que d'autres ont soutenu que l'attaque était motivée par la misogynie parce que l'accusé était associé à une sous-culture en ligne appelée Incels. Les incels sont des hommes involontairement célibataires qui s'identifient comme tels et qui accuseraient les femmes de leurs échecs sexuels. Bien qu'ils n'éliminent pas la possibilité de maladie mentale, les médias semblent accorder une certaine crédibilité au rôle des attitudes misogynes comme, du moins, une partie de l'explication des actions de l'accusé. L'accusé a discuté ouvertement sur sa page Facebook de son mépris pour les femmes et de son soutien à la rébellion d'Incel. Son procès est prévu pour février 2020. Quels que soient les mobiles finalement identifiés pendant le procès, l'événement et la discussion publique qui l'a entouré ont fait entrer le terme "misogynie" dans le domaine public d'une manière jamais vue depuis le fémicide de masse de 1989.

(voir : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1139743/attaque-camion-belier-toronto-mysogynie-debut-proces-alek-minassian?depuisRecherche=true>)

⁵⁵ Voir : <http://policyoptions.irpp.org/magazines/april-2018/misogynistic-killings-need-public-label/> (site en anglais)



allègue que l'homme accusé a affiché ce qui suit sur Facebook : "La rébellion d'Incel a déjà commencé ! Nous vaincrons tous les Chads et Stacy's ! Saluons tous le gentleman suprême Elliot Rodger"56 (Zimmerman et al., 2018 : 1).

Ceux qui ont fait l'étude d'Incel, abréviation de "célibat involontaire", indiquent qu'il s'agit d'une idéologie politique violente fondée sur une nouvelle vague de misogynie et de suprématie blanche (Zimmerman et al., 2018 : 1). Le groupe en soi dépasse la portée du présent rapport, si ce n'est pour souligner que l'attaque au camion-bélier du 23 avril est maintenant fréquemment utilisée comme un exemple du lien indéniable entre misogynie et violence faite aux femmes. Les huit féminicides survenus le 23 avril dernier font partie des 148 femmes et filles tuées en 2018 au Canada. C'est ce qu'on appelle les féminicides par un étranger (Russell & Harnes, 2001).

La misogynie est également un élément commun et central du féminicide intime - le meurtre de femmes par leur partenaire intime masculin actuel ou ancien. Dans de tels cas, il peut s'agir d'une motivation singulière ou se combinant avec d'autres mobiles/ indicateurs basés sur le genre qui seront examinés plus en détail dans la section "Les tendances du féminicide intime".

Mobile/indicateur basé sur le genre #2: Violence sexuelle

Un deuxième motif/indicateur basé sur le genre qui recoupe tous les types de féminicides et qui montre clairement les attitudes misogynes de la violence contre les femmes et les filles est la perpétration par les hommes de violences sexuelles qui, dans le cas du féminicide, se termine par la mort de la femme ou de la fille. Comme la misogynie, la violence sexuelle distingue le féminicide des meurtres d'hommes. La recherche montre que la violence dans les féminicides est beaucoup plus susceptible d'être sexualisée que lorsque les hommes sont tués (Corradi et al., 2016 ; Gartner et al., 1999 ; Morrison et al., 2004 ; Widyono, 2008). Par exemple, les victimes de féminicides sont beaucoup plus susceptibles d'être agressées sexuellement (c.-à-d. violées), sodomisées, mutilées sexuellement et/ou d'être retrouvées partiellement ou complètement dévêtues après leur meurtre que les hommes victimes d'homicide (voir aussi Beaugard et Martineau, 2012). Compte tenu de la récurrence des meurtres reportés dans ce rapport, l'information sur la présence de

Encadré 2:

Violence sexuelle, mobile/indicateur du féminicide basé sur le genre

- Selon les reportages des médias, une employée célibataire a été attaquée alors qu'elle travaillait dans un établissement commercial isolé. Les médias ont rapporté qu'un collègue a trouvé la victime inconsciente, battue, agressée sexuellement et à moitié nue. Selon certaines sources, la victime connaissait peut-être son agresseur puisque l'entreprise était ouverte à tous dans la collectivité.
- Ce qui a commencé comme une enquête sur un mort subite s'est transformé en une enquête sur un féminicide après qu'une jeune femme ait été trouvée morte dans son appartement. Son jeune enfant aurait également été retrouvé dans l'appartement, mais n'aurait pas été blessé. Selon les médias, l'agresseur est entré par effraction dans sa maison, est entré dans la chambre de l'enfant et lui a ordonné de rester au lit. L'enfant n'aurait jamais vu l'homme auparavant. L'agresseur s'est ensuite dirigé vers la chambre de la victime. On rapporte que son enfant a entendu des cris mais qu'il avait trop peur pour quitter la chambre. Quand l'enfant s'est réveillé le lendemain, sa mère était morte.
- Dans une petite communauté, le corps d'une jeune femme a été retrouvé à son domicile par la police. Les médias ont révélé qu'on croit que son agresseur est entré par effraction chez elle, l'a agressée sexuellement et lui a tiré une balle dans la tête. Les médias indiquent que la Couronne croit que le féminicide a commencé par une tentative d'agression sexuelle, mais on ne sait pas si la victime a été choisie au hasard.

Note : Bien que des accusés aient été identifiés et accusés dans ces affaires, les enquêtes se poursuivent et les faits n'ont pas encore été prouvés devant les tribunaux.

⁵⁶ Pour plus d'information sur Elliot Rodgers, veuillez visiter : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/qui-est-elliott-rodger-le-tueur-de-santa-barbara_1546492.html (site web en anglais)



violences sexuelles manquent dans la majorité des cas, mais a été relevée dans trois instances (voir encadré 2).

Ces trois cas ne concerneraient pas des victimes et des accusés qui étaient des partenaires intimes ; cependant, la violence sexuelle se produit également dans les cas de féminicides intimes, bien que sa présence ne soit pas aussi souvent notée ou documentée que dans les cas de féminicides non intimes. Cela peut s'expliquer en partie par l'héritage des doctrines juridiques patriarcales qui continuent de considérer les femmes comme la propriété des hommes dans le contexte de leurs relations intimes, y compris la conviction profonde que la violence sexuelle ou le viol ne peuvent être perpétrés par un homme contre sa partenaire intime et, surtout, par un mari contre son épouse (Randall & Venkatesh, 2015 ; Venkatesh & Randall, 2018). Autrement dit, certaines violences sexuelles peuvent ne pas être remarquées ou ne pas être considérées comme des violences sexuelles si le meurtre a eu lieu entre partenaires intimes et, en particulier, a été perpétré par un homme contre son épouse.

Le rôle de la violence sexuelle à l'égard des femmes dans leurs relations intimes est toutefois de plus en plus reconnu. Une étude sur les facteurs de risque dans les cas de féminicide intime⁵⁷ a démontré que l'instance d'un viol antérieur de la victime était l'un des facteurs de risque les plus importants (Spencer & Stith, 2018). De même, une autre étude récente a conclu que la violence sexuelle entre partenaires intimes était associée à un risque accru de féminicide et devrait faire l'objet d'une attention particulière dans l'évaluation et la gestion des risques de violence conjugale (Barker et al. 2017 ; voir aussi, Campbell et al, 2003 ; Henry, 2010 ; McFarlane et al., 2005). Ces résultats appuient les premières recherches sur le féminicide intime en Ontario qui ont révélé que, lorsque l'information était disponible, dans 27 pour cent des cas, les victimes avaient été violées, sodomisées ou mutilées sexuellement ; dans 22 pour cent des cas, le corps de la victime était partiellement ou complètement dévêtu (Gartner et al., 1999).

Il y a étonnamment peu de recherches qui ont examiné systématiquement la violence sexuelle des hommes à l'égard de leur partenaire féminine, peut-être en raison de la tendance de la recherche sur la violence sexuelle et de la recherche sur la violence conjugale/familiale à être souvent menée comme si ces deux types de violence étaient des phénomènes distincts. De plus, il se peut que la violence sexuelle soit davantage stigmatisée, réduite au silence et cachée à la conscience sociale, que l'est la violence conjugale. La détermination du rôle de la violence sexuelle comme mobile/indicateur basé sur le genre du féminicide en général, et du féminicide intime en particulier, sera une priorité de recherche de l'OCFJR dans ses futurs travaux.

Ci-dessous, nous passons à une discussion des tendances et des schémas fondamentaux que nous pouvons documenter sur le féminicide intime avant de passer aux mobiles/indicateurs basés sur le genre qui sont plus fréquemment notés pour ce sous-type du féminicide.

“Elle était une personne très positive dont tout le monde voulait s’entourer. Elle aurait aidé n’importe qui, elle nous manquera énormément.”

Tendances du féminicide intime

Le féminicide intime se produit dans tous les pays bien que les tendances de ces meurtres puissent différer à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. Cependant, quelle que soit la région du monde, toute violence à l'égard des femmes au domicile, y compris le féminicide intime, découle de normes de genre qui renforcent le rôle des hommes comme autorité familiale et justifient leur utilisation de la violence pour maintenir le contrôle des femmes et des enfants. Ce fait a une fois de plus été souligné dans un rapport récemment publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD, 2018) intitulé *Étude mondiale sur l'homicide : Les meurtres de femmes et de filles basés sur le genre*.

⁵⁷ L'étude dont il est question n'utilise pas le terme « féminicide intime » mais leur emphase est sur les agresseurs masculins et la victimisation des femmes dans les homicides conjugaux.



Comme décrit dans le rapport de l'ONU DC, la recherche mondiale sur le fémicide montre que les hommes qui adhèrent aux vues traditionnelles sur les rôles de genre sont plus susceptibles de commettre des violences et, dans le cas du fémicide intime, le meurtre est généralement le résultat d'une violence chronique et continue même quand il ne s'agit pas d'un phénomène évidemment fondé sur le genre (ONU DC, 2018). Pour cette raison, même lorsque le meurtre n'est pas considéré comme intentionnel, les meurtres de femmes par des partenaires intimes sont considérés comme des fémicides en raison des inégalités culturelles et sociales entre hommes et femmes qui excusent les violences commises par des hommes contre des femmes (ONU DC, 2018).

L'ONU DC (2018) a signalé que, dans toutes les régions du monde, les femmes et les filles étaient exposées à un risque important de violence mortelle dans leur domicile, faisant état des tendances internationales. En fait, dans la plupart des régions, le domicile était l'endroit le plus dangereux pour les femmes et les filles aux mains de ceux en qui elles devraient pouvoir avoir confiance, principalement les hommes de la famille et les partenaires intimes. À l'échelle mondiale, les taux de meurtres de femmes dans l'intimité sont quatre à cinq fois plus élevés que les taux d'homicides intimes impliquant des victimes masculines. D'autant plus que les taux mondiaux de fémicides intimes sont plutôt stables, même lorsque le taux global des homicides baisse, ce qui indique une menace grave et constante aux femmes et aux filles même durant les périodes relativement calmes (ONU DC, 2018).

Tout comme ces tendances internationales, nos données de 2018 montrent que les femmes au Canada ont aussi le plus à craindre des hommes qu'elles connaissent et en qui elles devraient pouvoir avoir confiance - leurs partenaires masculins - représentant plus de la moitié des personnes tuées (53 %). Ci-dessous, nous discutons des tendances et des schémas dans les 49 cas de fémicide intime et discutons de certains des mobiles / indicateurs les plus courants de ce sous-type de fémicide, en utilisant encore des cas, si possible, pour illustrer.

Tendances géographiques et temporelles : Conformément à la tendance générale des femmes et des filles tuées, le groupe le plus important de meurtres de femmes intimes a eu lieu en Ontario (45 %), suivi de l'Alberta (16 %) et du Québec (10 %). Les victimes intimes de fémicides en Ontario et en Alberta sont légèrement surreprésentées par rapport à la proportion de femmes⁵⁸ vivant dans ces provinces (39 % et 11 % respectivement). Les victimes intimes de fémicides au Québec étaient sous-représentées comparativement à la proportion de femmes vivant dans cette province (23 %). Ces constatations concordent avec celles d'un récent rapport sur les homicides familiaux au Canada de 2010 à 2015, qui a révélé des taux semblables sur une période de cinq ans (Dawson et al., 2018)⁵⁹.

De plus, une proportion élevée de fémicides intimes s'est produite dans les régions rurales ou les petites villes par rapport à leur représentation dans la population, soit 37 pour cent dans ces régions comparativement à 63 pour cent dans les régions urbaines. Cette tendance est encore une fois semblable à celle observée pour la période de 2010 à 2015, où 42 pour cent des homicides commis par un partenaire intime ont eu lieu dans les populations rurales, éloignées et nordiques (Dawson et al., 2018).

En ce qui concerne les tendances temporelles, et conformément aux tendances générales mentionnées à la section II, la plupart des femmes ont été tuées un vendredi (25 %), et une plus petite proportion l'ont été un dimanche, un mercredi ou un jeudi (16 % chacune). Le plus petit nombre de meurtres a eu lieu le mardi (6 %) ou le samedi (8 %). Lorsque l'information était disponible, la plus grande proportion de femmes et de filles ont été tuées pendant la journée entre 6 h et 18 h (40 %), puis tard en soirée, de 21 h à 2 h (30 %), comme nous l'avons indiqué plus haut.

Âge des victimes et des accusés : Les victimes étaient âgées de 19 à 76 ans, l'âge moyen étant de 42 ans. Le graphique 4 montre que la plus grande proportion des victimes étaient de nouveau âgées de 25 à 34 ans (25 %) ; cependant, le deuxième groupe d'âge en importance était celui des 45 à 54 ans (21 %), l'un des plus petits groupes lorsqu'on examine l'échantillon total des femmes et filles tuées. Les groupes d'âge de 18 à 24 ans (17 %), 35 à 44 ans (14 %) et 55 à 64 ans (15 %) étaient presque également représentés parmi les victimes de fémicides intimes. Le plus petit groupe d'âge de victimes était celui des personnes âgées de 65 ans et plus, soit 8 %.

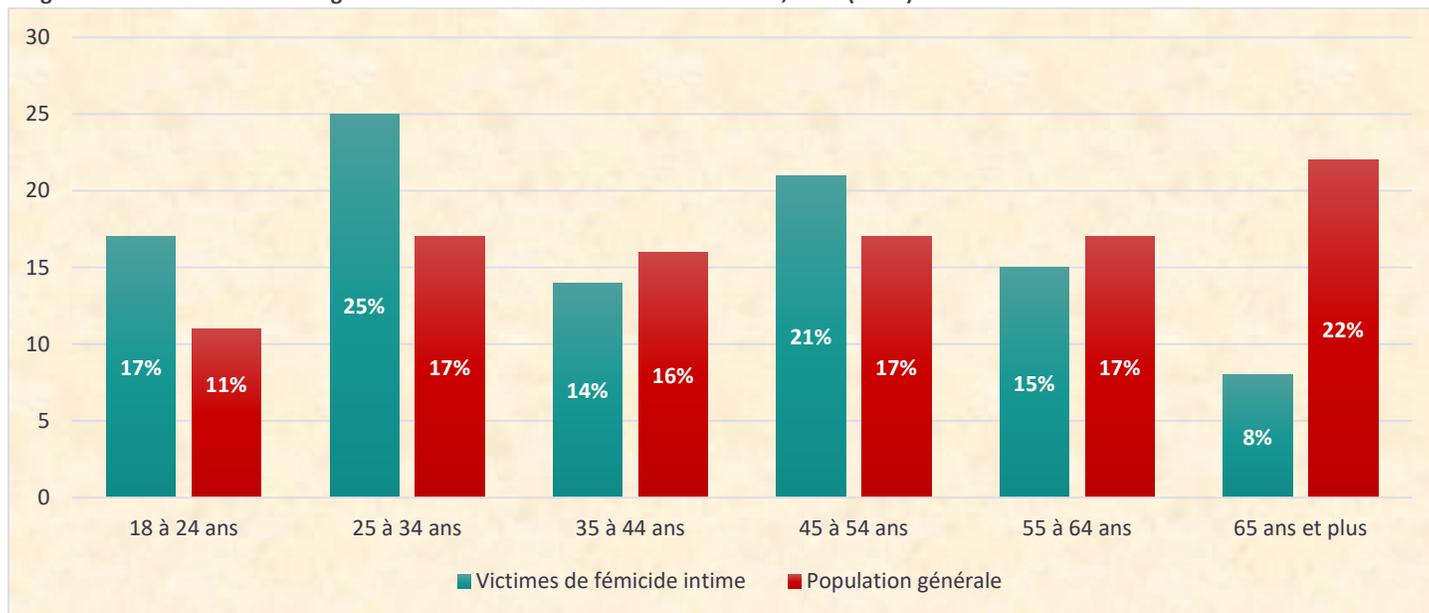
⁵⁸ Seulement les femmes âgées de plus de 18 ans dans chaque juridiction sont incluses.

⁵⁹ L'étude dont il est question examine les homicides conjugaux impliquant des victimes masculines et féminines ainsi que des enfants tués dans le contexte d'un homicide conjugal. (<http://cdhpi.ca/>)



Des taux similaires ont été signalés au fil du temps entre 2010 et 2015, la majorité des victimes étant âgées de 25 à 34 ans (Dawson et al., 2018).

Diagramme 4: Distribution de l'âge des victimes de fémicide intime au Canada, 2018 (N=48)*



*L'âge de la victime n'était pas disponible dans un cas

Étant donné que, par définition, les cas de fémicides intimes impliquent des femmes victimes qui étaient des partenaires intimes de l'accusé, on s'attend à ce que les groupes d'âge des accusés présentent des tendances similaires (Adinkrah, 2014 ; Stout, 1991). Le plus jeune accusé de cet échantillon était âgé de 21 ans et le plus âgé avait 81 ans, l'âge moyen des accusés étant de 44 ans, soit un peu plus que celui de leurs victimes, en moyenne. Bien que les accusés âgés de 25 à 34 ans représentaient également l'un des groupes d'âge les plus nombreux, les accusés âgés de 35 à 44 ans étaient également considérablement représentés. Contrairement aux victimes dont les 45 à 54 ans qui constituaient le deuxième groupe en importance, les accusés de cette catégorie d'âge représentaient la plus petite catégorie, avec ceux de 18 à 24 ans. Une proportion plus élevée d'accusés étaient âgés de 55 ans et plus (31 %) que de victimes (23 %). Des taux semblables ont été observés sur une période de six ans, de 2010 à 2015, où la plus grande proportion d'accusés étaient âgés de 25 à 34 ans, suivis de ceux âgés de 35 à 44 ans (Dawson et al, 2018).

" Une belle jeune mère aimante nous a été enlevée et laissée derrière elle des enfants avec encore plus de questions à mesure que nous ramassons les morceaux de ce tragique événement."



Race/Origine ethnique des victimes et des accusés : Dans la majorité des cas (43 %), l'information sur la race ou l'origine ethnique demeure manquante ; lorsqu'elle est connue, certaines différences apparaissent dans les féminicides intimes comparativement au nombre total de femmes/de filles tuées par la violence. Une proportion plus élevée de féminicides intimes impliquait des victimes de race blanche/caucasiennes par rapport à l'échantillon total (50 % par rapport à 42 % respectivement). De même, une proportion plus élevée de ces types de féminicides impliquait des victimes de minorités visibles (29 % comparativement à 18 % respectivement). Cela diffère de l'échantillon total de femmes et de filles dans lequel les victimes des minorités visibles étaient légèrement sous-représentées comparativement à leur représentation dans la population (18 % et 22 % respectivement). Par contre, une plus faible proportion de féminicides intimes impliquait des femmes autochtones comparativement à leur représentation dans l'échantillon total (21 % et 36 % respectivement), ce qui souligne la recherche qui suggère que ces femmes et filles ont autant à craindre des connaissances et des étrangers que leurs partenaires (AFAC, 2010).



Encore une fois, l'information sur la race ou l'origine ethnique de l'accusé était manquante dans plus des deux tiers des cas ; toutefois, lorsque l'information sur la victime et l'accusé était disponible (N=14), les résultats montrent que la plupart des féminicides intimes impliquait des victimes et des accusés de même race ou origine ethnique (93%, N=13) ; même si cet aspect est rarement étudié, il correspond aux résultats de recherches américaines (Ferraro et Boychuk, 1992).

Enfants : Les victimes de féminicides intimes étaient plus susceptibles d'avoir des enfants (90 %) que l'échantillon total (84 %). Dans la plupart des cas, cette information n'était pas disponible quant aux accusés.

Table 4: Distribution de chaque type de relation dans les cas de féminicide In time au Canada, 2018 (N=45)*

Type de relation	N (%)
Mariage légal	13 (29)
Union de fait**	14 (31)
Fréquentation	8 (18)
Mariage légal, séparés	3 (7)
Union de fait, séparés	3 (7)
Fréquentation, séparés	4 (9)
Total	45 (100)

*Les chiffres ayant été arrondis, le pourcentage n'est pas égal à 100.

**union de fait est définie comme un couple vivant dans le même domicile depuis plus d'un mois

Statut et état de la relation : Le tableau 4 montre que les féminicides intimes constituent un large éventail de relations. Deux facteurs clés de différenciation sont le statut de la relation et l'état de la relation (Dawson & Gartner, 1998). Le *statut* de la relation désigne le fait que la victime et l'accusé étaient ou avaient été légalement mariés, conjoints de fait ou fréquentations. L'*état* de la relation désigne le fait que la victime et l'accusé étaient actuellement dans une relation ou séparés au moment du meurtre. Dans 10 pour cent des cas, alors que la relation était intime, le statut et l'état étaient inconnus.

En mettant d'abord l'accent sur le statut de la relation, parmi les 45 féminicides intimes dont l'information était connue, la figure 9



montre que 38 pour cent étaient ou avaient été des conjoints de fait,⁶⁰ 36 pour cent étaient des couples légalement mariés et 27 pour cent se fréquentaient ou s'étaient fréquentés. Si l'on examine l'état de la relation, la figure 10 montre que 78 pour cent des femmes étaient actuellement dans une relation au moment du fémicide et 22 pour cent étaient séparées.

Figure 9: Distribution du status de la relation dans les cas de fémicide intime au Canada, 2018 (N=45)*

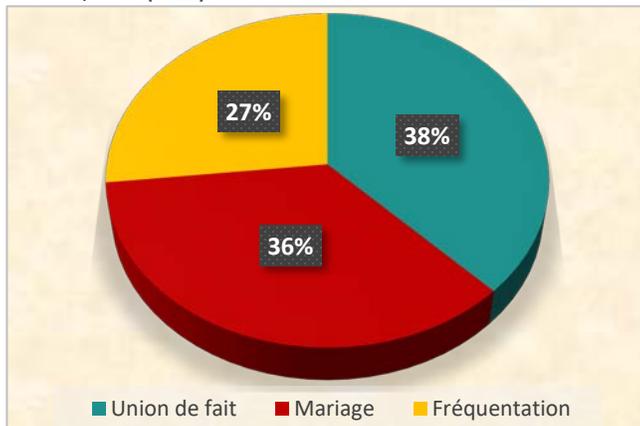
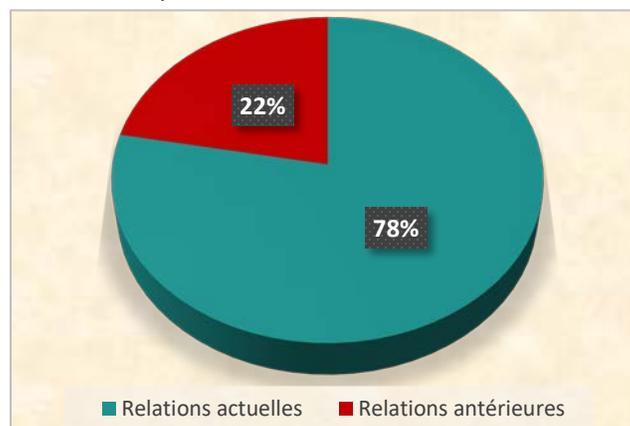


Figure 10: Distribution de l'état de la relation dans les cas de fémicide intime au Canada, 2018



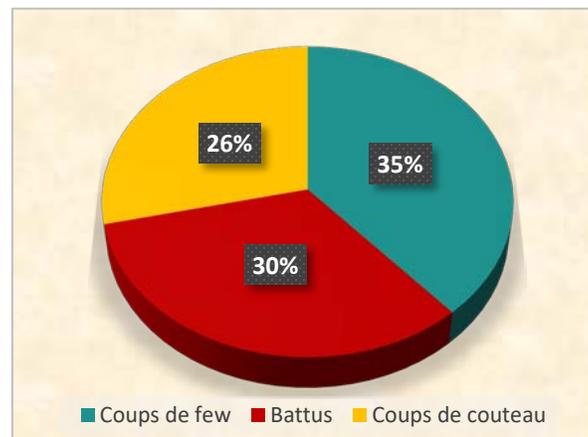
*Les chiffres ayant été arrondis, le pourcentage n'est pas égal à 100.

"(Elle) était une si belle personne – attentionnée, drôle et aimait toutes sortes de loisir, ...nos familles étaient proches ... J'ai le coeur brisé."

Nombre de victimes et d'accusés : Dans les 49 cas de fémicides intimes, 90 % concernaient une seule victime et 100 %, un seul accusé. Deux victimes ont été tuées dans quatre pour cent des cas et trois victimes dans six pour cent des cas. Lorsque plusieurs victimes ont été tuées, elles étaient toutes des membres de la famille de la victime principale ou de l'accusé (c.-à-d. des enfants, des parents ou des beaux-parents).

Méthode de fémicide intime: Conformément aux tendances de l'échantillon total, la figure 11 montre que les fusillades étaient la méthode de mise à mort la plus courante avec 35 % des cas. Cependant, contrairement à l'échantillon total, les coups étaient la deuxième méthode de meurtre la plus courante (30 %), suivis des coups de couteau (26 %). Ces taux diffèrent de ceux observés au cours d'une période de six ans où les coups de couteau étaient la forme la plus courante d'homicide entre partenaires intimes, y compris envers les victimes féminines et masculines, suivis des coups de feu, des étranglements et des coups (Dawson et al., 2018).

Figure 11: Distribution de la méthode du meurtre dans les cas de fémicide intime au Canada, 2018 (N=49)



⁶⁰ L'union de fait est définie dans ce rapport comme une femme et un homme ayant vécu ensemble pour plus d'un mois



Emplacement du fémicide intime : La majorité des fémicides intimes ont eu lieu au domicile de la victime (25 %), au domicile qu'elle partageait avec l'accusé (42 %) ou au domicile de l'accusé (2 %), ce qui signifie que plus des deux tiers (69 %) des fémicides intimes ont eu lieu au domicile, soulignant ainsi que le domicile est un "domaine dangereux" pour les femmes (Johnson, 1996).

Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire: Comparativement à l'échantillon total de cas, une proportion plus élevée d'accusés se suicident à la suite d'un fémicide intime (27 % comparativement à 12 %). Cela corrobore les résultats de recherches antérieures sur le fémicide intime en Ontario, où 28 pour cent des auteurs se sont suicidés après le fémicide (Dawson, 2005 : 80).

Si l'on examine les cas où l'accusé ne s'est pas suicidé, on constate que 61 pour cent des accusés ont été accusés de meurtre au deuxième degré, 22 pour cent de meurtre au premier degré et 11 pour cent d'homicide involontaire. Aucune information n'était disponible dans les autres cas.

"C'est une femme charmante, elle aime tellement ses enfants et elle travaille si dur pour eux."

Mobiles/indicateurs du fémicide intime basés sur le genre

Diverses explications ont été fournies pour expliquer le risque auquel les femmes font face dans leurs relations intimes avec les hommes et la plupart soulignent le rôle du droit, du pouvoir, du contrôle et/ou de la domination des hommes (pour une recension des écrits, voir Johnson & Dawson, 2011). Par exemple, certains soutiennent que la violence masculine contre les femmes est une stratégie d'adaptation pour les hommes qui ont l'impression de perdre leur statut et/ou leur contrôle dans leur relation (Daly & Wilson, 1988). La violence devient plus probable "lorsque les hommes croient qu'ils ont le droit de contrôler les capacités reproductives de leur partenaire de sexe féminin, mais qu'ils craignent de perdre ce contrôle" (Spencer & Stith 2018 ; voir aussi Daly & Wilson, 1988 ; Seran & Firestone, 2004). Ces craintes deviennent plus évidentes lorsque l'homme soupçonne une infidélité (réelle ou non) ou lorsqu'une femme tente de quitter ou a quitté la relation. D'autres théoriciens considèrent la violence comme la ressource ultime à la disposition des hommes lorsque les autres moyens d'exercer un contrôle sur les partenaires féminines sont épuisés. De plus, d'autres suggèrent que, pour les hommes, les avantages de la violence contre leur femme ou leur partenaire sont plus importants que les coûts, principalement en raison de l'incapacité de la société à sanctionner efficacement cette violence. Ces explications saisissent des thèmes qui résonnent dans l'expérience des femmes qui deviennent victimes d'un fémicide intime, comme le montrent certains des mobiles/indicateurs basés sur le genre les plus courants ci-dessous.

Mobile/indicateur basé sur le genre #3: Comportements de contrôle coercitif

Les comportements de contrôle coercitif sont presque exclusivement perpétrés par les hommes contre les femmes dans le cadre de leurs relations intimes (Ansara & Hindin, 2010 ; Myhill, 2015). Il s'agit donc d'un comportement masculin très sexiste qui comprend



Encadré 3:

Comportements de contrôle coercitif, mobile/indicateur du féminicide basé sur le genre

En 2013, un jeune homme a trouvé le corps de sa mère dans sa maison en Ontario. Elle avait été sévèrement battue, avait une large entaille sur la tête, sa mâchoire et 14 côtes étaient cassées, son foie s'était rompu et elle était morte par strangulation manuelle. Le jour même où son corps a été découvert, un homme qu'elle fréquentait depuis quatre mois a été interrogé par la police. Il est devenu hystérique, demandant à la police ce qui s'était passé, en criant "Je l'aime! Dis-moi ce qui s'est passé!" Deux jours plus tard, il a été amené au poste de police et accusé de meurtre au premier degré. Cette accusation a été portée en grande partie parce que son meurtre a eu lieu dans le contexte du harcèlement criminel.

Au début, leur relation allait bien; il lui apportait des fleurs et l'emmenait au restaurant, mais leur relation s'était détériorée au cours des semaines et des mois précédant sa mort. Sa mère a témoigné à son procès qu'il téléphonait ou envoyait des messages texte à la victime entre 25 à 30 fois par jour. Selon des documents judiciaires, il y a eu un incident, environ six semaines avant son meurtre, où l'homme a agressé la victime parce qu'il pensait qu'elle flirtait avec le bar. La veille de son assassinat, elle avait fait part à sa famille et à ses amis de ses inquiétudes quant au fait qu'il la suivait, passait constamment devant sa maison et regardait par les fenêtres tard le soir. La victime a donc voulu changer ses serrures et mettre officiellement fin à la relation. Cependant, elle craignait de mettre fin à la relation parce qu'il avait des tendances suicidaires et lui avait dit "si je ne peux pas t'avoir, personne ne le peut." La veille de son meurtre, la victime s'est rendue à une fête, sans savoir que son petit ami serait là. La victime est partie pour rentrer chez elle et l'agresseur l'a suivie peu après, dans sa propre voiture.

La Couronne a tenté en vain d'admettre des preuves au procès pour révéler ses tendances de jalousie, de contrôle et de violence avec d'anciens partenaires intimes, mais l'auteur a soutenu qu'il n'était pas jaloux, mais simplement vieux jeu. Malgré l'irrecevabilité de cette preuve, la Couronne a soutenu que l'homme "devenait désespéré". Il savait qu'elle voulait le quitter et qu'il ferait tout ce qu'il pouvait pour empêcher que ça n'arrive. La preuve a été présentée au procès que les derniers moments de sa vie ont été horribles. Son petit ami l'a poursuivie chez elle jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus courir, et c'est là que le meurtre a eu lieu. Le jury l'a déclaré coupable de meurtre au premier degré et l'a condamné à 25 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle. L'affaire s'est terminée par une déclaration de la Couronne : "[La victime] n'a pas été la première femme à être victime de sa rage égoïste et possessive, mais elle sera sa dernière."





La propriété sexuelle masculine, ou jalousie sexuelle masculine, a été placée au centre de nombreuses analyses empiriques et théoriques au Canada, en Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (pour une recension des écrits voir, Johnson & Dawson, 2011). Ce travail empirique remet en question bon nombre des notions populaires sur les caractéristiques de ces crimes, par exemple, la croyance qu'ils sont des "crimes passionnels" explosifs, non-planifiés, et imprévisibles. Cette recherche conteste également la validité et la logique des arguments sur la symétrie sexuelle dans la violence entre partenaires intimes en raison des différences distinctes entre les meurtres commis par les hommes et les femmes. Par exemple, en plus de la jalousie sexuelle, le harcèlement criminel est également un facteur de risque de fémicide intime, mais non d'homicide d'hommes par une partenaire intime, ce qui explique pourquoi il est identifié comme un mobile/indicateur basé sur le genre comme nous le verrons plus loin.

Harcèlement criminel : La recherche a démontré que le harcèlement criminel peut être un facteur de risque plus important de fémicide intime que les formes non mortelles de violence conjugale (Campbell et al, 2003 ; Campbell et al, 2007 ; McFarlane et al., 2002). Au Canada, le harcèlement criminel est décrit comme "une attention répétée ou non désirée qui amène une personne à craindre pour sa sécurité personnelle ou celle d'une personne qu'elle connaît " (art. 264, Code criminel). Elle peut se produire séparément ou en combinaison avec d'autres formes de comportements obsessionnels et coercitifs de contrôle. Cette forme de violence est principalement perpétrée par des hommes qui ont ou ont eu des relations avec une partenaire féminine. Avec la montée de la technologie au cours des dernières années, le harcèlement criminel a pris de nouvelles formes, y compris des textos non désirés et d'autres messages sur les médias sociaux et l'utilisation de dispositifs de suivi électronique (Burczycka & Conroy, 2018). Il arrive aussi souvent qu'il y ait des ordonnances judiciaires en vigueur qui exigent que les auteurs restent à l'écart de leurs victimes, en particulier dans les cas où ils sont séparés, comme nous le verrons plus loin.

Mobile/indicateur #4: Séparation

La séparation a été reconnue comme un facteur de risque important de fémicide intime au Canada et à l'étranger (Campbell et al., 2007 ; Garcia et al., 2007 ; Gartner et al., 1999 ; McFarlane et al., 2002 ; Ellis et al, 2015 ; Quantilla et al, 2016 ; Wilson & Daly, 1993). Les meurtres liés à la séparation sont motivés par le désir d'empêcher la victime de partir, de reprendre le pouvoir dans la relation, ou de punir la victime pour avoir mis fin à la relation (Brownridge, 2006). Certaines études montrent que les femmes séparées peuvent être beaucoup plus à risque de fémicide que les femmes mariées ou célibataires (Wilson & Daly, 1993; Ellis & DeKeseredy, 1997; Gartner et al. 1998). Par exemple, des études canadiennes ont révélé que jusqu'à 31 pour cent des meurtres de femmes au Canada ont été commis par d'anciens partenaires (Dawson & Gartner, 1998 ; Johnson & Hotton, 2003). De plus, les femmes courent le plus grand risque de violence mortelle dans les premiers mois suivant leur séparation (Johnson & Hotton, 2003 ; Wilson & Daly, 1993) (voir l'encadré 4).

Les données de 2018 montrent des tendances similaires. Pour les 45 victimes dont l'état de la relation était connu, la séparation a été identifiée comme un facteur dans neuf de ces cas, représentant 20 % des victimes de fémicide intime. Dans au moins deux de ces cas, les médias ont rapporté qu'une

Encadré 4:

Séparation, mobile/indicateur du fémicide intime basé sur le genre

Au printemps 2017, une femme de 33 ans et sa fille adolescente ont été tuées par l'ancien partenaire intime de longue date de la femme et le père de l'adolescente, dans la maison familiale située dans une petite ville du centre du Canada. Les victimes ont été abattues à plusieurs reprises, y compris de nombreux coups de feu mortels, avec un fusil de calibre.22 que l'agresseur a emprunté de son voisin. L'auteur, âgé de 60 ans, s'est rendu à la police le lendemain, après avoir avoué le meurtre à un ami, qui a alerté les autorités. La police a trouvé la femme et la fille mortes sur les lieux.

L'auteur a été accusé de deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré. Le couple s'était séparé au début de l'année et la femme avait récemment commencé à fréquenter un autre homme et était sur le point de quitter la maison familiale. L'auteur a plaidé coupable en 2018 à deux chefs d'accusation de meurtre au deuxième degré et a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 17 ans. Le juge a admis s'inquiéter de l'absence de remords de l'agresseur.



ordonnance de non-communication avait été émise au nom de la victime contre l'agresseur, suggérant qu'elle craignait pour sa vie avant son meurtre. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les meurtres liés à la séparation sont souvent précédés par le harcèlement criminel, d'autant plus que certaines études démontrent que les victimes séparées peuvent être les plus à risque de harcèlement criminel (McFarlane et al., 2002). Le meurtre lié à la séparation imminente ou réelle est presque exclusivement un phénomène masculin soulignant non seulement le rôle de la jalousie sexuelle, mais aussi la perception des femmes comme des biens dont on peut disposer si elles ne sont plus sous leur contrôle (DeKeseredy et al., 2017 ; Ellis et al., 2015). En d'autres mots, ce sont surtout les femmes qui sont tuées lorsqu'elles tentent de mettre fin à une relation intime avec un partenaire, ce qui constitue un mobile basé sur le genre qui est propre au fémicide.

En raison des risques accrus après la séparation, l'éducation et la sensibilisation soutenues sont des priorités dans le but d'informer les femmes de leurs risques ainsi que des services disponibles pour aider à réduire le risque de violence mortelle. Bien que le risque immédiat de fémicide intime puisse être accru par le départ de la victime, les recherches basées sur l'hypothèse de réduction de l'exposition⁶¹ (Reckdenwald et Parker, 2012) suggèrent que le fait de quitter une relation violente diminue le risque de fémicide intime dans l'ensemble pourvu que le soutien adéquat soit offert aux victimes (Dugan et al., 2003). Il est également de plus en plus reconnu que le rôle de la séparation peut être sous-estimé parce qu'il n'est pas toujours connu ou documenté qu'une femme essayait de partir ou avait dit à son partenaire intime masculin qu'elle allait partir mais n'avait pas eu l'occasion de le faire avant sa mort. Dans de tels cas, le rôle de la séparation est primordial et crucial pour comprendre les différents contextes du fémicide dans lesquels les femmes sont tuées.

Mobile/indicateur basé sur le genre #5 : Violence excessive

Les premiers travaux sur le fémicide en Ontario (Dawson & Gartner, 1998 ; Gartner et al., 1999) ainsi que des recherches plus récentes à l'échelle internationale (p. ex., Long et al, 2018) ont aussi révélé que l'une des caractéristiques particulières des fémicides, et en particulier du fémicide intime, était la nature et l'ampleur des violences commises sur la victime (Gartner et al. 1999 ; Long et al., 2018). Contrairement à ce qui se passe lorsque les femmes tuent leur partenaire intime ou qu'il y a beaucoup de violence entre hommes, les fémicides impliquent souvent de multiples méthodes de meurtre et/ou une violence excessive qui est généralement beaucoup plus grave que nécessaire pour causer la mort. Par exemple, un agresseur peut à la fois frapper et matraquer une victime pendant une période prolongée ou, alternativement, l'agresseur peut infliger un nombre excessif de coups de couteau au-delà duquel il était nécessaire pour tuer la victime. Les premières recherches ont révélé que certains coroners ou d'autres responsables réagissant à de tels décès qualifiaient parfois cette situation de "violence excessive"

Encadré 5:

Violence excessive, mobile/indicateur du fémicide intime basé sur le genre

Au début de 2017, des policiers ont été appelés dans un domicile d'un centre urbain de l'Ontario après qu'une femme ait trouvé sa sœur décédée, après avoir subi 30 coups de couteau la veille au soir. L'ex-mari de la victime a été arrêté sur place et accusé par la suite de meurtre au deuxième degré. À la fin de l'année, il avait plaidé coupable de meurtre au deuxième degré et avait par la suite été condamné à 12 ans sans possibilité de libération conditionnelle. Dans sa confession, il a déclaré qu'il s'était rendu au domicile de son ex-femme pour dire à ses enfants que leur grand-mère était morte la veille. Après que les enfants se soient couchés, il a pris un couteau de cuisine et a poignardé la victime à plusieurs reprises dans le cou, le visage et le haut du corps. Le pathologiste a noté plusieurs blessures défensives aux mains et aux bras. Après sa mort, son ex-mari a emmené les enfants chez lui pour la nuit, laissant sa famille faire la découverte. Il avait déjà été reconnu coupable d'avoir agressé la victime dans le passé, mais il a maintenu des contacts réguliers avec elle à cause de leurs jeunes enfants.

⁶¹ Le cadre de réduction de l'exposition est fondé sur les données probantes démontrant que la violence chronique et persistante dans les relations intimes précède souvent l'homicide conjugal. À la lumière de ce fait, les chercheurs ont soutenu que les mécanismes qui aident les partenaires intimes à quitter des relations abusives ou à empêcher de telles relations à se développer pourraient réduire le taux de violence mortelle entre partenaires intimes (Dawson et al., 2009; Dugan et al., 1999, 2003).



(Gartner et al., 1999). Dans les cas de 2018, au moins huit cas ont démontré des preuves de violence excessive telles que rapportées par les médias, y compris le recours excessif aux coups de feu, aux coups de couteau ou l'utilisation de méthodes multiples. Par exemple, une victime aurait été poignardée par son ex-conjoint 40 fois avant que sa gorge ne soit tranchée (voir aussi l'encadré 5).

De même, à l'aide de données policières, une étude canadienne récente de Beauregard et Martineau (2012) montre que la violence excessive dans les cas d'homicides sexuels semble être plus fréquente au Canada que dans les données probantes provenant de d'autres pays. Plus précisément, 43 pour cent des cas de meurtre sexuel résultait de violence excessive et les auteurs ont noté que plus d'un tiers de ces cas impliquaient des victimes autochtone (Beauregard & Martineau, 2012). Toutefois, ces auteurs ont indiqué qu'"infliger à la victime des lésions corporelles plus graves qu'il n'est nécessaire pour causer la mort" (Geberth, 1996) doit être distingué d'un agresseur qui peut être simplement inefficace, devant infliger un grand nombre de blessures avant de finalement tuer la victime.

Fémicide familial

La présente section porte sur les femmes et les filles tuées par des accusées qui étaient des membres de la famille, mais non des partenaires intimes - ce qu'on appelle le plus souvent le fémicide familial. Il y a eu 16 cas impliquant 17 victimes en 2018 qui appartenaient à cette catégorie⁶². Par souci de cohérence avec les sections précédentes, les pourcentages seront indiqués, mais nous vous avisons de tenir compte du fait qu'ils sont basés sur de petits nombres - également présentés - et devraient être interprétés en conséquence. Compte tenu du nombre faible de données, aucun graphique n'est inclus dans cette section.

Modèles géographiques et temporels : Le groupe le plus important de fémicides familiaux a eu lieu en Ontario (35 %, 6 victimes) et au Québec (35 %, 6 victimes), suivis de l'Alberta (18 %, 3 victimes). Les deux autres fémicides familiaux ont eu lieu au Manitoba (6 %) et en Colombie-Britannique (6 %). La majorité d'entre eux ont eu lieu dans des centres urbains (81 %, 13 victimes) et deux victimes ont été tuées dans une petite ville (13 %). Un fémicide familial a été documenté dans une zone rurale (6 %).

En ce qui concerne les tendances temporelles, un tiers des fémicides familiaux ont eu lieu le mercredi (29 % ou 5 victimes), les autres jours les plus fréquents étant le dimanche, le lundi et le jeudi (18 % ou 3 victimes par jour). Un fémicide familial a eu lieu le restant des jours de la semaine. Lorsque l'information était connue⁶³, près des deux tiers de tous les fémicides familiaux (60 %) ont eu lieu pendant la journée (de 6 h à 18 h), trois cas (30 %) pendant la nuit (de 21 h à 2 h) et un cas au début du soir (de 18 h à 21 h).

“On pouvait voir qu'elle traiterait tout le monde avec respect, pas une vedette, elle n'avait pas de vices.”

Âge des victimes et des accusés : L'âge des victimes variait de moins d'un an à 84 ans, l'âge moyen étant de 35 ans. La catégorie d'âge la plus importante comprenait les personnes âgées de 17 ans ou moins (47 %, 8 victimes), suivies des victimes de 55 à 64 ans (24 %, 4 victimes) et des victimes de 65 ans et plus (18 %, 3 victimes). Les deux autres cas concernaient des victimes âgées de 35 à 44 ans (6 %) et de 45 à 54 ans (6 %). Bien que les chiffres soient faibles, on constate une tendance claire selon laquelle les fémicides familiaux sont plus susceptibles d'impliquer des jeunes filles de 17 ans et moins (47 %) ou des femmes plus âgées (les victimes de 55 ans et plus représentent 42 %).

Le plus jeune accusé dans les cas de fémicides familiaux était âgé de 18 ans et le plus âgé était âgé de 40 ans, la moyenne d'âge était

⁶² Ce nombre est différent des 12 victimes qui ont été présentées dans la section précédente puisqu'elles comprennent cinq victimes collatérales tuées en plus de la victime principale.

⁶³ L'information n'était pas connue dans six cas (38%)



de 31 ans, ce qui représente, en moyenne, un groupe démographique très jeune comparativement à la moyenne de 35 ans dans l'échantillon total et 44 ans dans l'échantillon des féminicides intimes. La plupart des accusés appartenaient au groupe d'âge de 25 à 34 ans (47 %, 8 affaires), suivis de ceux âgés de 35 à 44 ans (35 %, 6 affaires) et finalement, de 18 à 24 ans dans trois cas (17 %).

Race/origine d'ethnique des victimes : L'information sur la race ou l'origine ethnique de la victime était manquante dans 29 pour cent (N = 5) de l'échantillon. Lorsqu'ils étaient disponibles, les résultats ont montré que 50 pour cent étaient de race blanche ou caucasienne (N=6), trois victimes étaient autochtones et trois victimes appartenant à une minorité visible (25% chacun). Dans un trop grand nombre de cas, il manquait encore des renseignements sur la race ou l'origine ethnique de l'accusé.

Relation entre la victime et l'accusé : Les féminicides familiaux englobent un large éventail de relations entre la victime et l'accusé. De ces 17 victimes, sept étaient la mère de l'accusé (41 %), six étaient l'enfant de l'accusé (35 %), deux étaient des beaux-enfants (12 %) et deux étaient un autre membre de la famille (12 %).

Nombre de victimes et d'accusés : Dans les 17 cas de féminicides familiaux, près des deux tiers (65 %, N = 11) concernaient une seule victime et tous les cas sauf un impliquaient un seul accusé. Deux victimes ont été tuées dans un peu moins du quart des cas (24 %, N = 4) et trois victimes dans 12 pour cent (N = 2) de l'échantillon.⁶⁴

Méthode du féminicide familial : La méthode la plus courante de féminicide familial était par de coups de couteau (53 %, N = 9), suivi des cas où la victime a été battue (par coups) (24 %, N = 4) et l'information était manquante pour quatre victimes (24 %).⁶⁵

Lieu du féminicide familial : La plupart des féminicides familiaux se sont produits au domicile de la victime (29 %, N = 5) ou au domicile qu'elle partageait avec l'accusé (53 %, N = 9). Les autres affaires ont eu lieu soit au domicile de l'accusé (6 %, N = 1), dans une résidence non précisée (6 %, N = 1) ou dans un lieu inconnu (6 %, N = 1).

Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire : Aucun accusé dans les cas de féminicide familial ne s'est suicidé après le meurtre. Si l'on examine les résultats, 71 pour cent des accusés ont été accusés de meurtre au deuxième degré (N = 12) et 29 pour cent de meurtre au premier degré (N = 5).

“Elle avait un sens de l'humour audacieux. C'était une fille très drôle.... Tout le monde gravitait autour d'elle.”

Féminicide non-intime

La présente section porte sur les cas de féminicide non intime dans lesquels la femme ou la fille n'avait pas de relation intime ou familiale avec l'homme accusé, ce qui comprend principalement le féminicide commis par une connaissance ou un étranger. En 2018, il y a eu 21 cas impliquant 31 victimes de cette catégorie, dont huit ont été tuées le 23 avril 2018 dans l'attaque de du camion-bélier à Toronto. Étant donné que ce féminicide de masse représente un cas atypique, une partie de l'analyse ci-dessous exclut ces victimes ou démontre des distributions avec et sans ces victimes. Encore une fois, par souci de cohérence avec les sections précédentes, les pourcentages seront rapportés, mais nous avisons de tenir compte du fait qu'ils sont basés sur de petits nombres - également présentés - et devraient être interprétés en conséquence. Encore une fois, aucun graphique n'est inclus dans cette section.

⁶⁴ Le total n'est pas 100% puisque les pourcentages ont été arrondis.

⁶⁵ Le total n'est pas 100% puisque les pourcentages ont été arrondis.



Modèles géographiques et temporels : Le plus grand nombre de victimes non intimes de fémicides a été enregistré en Ontario (55 %, 17 victimes), y compris les huit femmes tuées dans l'attentat du 23 avril 2018 à Toronto. Le Québec vient au deuxième rang avec trois victimes de fémicides non intimes (10 %), suivi de deux en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique (7 % du nombre total de fémicides non intimes). En Saskatchewan, il y a eu un fémicide non intime (4 %)66. La majorité de ces meurtres ont eu lieu dans des centres urbains (71 %, 22 cas) et le reste dans des zones rurales (29 %, 9 cas)67.

En ce qui concerne les tendances temporelles, un tiers des cas (N = 10) sont survenus un lundi, y compris les huit femmes tuées lors du fémicide de masse du 23 avril. Lorsque ce cas est retiré, la plupart des cas sont survenus le vendredi ou le dimanche (26 % ou six cas chacun). Quatre cas sont survenus un mardi (17 %), trois le samedi (13 %), deux le lundi et un fémicide non intime le mercredi et le jeudi. Lorsque l'information était connue68, 12 des victimes (55 %) ont été tuées pendant la journée (de 6 h à 18 h), six autres (27 %) pendant la nuit (de 21 h à 14 h), les quatre autres victimes ayant été tuées soit en début de soirée (de 18 h à 21 h), ou au petit matin (de 2 h à 6 h).

Âge des victimes et des accusés : Les victimes étaient âgées entre 10 et 94 ans, l'âge moyen étant de 41 ans. La catégorie d'âge la plus importante s'agit des victimes entre 25 et 34 ans (30 %, 9 victimes), suivies de celles âgées entre 18 et 24 ans (23 %, 7 victimes), de 55 à 64 ans (13 %, 4 victimes), des victimes de 17 ans et moins ou de celles entre 35 et 44 ans (7 %, 2 victimes dans chaque catégorie). Le plus petit groupe de victimes était âgé entre 45 et 54 ans (N = 1).

L'accusé le plus jeune dans les cas de fémicide non intime était âgé de 17 ans et le plus âgé avait 90 ans, et la moyenne d'âge était de 34 ans. La plupart des accusés étaient âgés de 18 à 24 ans ou de 25 à 34 ans (27 % chacun, N = 6), suivis des accusés âgés de 17 ans et moins (14 %, N = 3), de 45 à 54 ans (9 %, N = 2), de 35 à 44 ans (9 %, N = 2). Les autres avaient plus de 55 ans (14 %, N = 3). 69

Race/origine ethnique des victimes : Comme dans les analyses précédentes, il manquait de renseignements sur la race ou l'origine ethnique de la victime dans 42 pour cent (N=13) de l'échantillon. Lorsque cette information était disponible, les résultats ont montré que 61 pour cent des victimes étaient de race blanche/caucasiennes (N=11), 22 pour cent étaient autochtones (N=4) et 17 pour cent faisaient partie de minorités visibles (N=3). Encore une fois, ces chiffres doivent être traités avec prudence en raison de la grande proportion d'information manquante pour cette variable.

Relation entre la victime et l'accusé : La catégorie des fémicides non intimes70 comprend un éventail de relations, réparties également entre les grandes catégories d'amis/connaissances et d'étrangers, soit 50 pour cent (N = 12) des cas de fémicides non intimes dans chaque catégorie. Dans la catégorie des amis/connaissances, les relations variaient de colocataires, collègues de travail, voisins et connaissances plus éloignées. Dans la catégorie des étrangers, les victimes et les auteurs n'avaient aucune interaction préalable, y compris les quatre victimes dont le décès impliquait la police.71

Nombre de victimes et d'accusés : Dans les 24 cas de fémicides non intimes72, 75 pour cent (N=18) concernaient une seule victime et 83 pour cent, un seul accusé. Près d'un cinquième des cas impliquaient le meurtre de deux ou quatre victimes au cours d'un même incident (8 % dans chaque catégorie, N = 2). Les deux autres cas concernaient le décès de trois ou huit victimes (4 % chacun, N = 1).

⁶⁶ Si l'on soustrait les huit victimes de l'attaque par camion-bélier de Toronto du 23 avril 2018, l'Ontario possède quand même le plus grand nombre de victimes de fémicides non-intimes (39%), suivi du Québec (13%), puis du Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique (9% chacune) et la Saskatchewan avait un cas (représentant 4% de tous les fémicides non-intimes)

⁶⁷ Si l'on soustrait l'événement du 23 avril 2018, la distribution est 60% dans les régions urbaines et 40% dans les régions rurales.

⁶⁸ L'information n'était pas disponible dans huit cas (27%). Ces tendances comprennent les huit victimes du fémicide de masse en un seul cas.

⁶⁹ L'âge de l'accusé n'était pas disponible dans quatre cas.

⁷⁰ Ces résultats incluent le fémicide de masse du 23 avril 2018 comme un seul cas, puisque l'accusé unique était un étranger pour les huit victimes.

⁷¹ Compte tenu que l'information que nous avons repose sur les reportages médiatiques seulement, et que les enquêtes sont en cours, ces cas resteront dans la catégorie de fémicide non-intime jusqu'au moment où des décisions officielles seront prises.

⁷² Ce nombre compte les victimes du fémicide de masse du 23 avril qu'une seule fois.



Méthode de fémicide non intime : La méthode la plus courante de fémicide non intime était par coups de feu (73 %, N = 11). Les autres méthodes se répartissaient également entre les meurtres causés par coups de couteau, coups, par une voiture et une autre méthode (7% chacun ; N=1). On ne disposait pas d'informations sur la méthode du meurtre dans neuf victimes (38 %).

Lieu du fémicide non intime : La moitié de tous les fémicides non intimes ont eu lieu dans un lieu public ou semi-public, comme une aire commune/publique, des établissements commerciaux, à l'extérieur, dans un véhicule ou dans des institutions quelconques (50 % ; N = 12). Les autres victimes ont été tuées chez elles (21 % ; N = 5), dans le domicile qu'elles partageaient avec l'accusé (8 % ; N = 2) ou chez une autre personne (8 % ; N = 2). L'emplacement exact était inconnu dans les 13 pour cent de cas (N=3).

Suicide de l'accusé et état d'avancement de l'affaire judiciaire : Deux accusés dans des cas de fémicides non intimes se sont suicidés après le meurtre (8%). Si l'on examine les autres résultats, on constate que 32 pour cent des accusés ont été accusés de meurtre au deuxième degré (N = 7) et 41 pour cent de meurtre au premier degré (N = 9). Cette information n'a pas été précisée dans les autres cas (27 %, N = 8)

"Elle avait un grand coeur, elle avait un future. Elle aimait ses enfants de tout son coeur"

"Elle adorait faire des activités avec ses enfants. (Elle) vivait pour sa petite-fille... elle était si fière qu'elle était enfin devenue grand-mère, elle était très gentille, elle prenait tout le monde hors de la rue, s'ils avaient besoin de se loger, elle leur donnait un endroit pour le faire"

"Je suis dévastée que quelque chose d'aussi terrible soit arrivé à une des filles les plus gentilles que j'ai jamais rencontrée. Littéralement, elle ne s'est jamais chicanée avec qui que ce soit et aimait tout le monde. Elle était une fille tranquille... Elle aimait passer du temps avec ses amis et souriait toujours. Elle était une femme si douce."



SECTION IV:

Priorités de recherche actuelles et émergentes en matière de prévention éclairée

Cette section identifie et discute les priorités de recherche actuelles et émergentes qui ont été identifiées dans ce rapport et pour lesquelles d'autres recherches sont nécessaires si l'on veut que les interventions et la prévention soient plus éclairées. Nous nous concentrons d'abord sur les facteurs situationnels qui se sont révélés les plus courants dans les cas de 2018 : (1) l'intimité ; (2) la ruralité ; (3) les armes à feu ; et (4) les victimes indirectes. Nous nous penchons ensuite sur divers facteurs sociodémographiques communs aux cas de 2018 ou apparus dans des cas qui mettaient en évidence des groupes de victimes plus à risque de fémicide, mais pour lesquels il y a eu peu d'attention de recherche. Il s'agit notamment des : (1) femmes et filles autochtones ; (2) femmes et filles immigrantes ; (3) femmes âgées ; et (4) femmes et filles en situation d'handicap. Nous examinons chacun de ces facteurs séparément, mais nous reconnaissons qu'ils fonctionnent souvent ensemble pour accroître le risque de violence. Ces facteurs peuvent également s'influencer selon la combinaison à de multiples niveaux puisque la violence est un phénomène aux diverses facettes qui découle de l'interaction de facteurs individuels, familiaux, communautaires et socioculturels (Heise, 1998).⁷³

“Elle a toujours été très aimante, regardant tout le monde voulant les aider. Il n'existe pas d'aussi bonne personne.”

Priorités de recherche: Facteurs situationnels pour le fémicide

Intimité et fémicide

Au Canada et à l'échelle internationale, il est bien documenté que l'intimité est un facteur de risque pour les femmes et les filles, c'est-à-dire que les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être exposées à la violence et à la mort aux mains de ceux qu'elles connaissent - et connaissent bien, comme dans un contexte d'intimité - surtout les hommes et les membres de leur famille. Les données présentées dans ce rapport montrent que l'intimité demeure un facteur de risque pour les femmes et les filles : 53 pour cent des hommes accusés étaient le partenaire intime masculin de la victime et 13 pour cent étaient un membre masculin de la famille de la victime. La recherche internationale montre que ces types de meurtres sont souvent traités avec plus de clémence par le système de justice pénale (ACUNS, 2018) et, au Canada, des tendances similaires ont été documentées (Dawson, 2016). En 1996, une loi a été présentée sous la forme d'une modification à l'article 718.2 du Code criminel du Canada stipulant qu'un auteur qui abuse d'une conjointe ou d'un enfant peut être passible de peines plus sévères. Les juges devraient maintenant considérer l'existence d'une relation conjugale ou parentale entre l'auteur et sa victime comme une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine.⁷⁴ La mesure dans laquelle cela se produit n'est pas claire.

⁷³ Here we refer to the ecological framework (Bronfenbrenner, 1977, 1979; WHO, 2002) as well as the intersectional framework (Crenshaw, 1989) which allows one to simultaneously consider and apply the intersecting identities/factors that lead to experiences of victimization and perpetration at multiple levels simultaneously. Please also see: <https://www.femicideincanada.ca/preventing>

⁷⁴ Included in Bill C-75 introduced in 2018 are proposed amendments that seek to modernize this language by including the term 'intimate partner' to also capture dating relationships and to see former intimate partners included with current partners.



Il a été démontré que les différences dans ces peines peuvent découler du rôle joué par les stéréotypes courants sur ces crimes qui existent dans la société en général, y compris ceux qui travaillent dans le système de justice pénale (Dawson, 2006, 2016b). Bien qu'il y ait eu d'importantes transformations sociales et juridiques qui ont permis de remettre en question ces stéréotypes, leur héritage continue de créer un environnement dans lequel l'intimité est toujours un facteur de risque pour les femmes et les filles. Ce risque est aggravé par des attitudes et des croyances courantes selon lesquelles certains types de violence masculine envers les femmes et les comportements connexes sont acceptables ou, à tout le moins, tolérables, en relation en ces stéréotypes. Les recherches futures devront examiner systématiquement la validité de ces stéréotypes ainsi que la façon dont ils peuvent entraîner des variations dans les peines infligées pour de tels crimes. Nous nous concentrons plus en détail sur l'un des stéréotypes les plus dommageables, celui du crime passionnel, pour illustrer davantage la situation (voir l'encadré 6).

Le stéréotype du "crime passionnel": Historiquement, les communautés et les systèmes de justice pénale ont toléré, et même accepté, l'usage de la violence par les hommes contre leur partenaire intime (Sheehy, 2000 ; Grant, 2010). Dans les cas de fémicide intime, la gravité de ces meurtres a été diminuée dans les médias et tribunaux en qualifiant les meurtres de "sang chaud" ou de "crimes passionnels" (Howe, 2013). Un crime passionnel est défini comme un meurtre qui résulte de la colère ou d'une autre émotion forte, diminuant la culpabilité de l'auteur. Ce stéréotype a été le plus souvent utilisé dans le contexte d'une séparation et/ou d'une infidélité soupçonnée ou réelle (Howe, 2013). Qualifier le fémicide de crime passionnel est particulièrement problématique parce qu'il diminue la responsabilité de l'accusé, tant sur le plan moral que sur le plan juridique. Au Canada, ce stéréotype a été ancré dans le système de justice pénale par la défense de provocation (Sheehy, 2000 ; Dawson, 2006).

L'expression "crime passionnel" peut également suggérer que la violence perpétrée contre la victime était un événement ponctuel. Par exemple, un stéréotype courant dans les cas de fémicide intime est que ces meurtres étaient des réactions émotionnelles non planifiées, commises dans le feu de l'action (Dawson, 2006). Cependant, il est bien documenté que les fémicides intimes sont souvent le résultat d'expressions répétées de violence (McFarlane, 2002 ; Stout, 1992). De plus, la recherche sur la préméditation suggère que les fémicides intimes sont aussi susceptibles d'être, ou plus souvent, prémédités que les fémicides non intimes (Dawson, 2006). Bien qu'un crime passionnel ne puisse servir de défense complète contre un fémicide, il demeure un facteur dans la détermination de la peine (Dawson 2015 ; Grant 2010). La recherche sur la détermination de la peine au Canada démontre que les hommes continuent de bénéficier d'un rabais – une peine allégée – pour avoir tué leur partenaire intime comparativement aux meurtres d'étrangers ou de partenaires non intimes (Dawson 2015 ; Grant, 2010). Par conséquent, il est primordial de continuer à remettre en question les stéréotypes ancrés dans les valeurs patriarcales, comme les crimes passionnels, pour rendre justice aux victimes de fémicide et pour surmonter la reconnaissance inégale de la valeur de la vie des femmes.

Encadré 6: Un crime passionnel?

En 2017, une femme est arrivée au domicile de son ex-mari dans une province de l'Ouest canadien pour aller chercher leur fille dans le cadre d'un transfert de garde. Pendant que son fils, sa mère et son petit ami attendaient dans la voiture, la femme s'est approchée de la porte d'entrée de la maison de son ex-mari et a sonné. Son ex-mari avait un fusil de chasse qu'il a tiré une fois à travers la porte, alors que leur fille l'attendait à proximité. Il a ensuite tiré sur la victime quatre autres fois avant de se rendre à pied au détachement de la GRC pour se rendre. La femme et son ex-conjoint étaient séparés depuis deux ans et étaient en instance de divorce au moment où il l'a tuée. On rapporte qu'il n'a pas bien supporté la séparation, qu'il a développé un trouble dépressif majeur et qu'il a fait une tentative de suicide après la rupture. La victime avait l'intention de quitter la ville pour un nouveau départ avec ses enfants, loin de son ex-mari. Initialement accusé de meurtre au premier degré, l'auteur a plaidé coupable de meurtre au deuxième degré pour éviter à sa fille d'avoir à témoigner. Citant le fait qu'elle avait été tuée devant leur fille, le juge a condamné l'agresseur à 22 ans de prison sans possibilité de libération conditionnelle.



Fémicide et ruralité

Ce n'est que récemment que les chercheurs ont commencé à examiner systématiquement les variations dans les homicides urbains et ruraux, mais il existe déjà des preuves significatives montrant que les caractéristiques et le contexte des meurtres diffèrent selon le lieu où ils surviennent (Hunnicut, 2007). De plus, la recherche a également commencé à reconnaître l'importance du lieu dans l'étude de la violence conjugale et de l'homicide (Dawson et al., 2018 ; DeKeseredy & Schwartz, 2009 ; Gallup-Black, 2005 ; Jennings & Piquero, 2008 ; Peek-Asa et al, 2011 ; Weisheit et al, 2006 ;) et du fémicide, en particulier (Beyer et al., 2015 ; Gillespie & Reckdenwald, 2018 ; Sinauer et al., 1999). Ces travaux ont également démontré une prévalence accrue de ces incidents dans les régions rurales, en plus des distinctions dans la façon dont ces meurtres se produisent comparativement aux régions urbaines (Dawson et al., 2018 ; Bouffard & Muftic, 2006). Ces recherches ont également montré que les régions rurales n'ont pas connu des diminutions du taux de ce type de meurtres aussi importantes que dans les centres urbaines (Beattie et al., 2018 ; Jennings & Piquero, 2008).

Encadré 7: Ruralité et fémicide

En 2017, dans une région rurale d'une province de l'Ouest canadien, une femme est retournée dans une maison de ferme qu'elle avait partagée avec son ex-mari pour récupérer ses affaires. Ils étaient séparés depuis environ huit mois. La victime a été abattue par une balle semblant sortir de nulle part. L'un de ses fils était présent lors du meurtre et a pratiqué la RCR, essayant désespérément de sauver sa mère, qui a été déclarée morte par la suite. Deux jours plus tard, son décès a été considéré comme un homicide et son ex-mari a été accusé de meurtre au premier degré. Bien qu'il n'aurait aucun souvenir de l'homicide, l'accusé a plaidé coupable de meurtre au deuxième degré et a été condamné à 18 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle. Le jour du meurtre, l'agresseur avait rencontré son avocat pour discuter du divorce imminent et avait appris que la victime irait chercher ses affaires plus tard dans la journée. Il est rentré chez lui et s'est mis à boire. Grâce à son système de vidéosurveillance, il a été capturé mesurant la hauteur d'un barbecue et d'une jardinière devant la maison. Il s'est ensuite caché sur la propriété, armé d'un fusil, en attendant que la victime arrive, caché à l'endroit qu'il avait mesuré. En raison des déficiences cognitives de l'accusé, le juge a accepté son plaidoyer en faveur de l'accusation moindre, mais a augmenté l'admissibilité à la libération conditionnelle pour tenir compte des éléments de la planification du décès de sa femme dont il s'était séparé.

Les résultats du présent rapport confirment davantage le nombre croissant d'études qui soulignent que la vie rurale n'est pas nécessairement paisible dans son cadre pastoral ; elle présente plutôt de plus grands risques de criminalité, y compris le fémicide, et dus en particulier à l'accès aux armes à feu (voir l'encadré 7). Toutefois, cette situation n'est pas nouvelle. Dans un rapport sénatorial de 2008 sur la pauvreté rurale au Canada, la violence familiale dans le Canada rural a été identifiée comme l'un des deux problèmes urgents liés à la criminalité exigeant l'attention du gouvernement fédéral, de plus que "l'accès inadéquat aux services" a été identifié comme un facteur clé contribuant à ce problème continu (p. 239).

Dix ans plus tard, il existe peu de recherches ou de données qui peuvent fournir des preuves systématiques et concrètes permettant de documenter l'ampleur du problème auquel font face les Canadiens et Canadiennes vivant en régions rurales. La récente publication de Statistique Canada sur les homicides en 2017 a documenté l'augmentation significative du taux d'homicides dans les communautés rurales (hausse de 31 %) comparativement aux centres urbains (hausse de 1 %), mais peu d'information a été fournie sur les types d'homicides ou les victimes qui ont été touchées. Par exemple, quelle proportion de ces homicides en milieu rural étaient des meurtres de femmes et de partenaires intimes ? Un rapport récent de l'Initiative canadienne de prévention des homicides conjugaux auprès des populations vulnérables a révélé que près du quart des homicides conjugaux survenus au Canada entre 2010 et 2015 impliquaient des personnes vivant dans des communautés rurales, éloignées ou nordiques (Dawson et al, 2018 : 30). De plus, ces meurtres, principalement de femmes, étaient plus susceptibles d'impliquer des armes à feu (Dawson et al., 2018 : 31). Cela souligne l'importance de désagréger les données sur les homicides selon le milieu urbain ou rural à l'échelle nationale pour mieux comprendre ces tendances.



Le rapport sénatorial mentionné ci-dessus recommandait également que "le gouvernement fédéral finance des recherches universitaires et communautaires, axées sur l'action, sur les causes de la violence familiale dans les régions rurales du Canada et sur les mesures prises pour y faire face". De plus, il a été recommandé que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file, par l'entremise de son Initiative de lutte contre la violence familiale, et qu'il appuie les forums régionaux qui réunissent des dirigeants fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires, des organisations non gouvernementales, des fournisseurs de services de première ligne et des survivants de violence familiale pour élaborer une réponse appropriée à la violence familiale dans les régions rurales" (p. 239). Les récentes annonces de financement suggèrent qu'il pourrait enfin y avoir un certain mouvement vers l'avant sur ce front.⁷⁵ Des efforts parallèles devraient examiner plus systématiquement la violence à l'égard des femmes, y compris les meurtres de femmes et de filles liés au genre, dans divers contextes non urbains, étant donné que ces régions sont souvent distinctes à bien des égards.

Les armes à feu et le féminicide

Le rôle de la législation sur les armes à feu (c.-à-d. le contrôle des armes à feu) sur les taux de crimes violents continue de faire l'objet de débats au Canada (Langmann, 2012) et à l'étranger (p. ex. Hurka & Knill, 2018; McPhedran, 2016), particulièrement en ce qui concerne les féminicides et féminicides intimes (p. ex., Zeoli et al., 2017a; Zeoli et al., 2017b). Toutefois, une étude récente et approfondie des facteurs de risque de féminicide intime démontre que l'un des facteurs de risque les plus importants demeure l'accès à une arme à feu et une menace antérieure de l'agresseur avec une telle arme (Spencer & Stith 2018 ; Campbell et al., 2003). Soulignant l'impact d'une combinaison de facteurs, cette recherche montre de façon continue que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être tuées par un partenaire intime, que les armes à feu sont l'arme la plus couramment utilisée dans de tels meurtres, et cela est encore plus évident dans les féminicides intimes en milieu rural. Bref, l'intimité, la ruralité et les armes à feu interagissent pour aggraver le risque de féminicide chez les femmes et les filles.

Le rôle des armes à feu dans les féminicides n'a pas fait l'objet d'un examen systématique au Canada, mais les premières recherches sur le féminicide intime en Ontario ont montré que des armes à feu étaient utilisées dans un tiers des cas (Gartner et al., 1999). Cela est conforme aux données de 2018 pour lesquelles l'information était disponible: 34 pourcent des meurtres de toutes les femmes et filles étaient commis à l'aide d'armes à feu et 35 pourcent dans le cas des meurtres de partenaires intimes féminines (voir l'encadré 8).

Encadré 8:

Les armes à feu et le féminicide

En 2017, un homme en désaccord avec sa famille a entrepris une fusillade qui a causé la mort de trois femmes dans deux villages québécois distincts. Les victimes ont été identifiées comme étant sa belle-mère, sa belle-sœur et une amie de en visite, provenant de l'Ontario. Le tireur s'est d'abord rendu chez sa belle-mère, l'a ligotée et lui a tiré dessus. Il a aspergé d'essence son père qui a réussi à s'échapper et a appelé la police du domicile d'un voisin. L'agresseur est parti, parcourant quelques kilomètres jusqu'à la maison de sa belle-sœur. À son arrivée, il a tiré sur sa belle-sœur et son amie. Un jeune enfant était également présent, mais a réussi à quitter la maison indemne. L'auteur a ensuite mis le feu à la maison et a fui les lieux. Il a été arrêté peu après et inculpé de trois chefs d'accusation de meurtre au premier degré, de tentative de meurtre, de séquestration et d'incendie criminel causant un danger pour la vie humaine. La couverture médiatique et judiciaire a révélé que l'auteur vivait autrefois avec son frère et sa belle-sœur, mais après le décès de son frère, sa belle-sœur lui a demandé de déménager. L'agresseur s'est donc senti rejeté, comme en témoignent ses messages sur Facebook et les informations fournies par ses voisins. Sa belle-sœur avait peur de lui et son amie a emménagé temporairement par mesure de sécurité. La couverture médiatique et judiciaire subséquente a révélé que l'accusé avait l'impression qu'il n'avait plus rien à perdre, ayant déjà perdu son emploi, ses économies, sa maison et son frère. L'an dernier, il a plaidé coupable au meurtre au premier degré de sa belle-mère, à deux chefs d'accusation de meurtre au deuxième degré pour la mort de sa belle-sœur et de son ami, et à la tentative de meurtre de son père. Il a été condamné à 25 ans sans libération conditionnelle.

⁷⁵ Voir : <https://globalnews.ca/news/4723257/gender-based-violence-funding/> (site web en anglais)



Compte tenu de l'augmentation récente du nombre d'homicides en milieu rural en 2017 documentée par Statistique Canada (Beattie et al., 2018), il est important d'établir comme priorité de recherche la question portant sur la possession ou l'utilisation d'armes à feu comme facteur de risque potentiel de fémicide. En outre, lorsqu'on examine le nombre de victimes collatérales dans les cas de féminicides, comme nous le verrons plus loin, il est également important de savoir si et comment les armes à feu augmentent la létalité pour la femme ou la fille ciblée ainsi que pour les personnes qui l'entourent.

Le fémicide et ses victimes collatérales

Une autre caractéristique qui distingue le fémicide intime est le nombre de personnes qui meurent dans un tel incident. Lorsque les femmes sont tuées par un partenaire intime masculin, elles sont souvent la cible principale, mais pas toujours la seule victime et, dans certains cas, elles peuvent survivre à l'attaque, mais d'autres non (voir l'encadré 9) (Campbell et al., 2009 ; Gartner et al., 1999). Souvent appelées victimes collatérales (Meyer & Post, 2013), ces autres victimes peuvent également être considérées comme représentant un type de fémicide si elles sont des femmes ou des filles. Cependant, ces victimes collatérales peuvent aussi être des hommes et des garçons (p. ex. le nouveau partenaire de la victime, un ou des enfants de sexe masculin). Il existe une littérature de plus en plus abondante sur les victimes collatérales et une grande partie de ce travail porte sur le fémicide intime, mais d'autres termes peuvent aussi désigner les types de cas impliquant des victimes collatérales comme le meurtre familial.

Le terme "familicide" désigne le meurtre de plusieurs membres de la famille proche en succession rapide, le plus souvent des femmes, des enfants et/ou des parents (Liem et al., 2013 ; Websdale, 2008). Les recherches internationales montrent que les homicides familiaux sont presque exclusivement commis par des hommes et sont souvent, mais pas toujours, suivis du suicide de l'auteur (Karlsson et al. 2018 ; Liem et al., 2013 ; Websdale, 2008)). Certains des incidents de 2018 semblent correspondre à cette définition d'après les reportages des médias. Par exemple, un homme a été accusé d'avoir tué sa petite amie, sa mère et son beau-père. Dans un autre incident, un homme a été accusé d'avoir tué sa partenaire intime et ses deux enfants, une fille et un garçon. Ces deux cas et le cas de l'Encadré 9 mettent en évidence un point commun entre les trois incidents - la partenaire intime semble avoir été la cible principale, mais d'autres victimes - deux femmes, deux hommes, une jeune fille et un jeune garçon - sont également victimes de ce qui semble correspondre à des meurtres motivés par le genre. Les femmes et les filles sont comptées comme victimes de féminicides, mais qu'en est-il des

Encadré 9: Les victimes collatérales et le fémicide

Au début de 2018, la police a découvert un couple de retraités décédés et leur fille adulte gravement blessée dans leur maison rurale en Ontario. Le partenaire intime de la fille a été arrêté sur les lieux et accusé de deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré, de séquestration et d'agression sexuelle armée. Il a ensuite plaidé coupable à deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré et d'enlèvement. Lors de l'audience de détermination de la peine, il a été révélé que l'accusé avait attaqué son ex-conjointe dans l'entrée de son domicile, l'avait ligotée et l'avait amenée à l'intérieur. Sa mère est venue enquêter, et l'agresseur lui a tiré une balle dans la jambe, touchant une artère principale avant de lui tirer une autre balle dans la nuque. Son père avait des problèmes de mobilité et était allongé dans son lit lorsque l'agresseur est entré dans sa chambre et lui a tiré plusieurs fois dans la tête. Leur fille a appelé le 911 à deux reprises alors qu'elle avait les mains liées, avant que l'agresseur ne l'agresse sexuellement (avec un fusil) dans leur ancienne chambre matrimoniale. Il a prétendu avoir commis les meurtres parce qu'elle lui avait "tout pris". Ils vivaient avec ses parents, avaient des projets de construction d'une maison et étaient tous impliqués dans l'hypothèque. Après une série de désaccords, l'auteur a quitté la maison et la famille a tenté d'acheter sa part de la propriété, mais il a refusé de vendre. La veille des meurtres, son avocat l'a informé qu'il n'avait droit qu'à un tiers des biens et que ce montant ne couvrirait pas sa dette de carte de crédit. En condamnant l'auteur à 25 ans sans libération conditionnelle, le juge l'a qualifié de "démoniaque" et a qualifié ses actes d'incompréhensibles.



deux hommes et du garçon ? L'expression "victimes collatérales" ne semble pas refléter le fait que, dans certains cas, des hommes et des garçons sont tués simplement parce qu'ils étaient associés à une femme.

Il y a cependant d'autres victimes collatérales, y compris ce qui est souvent un vaste réseau de membres de la famille et d'amis qui sont également touchés par la tragédie. Par exemple, bien qu'on ne sache pas encore si la victime avait des enfants dans environ 40 pour cent des cas de 2018, dans les cas où cette information était connue, 172 enfants se sont retrouvés sans mère en 2018⁷⁶ et certains sans père ou tuteur masculin si celui-ci était l'auteur et s'est suicidé après le fémicide. Dans les cas où il s'agit de l'accusé et qu'il ne s'est pas suicidé, selon la résolution du cas, une partie de ces enfants pourraient perdre leur père ou leur tuteur masculin s'il est incarcéré. Il y a étonnamment peu de recherches qui examinent les impacts sur les enfants laissés derrière à la suite de fémicide, bien qu'elles ont attiré davantage l'attention récemment (Alisic, 2015, 2018 ; Ferrara et al, 2015 ; Ferrara et al, 2018 ; Jaffe et al, 2013 ; Kapardis et al., 2017). Cette recherche a démontré que les enfants ont fait état d'une gamme de résultats psychologiques, scolaires, sociaux et physiques (Alisic et al., 2015), impacts qui peuvent avoir une portée considérable durant la croissance de ces enfants.

"Elle souriait tout le temps. Ce jour-là le soleil s'est levé juste au bon moment. On pouvait voir qu'elle se sentait bien dans sa peau. Cette journée était pour elle, elle se sentait comme une star. "

Meurtres de travailleuses du sexe et liés à la prostitution⁷⁷

À l'échelle internationale, il est reconnu que les femmes et les filles qui sont des travailleuses du sexe ou qui se livrent à la prostitution ont les taux de fémicide les plus élevés de tous les groupes de femmes étudiés (Sarimento et al., 2014 ; Brewer et al., 2006). À l'heure actuelle, aucun des meurtres de femmes et de filles en 2018 impliquait des victimes qui étaient travailleuses du sexe ou se livraient à la prostitution, selon les renseignements disponibles. Toutefois, leur risque accru et l'importance de comprendre les risques auxquels elles sont confrontées ont été mis en évidence de façon frappante au cours des dernières années avec le fémicide de Cindy Gladue (voir l'encadré 10). Son décès et les réponses sociales et juridiques qui s'ensuivent démontrent clairement à quel point les travailleuses du sexe et les prostituées sont marginalisées et vulnérables, ainsi que l'impunité fréquente de leurs meurtriers. Cette marginalisation est aggravée par d'autres identités qui se recoupent, en l'occurrence le fait que Cindy Gladue était une femme autochtone.

Peu de recherches aient examiné les meurtres de travailleuses du sexe causés par la violence au Canada ou ailleurs, indiquant peut-être la valeur que la société accorde à ces femmes, y compris leur décès. Statistique Canada a signalé qu'entre 1991 et 2014, il y a eu 294 homicides de travailleuses du sexe (Rotenberg, 2016). Soulignant l'impunité persistante de leurs meurtriers, ces chiffres ont également démontré qu'un homicide sur trois (34 %) de travailleuses du sexe n'a pas été résolu, comparativement à une proportion beaucoup plus faible parmi les homicides qui n'impliquent pas de travailleuses du sexe (20 % de cas non-résolus).

Certaines recherches américaines montrent que l'homicide est la principale cause de décès chez les femmes qui pratiquent le travail du sexe, dont 62 à 64 pour cent ont été perpétrés par des clients de leurs services (Brewer et al., 2006, p. 1101).

Le cas de Cindy Gladue démontre aussi clairement la valeur accordée à la vie des femmes et des filles autochtones ainsi que les stéréotypes négatifs et pernicious qui sont utilisés pour ignorer leurs meurtres, une question que nous aborderons plus loin.

⁷⁶ Ceci représente une estimation conservatrice. Quand il était su que la femme avait un ou des enfants, mais non le nombre exact, nous avons considéré qu'elle avait un seul.

⁷⁷ Conformément à l'approche de l'ONU, l'OCFJR reconnaît à la fois le travail sexuel et la prostitution, en utilisant le premier pour reconnaître et promouvoir les droits des travailleuses du sexe et le second pour reconnaître le contexte de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles (ONUDC, 2018 : 36).



Encadré 10: Le traitement de Cindy Gladue : Une violation de ses droits à la vie et à la mort par le Canada

Cindy Gladue est née à Athabasca, a grandi à Calling Lake, puis a déménagé à Edmonton, en Alberta. Elle était une femme autochtone et le premier enfant de sa famille. Elle était mère de trois enfants, une fille, une sœur, une tante, une cousine et une amie. Comme le décrit sa mère : "elle nous ressemblait beaucoup. Elle aimait la vie, elle avait une famille, des rêves, des émotions. Elle était gentille, attentionnée et drôle. C'était une belle femme à l'intérieur et à l'extérieur et elle était aimée profondément" (Our Breaking Point, 2016). Cindy Gladue est décédée au bout de son sang à la suite d'une blessure qui lui a été infligée par Bradley Barton en 2011. Barton a été acquitté du meurtre et de l'homicide involontaire de madame Gladue, bien qu'il ait admis qu'il avait causé la blessure de 11 centimètres dans sa paroi vaginale qui a entraîné sa mort. Au cours du procès, l'avocat de la défense, l'avocat de la couronne et le juge du procès ont tous contribué à des actes qui ont déshumanisé et porté atteinte à la dignité de madame Gladue et de sa famille. Tout au long du procès, les membres du tribunal l'ont appelée la "prostituée", la "fille autochtone" et la "femme autochtone". Le sexisme et le racisme ont autorisés le façonnement des procédures judiciaires et ont permis que des préjugés et des stéréotypes négatifs à l'égard des femmes autochtones soient présentés à l'évaluation de la preuve et de la compréhension de la loi par un jury entièrement non autochtone, en majorité masculin.

Dans un acte de déshumanisation totale, les membres de la cour ont permis qu'une partie des organes sexuels de Cindy Gladue - les restes humains - soit amenée au tribunal. Les membres de la cour ont fait référence à une partie de sa paroi vaginale, son tissu pelvien, comme étant un "spécimen" qui, selon la couronne, devrait être montré au jury et considéré comme une "preuve réelle" - c'est-à-dire qu'il était considéré comme pertinent et important pour les procédures du procès - la couronne a demandé que le tissu conservé soit montré au jury. Ces actions, ainsi que d'autres représentations graphiques du tribunal et des stéréotypes présentés au procès, ont déshumanisé Cindy Gladue et ont entraîné la revictimisation de sa famille. Bien que sa mère ait demandé à ne pas être exposée à des images graphiques, il n'y avait aucun respect pour elle ainsi qu'un mépris total pour la dignité et l'intégrité du corps de Cindy Gladue. Comme l'aînée crie métisse Lynda Budreau-Smaganis l'a dit : "sa mère a assisté au procès et a écouté les preuves et c'était vraiment troublant." La Coalition pour une Stratégie Légale (CSL) [*Legal Strategy Coalition*] sur la violence envers les femmes autochtones observe, "nous ne connaissons aucun autre procès dans lequel la partie du corps d'une personne a été soumise comme preuve" (CSL, 2018). De plus, des commentateurs ont laissé entendre qu'"aucune femme blanche morte n'aurait été traitée d'une manière aussi objectivante, dégradante et déshumanisante - que les organes sexuels de madame Gladue ont été considérés comme un "spécimen" approprié pour la cour précisément parce qu'elle était une femme autochtone" (CSL, 2018). Barton a été acquittée pour le meurtre de Cindy Gladue dans le cadre d'un procès qui n'a fait que la discriminer, la stigmatiser et introduire des stéréotypes racistes et sexistes dans la procédure.

En appel, l'Institut pour l'avancement des femmes autochtones [*Institute for the Advancement of Aboriginal Women (IAAW)*] et le Fond pour l'éducation et l'action juridiques des femmes [*Women's Legal Education and Action Fund (LEAF)*] sont intervenus devant la cour d'appel de l'Alberta sur des principes de droit établis, soutenant que les directives au jury violaient les lois du consentement et que le tribunal n'avait pas appliqué les protections juridiques disponibles visant à protéger les victimes d'agression sexuelle des préjugés et mythes sexuels dans le processus judiciaire. La cour d'appel de l'Alberta a rendu une longue décision annulant les acquittements du jury et ordonnant un nouveau procès. Parmi les erreurs de droit importantes, la cour d'appel a conclu que le juge de première instance avait omis, tout au long du procès et dans l'accusation finale qu'il a présentée au jury, de "contrer la stigmatisation et les préjugés qui découlaient des références répétées à Gladue comme "prostituée", "fille autochtone" et "femme autochtone". Le tribunal a également ignoré toutes les garanties d'une procédure régulière dans l'admission de ses antécédents sexuels, permettant à des mythes stéréotypés et à des hypothèses racistes et sexistes d'entrer dans la procédure. Comme l'a expliqué la cour d'appel, "ces références invitaient implicitement le jury à apporter au processus d'établissement des faits des croyances ou des préjugés discriminatoires au sujet de la disponibilité sexuelle des femmes autochtones et particulièrement celles qui se livrent à des activités sexuelles contre rémunération".

Priorités de recherche: Intersectionnalité et fémicide – Facteurs de risque sociodémographiques

Fémicide des femmes et filles autochtones

Au cours de la dernière décennie, la marginalisation des femmes et des filles autochtones et leur vulnérabilité accrue à la victimisation à la violence sont apparues au premier plan de l'attention nationale et internationale. En commençant par le travail d'Amnistie internationale et de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)⁷⁸, comme nous l'avons mentionné plus haut, et en se poursuivant par l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les résultats démontrent de façon constante que ce groupe de femmes et de filles court un risque considérablement plus élevé de subir tous types de violence, y compris le fémicide. Sur le plan international, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a classé ces meurtres dans la catégorie des formes de fémicide qui se produisent dans le contexte de la marginalisation sociale, culturelle, économique et politique à laquelle ces femmes et ces filles sont confrontées et qui aggrave leur vulnérabilité. Au Canada, les répercussions historiques et continues de la colonisation, de la discrimination systémique, de la pauvreté et d'autres inégalités font que les populations autochtones en général, y compris les hommes et les garçons, sont surreprésentées comme victimes de crimes violents.



L'impunité relative des crimes contre les femmes et les filles autochtones par rapport aux crimes commis envers des victimes non autochtones continue également d'être bien documentée (Enquête nationale sur les FFADA, 2017). Par exemple, bien que les taux de résolution aient été semblables au cours des dernières années, selon les statistiques officielles, à la fin de 2017, "un peu plus des trois quarts (76 %) des homicides impliquant une femme autochtone ont été résolus par la police, comparativement à 84 % pour les victimes qui sont des femmes non autochtones" (Beattie et al., 2018 ; voir aussi Trussler, 2013). Il n'y a pas de recherche sur ce qui arrive aux fémicides impliquant des femmes et des filles autochtones qui donnent lieu à des accusations et qui sont portés devant les tribunaux, mais les données existantes brossent un sombre portrait.⁷⁹

De plus, les données de 2018 dont il est question ci-dessus montrent que peu de choses semblent avoir changé pour les femmes et les filles autochtones, du moins en ce qui concerne le fémicide. Elles continuent d'être surreprésentées parmi les victimes de fémicides par rapport à d'autres groupes de femmes et de filles, en grande partie à cause de la discrimination systémique persistante, ce qui souligne la nécessité de reconnaître des identités tout aussi importantes qui recoupent le sexe/genre afin d'accroître le risque de fémicide. En plus d'être plus à risque que d'autres femmes et filles, certaines recherches ont montré que la violence contre les femmes et les filles autochtones est aussi souvent plus brutale (Amnistie Internationale, 2009). Cette tendance fera l'objet d'un suivi dans les rapports ultérieurs lorsque de plus amples renseignements sur les incidents de 2018 seront disponibles. D'autres tendances ont également commencé à émerger de l'examen des rapports des médias sur ces meurtres, suggérant d'autres formes de traitement différentiel dans les réponses sociales et juridiques à ces victimes.

⁷⁸ L'initiative a démontré qu'avant 2010, plus de 582 femmes et filles autochtones à travers le Canada ont été tuées ou ont disparu (AFAC, 2010). La GRC a rapporté que 1017 femmes et filles autochtones ont été tuées entre 1980 et 2012, mais d'autres entités rapportent en fait que ce nombre est plus près de 4000 (voir : <https://www.cbc.ca/news/politics/mmiw-4000-hajdu-1.3450237> (en anglais)). Néanmoins, les facteurs clés sont identifiés comme étant la violence subie par les femmes et filles autochtones, leurs familles et communautés pendant des décennies, causée par « l'impact intergénérationnel et les vulnérabilités en découlant de la colonisation et des politiques gouvernementales » (par exemple, les pensionnats, le département de la protection de la jeunesse) (AFAC, 2010). Ces facteurs ont perpétué et maintenus la violence faite aux femmes autochtones en plus des réponses étatiques inadéquates ou souvent manquantes. Ces nombres continuent de croître.

⁷⁹ Par exemple, veuillez consulter <https://aptnnews.ca/2018/11/28/people-who-kill-indigenous-women-punished-less-than-those-who-kill-non-indigenous-women-senators-study-finds-2/> (en anglais seulement). Il y a un manque important de recherche portant sur les déterminants de l'accusation, conviction et peine au Canada et à l'échelle internationale pour tous les crimes, incluant les homicides. La Rapporteuse Spéciale de la VFF de l'ONU a indiqué que ceci était une des priorités de recherche (ACUNS, 2018).



Premièrement, lorsque les noms des victimes n'ont pas été identifiés ou communiqués publiquement aux médias en 2018, une proportion écrasante de victimes étaient des femmes ou des filles autochtones. Plus précisément, il y a eu 16 cas où les noms des victimes n'ont pas été rendus publics et neuf de ces cas (56 %) concernaient des victimes autochtones et trois autres cas concernaient des victimes possiblement autochtones, mais cela reste encore à confirmer. Si ces cas sont confirmés, alors, 12 des 16 cas (75 %) pour lesquels les noms n'ont pas été rendus publics impliquaient des femmes ou des filles autochtones. Cette tendance variait d'un bout à l'autre du pays, surtout dans les provinces et territoires où la proportion de femmes et de filles autochtones était plus élevée (p. ex., Manitoba, Nunavut).

Bien que les raisons pour lesquelles ces victimes n'ont pas été identifiées ne soient toujours pas claires, il y a eu une tendance croissante et problématique selon laquelle les fonctionnaires, policiers ou autres, décident, dans le cadre d'une politique ou au cas par cas, de ne pas divulguer publiquement l'identité des victimes d'homicide. Cette tendance, qui s'est surtout manifestée au cours de la dernière année et qui se justifie principalement par les restrictions imposées par les lois sur la protection de la vie privée, a suscité certaines réactions négatives. Par exemple, en Saskatchewan, la police de Regina a renversé sa décision de ne pas nommer les victimes d'homicide - à quelques exceptions près - à la suite des préoccupations exprimées par le ministre de la Justice de la province, qui a déclaré que ces noms devraient être divulgués⁸⁰. En Alberta, la sénatrice Paula Simons remet en question la décision de la police d'Edmonton de ne pas divulguer le nom de certaines victimes.⁸¹ Bien que les discussions se poursuivent sur les avantages et les inconvénients de la divulgation publique des noms des victimes, les données de 2018 sur les femmes et les filles tuées par la violence indiquent qu'une certaine transparence quant aux noms de ceux qui seront ou ne seront pas divulgués pourrait être justifiée.

Deuxièmement, bien que des investigations soient en cours, il semble qu'il pourrait y avoir des obstacles plus importants dans les enquêtes sur les décès, qu'il s'agisse d'actes criminels ou autres, de femmes et de filles autochtones. Par exemple, en 2018, nous avons documenté neuf décès jugés "suspects" et 12 meurtres non résolus au moment de la rédaction du présent rapport. En ce qui concerne les décès suspects, des informations sur la race ou l'origine ethnique des victimes étaient connues dans sept cas, dont quatre étaient des femmes ou des filles autochtones. Sur les 12 cas non résolus, la race ou l'origine ethnique de la victime était connue dans neuf cas, dont quatre concernaient des femmes/filles autochtones, trois appartenant à d'autres minorités raciales et deux des victimes de race blanche/caucasiennes. Ces tendances émergentes sont corroborées par des données officielles récentes qui documentent les taux différentiels de résolution des cas pour les victimes autochtones et non autochtones en 2017, comme nous l'avons mentionné ci-dessus. Le suivi et la collecte des données continues permettront de déterminer si cette tendance demeure constante au fil du temps.

La sévérité de la situation des femmes et des filles autochtones au Canada a été soulignée par la RSVCF de l'ONU l'année dernière, après que sa représentante canadienne ait demandé des mesures urgentes dans son énoncé de fin de mission⁸². En présentant ses conclusions, Dubravka Šimonović a déclaré que la violence faite aux femmes au Canada demeure un "problème grave, omniprésent et systématique" et que "les femmes autochtones[...] sont ouvertement désavantagées dans leur société[...] sont marginalisées, exclues et pauvres en raison des formes institutionnelles, systémiques, multiples et croisées de discrimination..."⁸³. Tout en reconnaissant qu'une enquête nationale est en cours, Šimonović a souligné que de nombreux changements avaient déjà été recommandés et a insisté à agir immédiatement.

“Elle s’occupait toujours des autres même si elle n’avait pas beaucoup, elle voulait être là pour sa famille.”

⁸⁰ Voir: <https://leaderpost.com/news/local-news/regina-police-service-temporarily-reverses-decision-not-to-name-homicide-victims> (en anglais seulement)

⁸¹ Voir: <https://www.ctvnews.ca/canada/senator-wants-edmonton-police-to-release-homicide-victims-names-1.4235431> (en anglais seulement)

⁸² Voir: <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22981&LangID=E> (en anglais seulement)

⁸³ Voir: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/636938/autochtones-rapporteur-onu-crise-femmes-enquete?depuisRecherche=truey>



Femmes et filles immigrantes et réfugiées

De même, peu d'attention a été accordée au risque de fémicide chez les femmes immigrantes/réfugiées au Canada. Cette lacune dans la recherche peut être attribuable aux restrictions imposées à la collecte de données sur la race ou l'origine ethnique au cours des dernières années ou à la difficulté de trouver des sources de données qui permettent de saisir de façon fiable des données sur la race ou l'origine ethnique (Thompson, 2014). Par ailleurs, les recherches existantes montrent que les taux de certains types de violence, comme la violence familiale, ne sont peut-être pas plus élevés chez les femmes immigrantes/réfugiées que chez d'autres populations (p. ex. Rossiter et al., 2018) et que, par conséquent, elles n'ont peut-être pas été considérées comme une priorité auparavant.

Les données de 2018 présentées dans le présent rapport portant sur l'appartenance à une minorité visible agissent comme moyen de saisir les groupes de femmes et de filles qui n'étaient ni Blanches/Caucasiennes ni Autochtones. Nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'un substitut adéquat pour les personnes immigrantes/réfugiées, mais nous nous concentrons ici sur cette variable pour illustrer ce groupe comme une nouvelle priorité de recherche. Bien que les données manquent dans une forte proportion de cas, comme nous l'avons mentionné, les données de 2018 semblent appuyer les recherches antérieures : les femmes et les filles appartenant à une minorité visible étaient sous-représentées comparativement à leur proportion dans la population (16% comparativement à 22%). Toutefois, lorsqu'on examine les féminicides intimes, les femmes et les filles appartenant à une minorité visible étaient surreprésentées comme victimes (29 %) comparativement à leur représentation dans la population (22 %).

Au cours des dernières années, les défis auxquels sont confrontées les femmes immigrantes/réfugiées lorsqu'elles sont victimes de violence conjugale ou familiale, comme les barrières culturelles ou linguistiques, sont de plus en plus documentées (Alaggia et al., 2009 ; Rossiter et al., 2018). Si ces femmes sont incapables d'obtenir l'aide dont elles ont besoin lorsqu'elles sont victimes de violence, leur risque de fémicide peut accroître, en particulier ceux perpétrés par un partenaire intime masculin. Avec l'augmentation des populations d'immigrants et de réfugiés, il est crucial de mieux comprendre les nombreux obstacles auxquels ces femmes et ces filles peuvent être confrontées lorsqu'elles divulguent leur victimisation par des partenaires masculins et lorsqu'elles signalent cette violence pour avoir accès aux services et au soutien. Ce groupe est l'un des quatre groupes vulnérables visés par l'Initiative de prévention des homicides conjugaux des populations vulnérables du Canada et a été identifié comme une priorité dans les récentes annonces de financement par le gouvernement fédéral.⁸⁴

Encadré 11: Fémicide et femmes âgées

Au cours de l'hiver 2017, une femme âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer a été poignardée à mort dans son sommeil par son petit-fils, qui a également tué sa propre mère. Les meurtres ont eu lieu dans l'appartement de l'auteur du meurtre, où il vivait depuis sa libération de prison quelques mois auparavant. L'homme de 35 ans a lui-même appelé le 911 et a été arrêté sur les lieux du crime. Il a été accusé de deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré et a plaidé coupable en février 2018, ce qui lui a valu une peine concurrente de 25 ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle. Lors de son audition, il a lu un témoignage de vingt pages affirmant que sa mère l'avait maltraité pendant son enfance, expliquant qu'il ne faisait que traiter sa mère comme il l'avait été, laissant aller "quatre tonnes de rage accumulée". La sœur de la victime et ses filles n'ont pas cru les affirmations de l'accusé, déclarant que la mère de l'accusé craignait de vivre avec son fils, mais qu'elle n'avait pas le courage de lui demander de déménager. Le procès a révélé que la mère de l'agresseur avait réprimandé son fils quelques heures avant les meurtres pour n'avoir pas aidé avec l'arbre de Noël. L'homme était sous l'influence de drogues au moment des meurtres. Il a également été signalé que l'accusé avait des antécédents de violence envers des étrangers.

⁸⁴ Voir <http://cdhpi.ca/SSHRC/about-sshrcc> and <https://www.cbc.ca/news/politics/liberal-government-gender-based-violence-1.4929851>. (version anglaise seulement)



Femmes âgées

Bien que la violence à l'égard des femmes âgées soit répandue dans le monde entier, elle n'a guère retenu l'attention jusqu'à présent même si elle est actuellement l'un des crimes les plus répandus, mais non punis, qui touche les femmes âgées dans tous les groupes et nations (ACUNS, 2017). Par exemple, aux États-Unis, des chercheurs ont mené des entrevues téléphoniques avec des centaines de femmes âgées de 55 ans et plus qui vivaient dans des cliniques de soins communautaires dans trois États (Fisher et Regan, 2006). Leurs résultats ont révélé que près de la moitié d'entre elles avaient été victimes d'au moins une forme de violence depuis l'âge de 55 ans, dont bon nombre avaient été victimes de multiples types de violence de la part de leur conjoint ou d'un proche-aidant (Fisher & Regan 2006).

Le risque de violence auquel sont exposées les femmes âgées tient en partie du fait qu'elles vivent plus longtemps que les hommes et qu'elles sont donc plus susceptibles de vivre seules ou avec un seul proche-aidant, ce qui les rend vulnérables à la victimisation. Le risque accru de violence aggrave davantage d'autres problèmes de santé. Plus précisément, les femmes qui ont été victimes de violence physique ou psychologique étaient plus susceptibles de signaler un plus grand nombre de problèmes physiques (p. ex. problèmes cardiovasculaires, douleur chronique, problèmes cardiaques, etc.) et de problèmes de santé mentale (p. ex. dépression et anxiété) que les femmes du même âge qui n'avaient pas subi de violence (Fisher & Regan, 2006). De plus, la recherche montre que plus les femmes vieillissent, plus il leur est difficile d'adopter des comportements de recherche d'aide (Nagele, 2010). Si les femmes vieillissantes adoptent rarement des comportements de recherche d'aide, il est impératif que les professionnels qui travaillent avec des femmes âgées connaissent les risques et les signes de violence au sein de la population vieillissante et qu'ils fournissent des renseignements sur les ressources qui leur sont disponibles (Fisher & Regan, 2006).

En ce qui concerne le fémicide, la recherche montre que la majorité des femmes âgées sont tuées par des partenaires intimes masculins ou d'autres membres de la famille, souvent un fils (Allen et al. 2018 ; Bows, 2018 ; Dawson, 2017 ; Krienert & Walsh, 2009 ; Sutton & Dawson, 2017) (voir l'encadré 11). Cela est conforme aux résultats démontrés dans le présent rapport. Comme les femmes âgées sont le plus souvent tuées par un proche, les fémicides ont tendance à se produire au domicile de la victime, ce qui n'est pas le cas dans les meurtres d'hommes âgés (Krienert & Walsh, 2009). De plus, les facteurs de risque tels que l'épuisement professionnel du proche-aidant, les antécédents de violence familiale dans la relation et la mauvaise santé de la victime sont souvent signalés dans les cas de fémicide-suicide et de "meurtre par compassion" impliquant des femmes victimes (Canetto & Hollenshead, 2000 ; Malphurs & Cohen, 2005). Par conséquent, afin d'identifier des mesures préventives pour une population aussi vulnérable, il est essentiel d'éduquer les praticiens et femmes âgées sur la façon dont l'isolement social et la mobilité limitée peuvent réellement augmenter les occasions pour un proche-aidant et/ou un conjoint d'infliger une violence potentiellement mortelle (Krienert & Walsh, 2009).

Par contre, les hommes âgés victimes d'homicide sont rarement tués par leur partenaire intime (Allen et al. 2018 ; Krienert & Walsh, 2009). Comme nous l'avons mentionné, compte tenu de la croissance rapide de cette population, des recherches plus ciblées et des initiatives de prévention de la violence définies pour ce groupe de femmes sont nécessaires. Les recherches existantes font rarement la distinction entre les femmes et les hommes âgés victimes d'homicide, les regroupant souvent sous le terme générique d'"aîné" (Krienert & Walsh, 2009). Cela pose problème parce que, comme nous l'avons illustré dans cette section, l'homicide de personnes âgées est un crime sexiste qui exige de comprendre comment le risque est vécu différemment par les hommes et les femmes âgés.

"Je me souviens seulement de rire, sans arrêt. Nous avons toujours du fun, même quand elle était de mauvaise humeur. Une fois que tu la connaissais, tu réalisais quelle était vraiment une bonne personne à avoir de son côté."



Femmes et filles en situation d'handicap

Plusieurs cas en 2018 ont souligné la vulnérabilité à la violence des femmes et des filles en situation d'handicap, dont certaines étaient également des femmes âgées. Par exemple, en 2018, une femme de 52 ans a été transportée d'urgence à l'hôpital où elle est morte environ une semaine plus tard. On allègue que son alimentation en oxygène, dont elle avait besoin pour respirer, a été coupée intentionnellement. Un accusé a été identifié et l'enquête se poursuit. Peu d'études, ou même aucune, se sont toutefois penchées sur le handicap en tant que facteur de risque de fémicide.

Une récente publication de Statistique Canada, intitulée *La victimisation violente des femmes en situation d'handicap, 2014*, documente leur vulnérabilité à la violence non mortelle et souligne une reconnaissance croissante de l'ampleur, de la nature et de la prévalence de la violence basée sur le genre chez les femmes en situation d'handicap (Cotter, 2018), conformément aux tendances internationales (Dowse et al., 2016). De même, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire a déclaré que 80 % des femmes en situation d'handicap auront été victimes de violence au cours de leur vie (ACIC, 2017). Cette recherche démontre que les expériences de violence à l'égard des femmes/filles en situation d'handicap touchent tous les milieux, autant privés que publics comme les établissements publics ou institutionnels.

De plus, des études ont démontré que les femmes en situation d'handicap sont plus susceptibles d'être victimes de violence de la part d'un partenaire intime que les femmes non handicapées (Ballan, 2017 ; Cotter, 2018) et d'être victimes de violence perpétrée par des partenaires non intimes, notamment des membres de leur famille, des proche-aidants, des professionnels de la santé et des étrangers (Ballan, 2017). Il a également été démontré que ces femmes ont tendance à rester plus longtemps dans des situations de violence en raison de leur dépendance physique et/ou financière (Ballan, 2017) ainsi que d'autres obstacles imposés par les agresseurs, du manque d'accès physique aux organismes de services et de l'inaccessibilité de l'information (Thiara et al., 2012). Ces risques accrus découlent d'attitudes discriminantes qui maintiennent les femmes en situation d'handicap comme étant faibles, ou pitoyables, ainsi que sur ou sous sexualisées. La violence est parfois aussi justifiée par les partenaires intimes, les membres de la famille et d'autres soignants comme une réaction normale au fardeau de soins qu'ils perçoivent subir, imposé par une femme en situation d'handicap (Odette & Rajan, 2013).

De plus en plus de recherches suggèrent que la violence à l'égard des femmes/filles en situation d'handicap est routinière et persistante, mais que ceux qui sont en mesure d'adresser cette problématique s'y attaquent rarement de façon adéquate. De plus, les politiques en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation d'handicap ont tendance à adopter une approche non-genrée, effaçant les besoins spécifiques des femmes (Mays, 2006). En fait, en plaidant en faveur d'un cadre et d'une approche globaux en matière de droits humains, Frohmader et ses collaborateurs (2016) soutiennent que :

La violence perpétrée à l'endroit des femmes et des filles en situation d'handicap est le résultat d'un certain nombre de "lacunes" dans la législation, la police et la prestation des services, en raison de l'incapacité de comprendre la nature intersectionnelle de la violence qu'elles subissent, des vastes circonstances et espaces dans lesquels cette violence se produit et des formes multiples et croisées de discrimination qui les rendent plus susceptibles de subir et de courir un risque de violence (p. 11-12).

De même, dans les observations finales du rapport initial du Canada à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), les Nations Unies ont déclaré que le gouvernement canadien doit adopter une stratégie de prévention de la violence qui intègre les intersections de la marginalisation des femmes handicapées (CDPH, 2017). En résumé, il est essentiel de reconnaître les formes de violence basées sur le genre et le capacitisme que subissent les femmes en situation d'handicap afin d'adapter les services et les ressources qui peuvent répondre à leurs besoins et protéger leur vie.

"Le bonheur n'est pas une destination à atteindre, mais une façon de voyager. C'était ta philosophie, cousine! Tu es si belle dans ces paysages que tu adorais tellement"



SECTION V:

Recherche future et conclusions

Il est reconnu que le fémicide n'est que la pointe de l'iceberg proverbial, représentant l'extrémité extrême d'un continuum de violence masculine contre les femmes et les filles ; par conséquent, il est lié de façons clés aux formes non létales de violence contre les femmes et partage les mêmes facteurs. En particulier, comme l'a déclaré l'ONU DC :

"...la violence subie par les femmes est influencée par les conditions de discrimination basée sur le genre, qui se reflètent souvent dans les schémas attribuables aux meurtres de femmes basés sur le genre, où des facteurs structurels influençant cette discrimination sont rencontrés au macro-niveau des systèmes sociaux, économiques et politiques" (ONU DC, 2018:25).

Malgré la reconnaissance de ces facteurs de macro-niveau, les examens du fémicide se concentrent souvent sur les individus impliqués et sur leurs relations ou facteurs situationnels. Cette orientation se reflète également dans le présent rapport de l'OCFJR. Cette importance accordée dans de nombreuses recherches, y compris la nôtre, découle en partie de la plus grande capacité de recueillir de l'information sur les caractéristiques individuelles (p. ex. sexe, âge, état de la relation, cause du décès) comparativement à des facteurs communautaires ou sociaux plus larges (p. ex. ressources/services disponibles, influence des pairs, etc.). Toutefois, il existe diverses façons d'explorer ces facteurs sociaux structurels ou communautaires plus larges, et c'est l'objectif à long terme de l'OCFJR, compte tenu de leur importance pour la prévention de la violence.

Nous avons identifié trois domaines clés pour examiner les facteurs communautaires ou sociaux plus larges qui peuvent faciliter ou prévenir la violence masculine envers les femmes. En nous concentrant sur le fémicide comme unité d'analyse, ces trois domaines sont : (1) les médias ; (2) le système de justice pénale, en particulier les tribunaux ; et, enfin, (3) les contextes législatif et politique. Ces trois domaines peuvent jouer un rôle majeur dans la remise en question ou l'enracinement des attitudes, croyances et stéréotypes problématiques qui contribuent à perpétuer et à maintenir la violence des hommes envers les femmes et les filles. Nous en discutons brièvement ci-dessous dans le contexte de futures recherches et des priorités décrites ci-dessus.

"(Elle) était un membre aimé de notre famille, elle avait une carrière professionnelle et était très respectée dans son travail. C'était une personne attentionnée et généreuse, toujours prête à recevoir et à accueillir des événements familiaux et à prendre soin de ceux qui l'entouraient. Elle s'intéressait à la musique, aux voyages, à son beau jardin et à sa belle maison, et surtout à ses amis et à sa famille. Elle nous manquera beaucoup."

Fémicide et les média

La couverture médiatique du fémicide, et de la violence contre les femmes et les filles en général, peut jouer un rôle déterminant dans la formation et le renforcement de la compréhension sociale de ces types de violence (Fairbairn & Dawson, 2013 ; Gillespie et al., 2013). Par exemple, les médias ont joué un rôle central dans la reconnaissance du fémicide comme un problème social mondial, en particulier en Amérique latine (Sarimento et al., 2014). Bien que la relation entre le contenu des médias et la compréhension du public soit complexe, la recherche sur les auditoires suggère que les représentations médiatiques favorisent et renforcent les perceptions et les attitudes à l'égard des crimes violents (Anastasio & Costa, 2004 ; Roberts & Doob, 1990). Par conséquent, les médias sont un moyen important de promouvoir la sensibilisation à la violence en raison de leur capacité à diffuser certains points de vue tout en supprimant d'autres (Comas-D'Argemir, 2014).



Les médias peuvent également influencer l'agenda politique concernant la justice pénale (Doyle, 2003). Pour ces raisons, il est important de comprendre comment le fémicide est représenté dans les médias canadiens, y compris la façon dont les victimes et les agresseurs sont présentés. Les reportages des médias sont le plus souvent influencés par trois caractéristiques : les sources, la langue et le contexte (Gillespie et al. 2013). Le suivi et l'analyse de cette couverture sont une première étape pour comprendre comment ces représentations contribuent à perpétuer et à maintenir le risque de fémicide chez les femmes et les filles. Par exemple, il est important de se demander qui est en charge de la façon dont ces événements sont présentés pour le public (p. ex. la police, les défenseurs des droits des victimes) et quels sont les récits dominants (p. ex. les intervenants au niveau individuel ou sociétal). D'ici, nous pouvons travailler à encourager une couverture médiatique donnant un aperçu adéquat de la complexité de ces événements et qui rend justice aux vies perdues à cause du fémicide.

La recherche suggère que jusqu'à la fin des années 1970, les médias ont accordé peu d'attention à la violence faite aux femmes, y compris la violence conjugale et le fémicide (Fairbairn & Dawson, 2013 ; Gillespie et al. 2013). Bien qu'il y ait eu quelques changements positifs dans la fréquence et le type de reportages depuis, la couverture médiatique du fémicide n'a pas suffisamment changé pour représenter cette violence dans le cadre d'un problème social de violence contre les femmes et des inégalités de genre bien enracinées (Fairbairn & Dawson, 2013). Il s'agit là d'occasions manquées de prévenir la violence étant donné que la couverture médiatique est par définition publique et qu'elle peut accroître la visibilité de questions importantes, façonner la compréhension quotidienne, faciliter le dialogue et servir de catalyseur du changement. Elle représente également l'un des sites les plus transparents pour l'examen des attitudes et croyances dominantes des membres de la société.

Les recherches limitées qui existent à ce sujet ont permis d'observer de nouvelles tendances telles qu'une couverture faible et déshumanisante des femmes et des filles autochtones et d'autres groupes marginalisés (Gilchrist, 2010 ; Jiwani & Young, 2006). La couverture médiatique du fémicide a contribué à sensibiliser le public, mais la désinformation (y compris la sélection de certaines informations seulement pour la consommation publique), l'attention accrue accordée à certaines formes de fémicide et non à d'autres, ainsi que les stéréotypes négatifs sur les femmes et les filles continuent d'être identifiés.

La recherche suggère que, bien que des améliorations aient été apportées et que les médias sociaux modifient cette dynamique à certains égards, les médias continuent de déformer ou de dénaturer le fémicide. Par exemple, le fait de blâmer la victime, de normaliser la violence conjugale et de suggérer que le meurtre était un incident isolé est un thème courant dans les reportages médiatiques sur la violence faite aux femmes, y compris le fémicide (Fairbairn & Dawson, 2013). Ces résultats sont conformes aux analyses sur le fémicide et la violence faite aux femmes réalisées aux États-Unis (Richards et al. 2011 ; Gillespie et al. 2011) et ailleurs (García-Del Moral, 2007 ; Bandelli, 2017).

Dans les cas de fémicide intime en particulier, il est important que les médias attirent l'attention sur la nature omniprésente de la violence entre partenaires intimes pour faire évoluer les attitudes et ne plus croire que cette violence est un événement rare, un problème privé ou simplement une question individuelle (Comas-D'Argemir, 2014). Cependant, relativement peu d'articles de presse dans les médias canadiens font état de violence dans les relations antérieures (Fairbairn & Dawson, 2013). Les reportages peuvent aussi attribuer la responsabilité à la victime en mettant l'accent sur des caractéristiques situant la victime comme différente, marginalisée ou "de la périphérie" de la société en quelque sorte (Fairbairn et Dawson, 2013). Non seulement ces récits diminuent la responsabilité de l'agresseur en plaçant le blâme sur la victime, mais ils renforcent aussi l'idée que la violence faite aux femmes est rare ou qu'il s'agit d'actes largement isolés, ignorant les inégalités entre les genres liant tous les fémicides.

Dans leur forme la plus élémentaire, les reportages d'actualité sont des modèles bien présentés qui, peu importe leur véracité, permettent au grand public de catégoriser, d'étiqueter et de comprendre facilement les événements (Gillespie et al. 2013). Étant donné que la couverture médiatique est la principale méthode de diffusion de l'information sur le fémicide, des reportages précis, y compris sur les causes et la prévention, sont essentiels pour éduquer le public et modifier les attitudes patriarcales et autres problèmes.



Pour répondre à ce besoin de recherches plus approfondies, l'une des principales priorités de l'OCFJR est d'identifier, de mettre en évidence et d'examiner comment les féminicides sont présentés dans les médias et comment ces représentations contribuent à une compréhension quotidienne du féminicide comme forme de violence faite aux femmes et aux filles. L'objectif est de lutter contre les préjugés et les silences sociaux qui entourent la violence faite aux femmes afin que nous puissions commencer à améliorer les efforts de prévention et à accroître l'accès au soutien et à la sécurité pour les survivantes.

“(Elle) était une mère, une fille et une sœur dévouées. Elle chérissait et aimait ses enfants, travaillant sans relâche chaque jour pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.”

Le féminicide et les tribunaux

Tel que mentionné, la façon dont les gouvernements nationaux réagissent au féminicide est au cœur de l'attention internationale, particulièrement en Amérique latine où se trouvent plus de la moitié des pays ayant des taux élevés de féminicide (Laurent et al., 2013 ; Nowak, 2012). En conséquence, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes a recommandé la création d'unités spécialisées d'enquête et de poursuites afin de lutter contre l'impunité des auteurs de féminicides (Nations Unies, 2011). De plus, certains pays ont adopté des lois relatives au féminicide ou ont codifié le féminicide comme un crime (Laurent et al., 2013). Ce sont là des mesures positives, car il est reconnu que ceux qui imposent la loi doivent reconnaître la gravité de la violence avant que la société puisse réagir efficacement. Les données permettant d'évaluer l'impact de ces changements sur les réponses nationales, régionales ou locales aux meurtres de femmes et de filles liés au genre ne sont toutefois pas facilement disponibles.

Comme dans d'autres pays, des recherches canadiennes ont démontré que les cas d'agresseurs qui tuent une partenaire féminine semblent donner lieu à des peines plus courtes que ceux qui tuent des femmes avec lesquelles ils ont des relations plus éloignées (p. ex. des connaissances ou des étrangers; Dawson, 2016). On pense également qu'il existe des variations dans les réponses au féminicide, en fonction du lieu où la victime est tuée - ce qu'on appelle la "géographie de la justice" - et particulièrement des différences entre les juridictions urbaines et rurales. Toutefois, peu d'efforts ont été déployés pour documenter ou expliquer systématiquement ces variations à l'échelle provinciale, territoriale ou nationale, de sorte qu'il n'est pas encore possible de tirer des conclusions fermes. Pour combler ces lacunes, l'un des principaux axes de recherche entrepris par l'OCFJR consiste à répondre aux questions ci-dessus en suivant systématiquement les réponses des tribunaux au féminicide lorsqu'elles surviennent dans le pays.

Nous devons également comprendre comment les attitudes, les croyances et les stéréotypes actuels qui peuvent contribuer à faire varier les réponses de l'État ou de la justice pénale au féminicide en général, mais aussi en particulier lorsque certains groupes de femmes et de filles sont tués. Au Canada, les réponses inadéquates de l'État ainsi que les impacts historiques et actuels de la colonisation ont été identifiés comme des facteurs contribuant aux taux élevés de féminicide auxquels les femmes et les filles autochtones sont exposées (AFAC, 2010). La Cour suprême du Canada a, à plusieurs reprises, déterminé que la discrimination systémique à l'égard des peuples autochtones subsiste dans le système juridique canadien. Cependant, la Cour ou le gouvernement n'ont pas prévu de recours systémiques pour remédier efficacement à ces inégalités (CSL, 2018). Il est particulièrement important de souligner que les femmes autochtones sont "victimes de discrimination dans le système de justice pénale du Canada, que leur contact avec ce système soit en tant qu'individus faisant l'objet d'accusations criminelles ou de victimisation" (CSL, 2018 : 5). Cela s'explique en partie par le contexte législatif et politique dans lequel les femmes et les filles sont victimes de violence et qui peut déterminer leur accès à la justice dans la vie ou la mort dont il sera question ci-dessous.



Contextes politique et législatif

Contexte international : À l'échelle internationale, l'OCFJR s'efforcera de déterminer comment le Canada se compare aux autres pays en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, y compris le fémicide. Il fut un temps où le Canada était un chef de file mondial dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, il n'est pas clair si cette affirmation se tient toujours (Weldon, 2002). Par exemple, une analyse internationale de la législation relative à la violence faite aux femmes effectuée en 2013 a permis d'identifier les pays dont la législation contenait des éléments clés recommandés par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et les Nations Unies pour renforcer la prévention de la violence faite aux femmes et mieux intégrer la protection, le soutien et les soins des victimes. Les auteurs Ortiz-Barreda et Vives-Cases (2013) ont inclus les pays qui avaient une législation ciblant la violence à l'égard des femmes, y compris l'utilisation de termes communs liés à la violence contre les femmes, comme la violence conjugale, et font référence à deux des six secteurs considérés comme essentiels aux interventions contre la violence faite aux femmes, à savoir, les services de protection et de soutien des victimes ainsi que l'éducation, la santé, les systèmes judiciaire et social, les médias et la police.

Compte tenu des critères susmentionnés, le Canada n'a pas été identifié comme l'un des pays faisant bonne figure. Au moment de l'étude précitée, l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Canada était le cadre pertinent. Récemment, le gouvernement canadien a mis en œuvre la Stratégie canadienne de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) qui "s'appuie sur les initiatives fédérales actuelles, coordonne les programmes existants et établit les bases pour une action accrue contre la VBG"⁸⁵. Il reste à voir si le Canada s'en tirerait mieux si l'analyse internationale était menée à nouveau aujourd'hui, étant donné que les appels répétés en faveur d'un plan d'action national sur la violence faite aux femmes et aux filles se poursuivent (Réseau canadien des refuges et des maisons de transition, 2013).⁸⁶

Par ailleurs, la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes, connue sous le nom de Convention de Belém do Pará, est entrée en vigueur en 1995 et a été largement ratifiée par les États membres.⁸⁷ Cette convention est décrite comme le premier traité international incluant le monde entier qui établit que les femmes ont le droit de vivre une vie sans violence et que la violence contre les femmes constitue une violation des droits humains et des libertés fondamentales.

En 2008, le Comité d'experts du Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) a adopté une Déclaration sur le fémicide qui affirme que le fémicide représente la manifestation la plus grave de violence et de discrimination contre les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes. En 2013 et 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions sur les meurtres de femmes et de filles basés sur le genre, encourageant les États membres à adopter des stratégies et des réponses pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et réduire le risque de meurtres basés sur le genre, notamment la incrimination et le jugement des auteurs de violences basées sur le genre, en garantissant "que des sanctions adéquates sont prévues et adaptées à la gravité des infractions commises contre des femmes et des filles".

En 2019, le Canada était l'un des deux seuls pays qui n'avaient pas encore ratifié le traité⁸⁸. Toutefois, à la suite du VIIIe Sommet des Amériques en 2018, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le Canada amorcerait le processus d'adhésion à la Convention de Belém do Pará⁸⁹. L'OCFJR surveillera ces progrès lorsqu'il commencera, en espérant que ce sera en 2019.

"Mes enfants l'adoraient. Elle adorait les enfants. Elle avait toujours le sourire aux lèvres."

⁸⁵ Veuillez consulter: <https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/index-fr.html>

⁸⁶ <http://nawl.ca/fr/actions/entry/joint-letter-calling-on-the-prime-minister-to-enact-a-national-action-plan>

⁸⁷ Pour plus d'information, voir : <http://www.oas.org/en/mesecvi/convention.asp> (en anglais seulement)

⁸⁸ Les États-Unis sont l'autre pays

⁸⁹ Voir : <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/04/14/premier-ministre-conclut-sa-participation-au-viii-sommet-des-ameriques>



Contexte national : Il est tout aussi important de comprendre les variations des lois et des politiques dans le contexte canadien. Comment la répartition des ressources et des initiatives varie-t-elle d'un bout à l'autre du pays ? Est-ce que cela est lié aux différences dans les types de lois ou de politiques qui traitent de la violence faite aux femmes et aux filles dans chacune des provinces et chacun des territoires ? Cette question a été soulevée dans un rapport publié en 2013 par le Centre canadien de politiques alternatives intitulé La disparité dans la disparité des genres : la violence faite aux femmes au Canada [The Gap in Gender Gap : Violence against Women in Canada]. Le rapport reconnaît qu'il n'est pas possible d'établir des corrélations entre la législation ou les politiques locales, régionales ou nationales et les taux de violence envers les femmes car il n'y a actuellement pas suffisamment de renseignements publics disponibles pour documenter les ressources accessibles. Il a toutefois été noté que sept des 13 provinces et territoires avaient des politiques ou des plans d'action spécifiques pour lutter contre la violence conjugale, deux avaient des politiques globales pour lutter contre la violence faite aux femmes et deux avaient des politiques ou des plans d'action autonomes pour lutter contre l'agression sexuelle. Cela suggère une variation au niveau le plus superficiel, soulevant la question de la nature des résultats probants si l'on accédait à des informations plus détaillées.

Il est reconnu depuis longtemps que les lois ou les politiques nationales, si elles existent, s'appliquent à l'échelle de la province ou de l'État, ce qui signifie souvent que les lois ou les politiques provinciales ou territoriales varient à l'échelle régionale ou locale. Par conséquent, s'il n'existe aucun mandat national, les initiatives et les ressources provinciales/territoriales en matière de prévention sont susceptibles de varier selon de multiples dimensions. Les résultats en matière de justice peuvent également varier d'une administration à l'autre, malgré la législation pénale fédérale. Cette situation s'explique en partie par le fait que les politiques, les programmes et les pratiques (juridiques et autres) sont administrés dans des contextes sociopolitiques distincts et à l'intérieur de contextes spécifiques qui diffèrent selon le cadre sociopolitique, le financement et les ressources disponibles ainsi que par les types les plus courants de victimes, d'auteurs et de crimes.

Même avec des informations plus détaillées, il restera difficile d'établir des corrélations entre les données disponibles et les taux de violence contre les femmes, y compris les féminicides. Comme nous l'avons vu plus haut, aucun facteur ne peut à lui seul expliquer la violence et, de même, aucun facteur unique ne peut expliquer comment nous pouvons prévenir la violence. Toutefois, il demeure important de savoir si toutes les provinces et tous les territoires sont également équipés pour prévenir la violence faite aux femmes, y compris le féminicide, au moins au niveau d'une norme minimale de base, pour commencer. Autrement dit, il est crucial de comprendre le contexte dans lequel se produit le féminicide et de savoir si toutes les femmes et les filles du Canada ont un accès équitable à la justice, si ce n'est dans la vie, ou certainement dans la mort.

L'un des objectifs de l'OCFJR est de commencer à rassembler systématiquement en un seul endroit ce que nous savons des ressources et des initiatives de prévention disponibles partout au pays - dans chaque province et territoire - pour mieux décrire les contextes législatifs et politiques dans lesquels les femmes et les filles vivent et meurent.

“Elle était la plus grande militante de leurs filles... Elle croyait fermement qu'elles avaient droit à toutes les possibilités. Elle ne donnait pas d'autre choix que de l'écouter. Nous aimons tous penser que nous sommes des super mamans, mais elle était la meilleure.”



Conclusion

Bien que le fémicide soit rare comparé à d'autres formes de violence faite aux femmes, il demeure une préoccupation parmi l'éventail des comportements violents que les hommes adoptent contre les femmes et les filles parce qu'il est moins souvent affecté par les dénonciations et l'enregistrement des biais. Cela permet une meilleure documentation, y compris des informations plus détaillées sur les incidents et les personnes impliquées. Il en résulte de l'information plus éclairée pour l'élaboration d'initiatives d'intervention et de prévention ainsi que des comparaisons à l'intérieur des pays et entre les pays afin de suivre les tendances et les priorités émergentes. Par ailleurs, les taux de violence mortelle, comme le fémicide, sont souvent utilisés comme une sorte de baromètre social d'autres formes de violence, signalant des tendances positives ou négatives.

Malgré cela, les données sur le fémicide demeurent difficiles d'accès et de collecte, en particulier dans certaines régions du monde ou pour certains groupes de femmes et de filles. De plus, il demeure difficile d'obtenir beaucoup d'information au-delà, par exemple, du sexe et de l'âge de la victime, de la date, du lieu et de la cause du décès et, si un accusé est identifié, parfois de la relation qu'il partageait (Walby et al. 2017). Dans de nombreux pays, c'est le meilleur scénario, mais ces données sont généralement recueillies par des organismes officiels et ne sont pas facilement accessibles aux chercheurs. Statistique Canada recueille des renseignements relativement complets sur tous les homicides qui se produisent ; toutefois, ces données sont limitées pour ce qui est de déterminer s'il s'agit d'un meurtre ou d'un fémicide basé sur le genre.

Si le temps et les ressources le permettent, certains organismes officiels et/ou chercheurs peuvent accéder à diverses sources de données pour trianguler l'information, ce qui donne parfois une image plus complète du fémicide. C'est le plus souvent le cas pour le fémicide intime, qui est le principal objectif des comités d'examen des décès dus à la violence familiale dans certaines juridictions de plusieurs pays (p. ex. en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; voir Dawson, 2017). Toutefois, à l'exception d'une minorité de comités, l'accent est mis uniquement sur les victimes tuées dans le contexte de violence conjugale ou familiale, en excluant une proportion importante de victimes de fémicide.

Des travaux internationaux récents ont identifié des stratégies qui peuvent être appliquées à l'intérieur et entre différents pays pour améliorer la disponibilité, la collecte et le suivi des données sur les fémicides (Vives-Cases et al., 2016). Il s'agit notamment de "la volonté politique, des exigences techniques spécifiques et de l'implication des différents acteurs - gouvernements, médias, police, tribunaux et professionnels, qui sont chargés d'identifier, d'enregistrer et de contrôler l'information pertinente". Des groupes d'actions prioritaires ont également été identifiés dans cet éventail de stratégies et, selon l'évaluation des experts, "l'institutionnalisation des bases de données nationales" a été jugée la plus pertinente, tandis que la "couverture médiatique" a été jugée la plus réalisable, cette dernière a été adoptée comme première étape par l'OCFJR.

Les auteurs de cette étude internationale ont conclu qu'un engagement politique ferme était nécessaire avant que les mesures pratiques ou techniques puissent être prises. Avec un tel engagement, les données probantes et les stratégies qui en découlent peuvent contribuer à accroître la sensibilisation du public et la demande de réponses du secteur de la santé publique. La volonté politique peut également conduire à des informations concrètes sur les facteurs de risque et les groupes à risque pour guider les forces policières, juridiques, éducatives et politiques dans le développement de stratégies et de services de prévention pour combattre le fémicide et d'autres formes de violence faite les femmes.

L'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilité croit qu'un tel engagement politique est possible au Canada.

"Ma fille était aimante, prudente et confiante."



APPENDIX A

Sources des données

Afin de suivre et décrire le féminicide au Canada, le présent rapport s'appuie principalement sur les sources médiatiques pour documenter l'incident initial, l'enquête subséquente et le processus judiciaire de l'accusé, dans les cas où l'agresseur a été arrêté. D'autres renseignements seront tirés des archives judiciaires publiques dès qu'elles seront disponibles une fois le cas criminel résolu.

Avec le développement des technologies de l'information, ces sources sont maintenant plus faciles d'accès et à récupérer, que ce soit gratuitement ou moyennant un abonnement mensuel peu coûteux. Compte tenu du recours croissant aux sources médiatiques, la qualité de l'information documentée dans les médias a été comparée à celle de l'information contenue dans les sources officielles. Bien que cette recherche ait été menée en grande partie aux États-Unis, il est probable qu'elle présente des similitudes avec la situation au Canada. Ces études ont démontré que:

Les informations démographiques, telles que le sexe et l'âge de la victime et de l'agresseur, sont souvent rapportées avec précision dans les journaux, en accord avec les statistiques des bases de données nationales (Heide et Boots, 2007; Parkin et Gruenewald, 2017).

Il peut être plus difficile de déterminer la race ou l'origine ethnique en se fondant uniquement sur les articles de journaux, en raison des restrictions éditoriales quant à la façon et au moment où la race ou l'origine ethnique peut être signalée. Cependant, en comparant les informations extraites des journaux aux statistiques officielles américaines, une étude a montré qu'il était possible de correctement identifier la race ou l'origine ethnique de la victime dans 90 pour cent des cas en se basant uniquement sur les journaux (Parkin & Gruenewald, 2017). Ils ont avancé que l'une des raisons pourrait être que les statistiques officielles n'enregistrent pas la race ou l'origine ethnique si elles ne sont pas facilement accessibles.

Nous pouvons également trouver des renseignements sur l'éducation, l'emploi, les antécédents judiciaires et le fait que la victime et/ou l'agresseur aient eu des enfants, mais ces informations ne sont pas toujours communiquées. En fait, la plupart des reportages ne font état que de caractéristiques affirmatives (p. ex. si la victime ou l'agresseur *avait* une caractéristique particulière, comme un dossier criminel antérieur, des enfants, etc.). Toutefois, c'est aussi généralement le cas pour les statistiques officielles.

Les journaux ont été jugés plus instructifs que les données officielles pour déterminer la relation victime-agresseur. La relation a été précisée dans 80 pour cent des cas rapportés dans les médias, comparativement à seulement 55 pour cent des cas inclus dans les données officielles (Parkin & Gruenewald, 2017).

Les journaux se sont également révélés utiles pour fournir un contexte situationnel. Par exemple, l'information extraite exclusivement des dossiers de police pourrait ne pas fournir une vue d'ensemble parce que l'information n'est pas enregistrée à des fins de recherche, mais plutôt pour répondre aux exigences organisationnelles (Shon & Lee, 2016). De plus, il se peut qu'un portrait plus complet des événements ne soit pas disponible au moment où le rapport officiel a été produit. Par exemple, les circonstances de l'homicide peuvent ne pas être connues au début de l'enquête, surtout si aucun suspect n'a été identifié immédiatement, et le rapport initial peut ne pas être mis à jour lorsque l'enquête est terminée. Cela pourrait être particulièrement problématique si l'accusé se suicide après l'homicide et qu'aucun procès ne suit.

Les journaux, par contre, sont plus susceptibles de rapporter les détails sociaux et contextuels de l'homicide au fur et à mesure que l'enquête progresse afin de construire une histoire intéressante pour leur public (Shon & Lee, 2016). Une autre étude de Genovesi et al. (2010) a révélé que les articles de journaux fournissaient plus de contexte sur les circonstances de l'homicide que ce qui était noté dans les dossiers des médecins légistes.



Le lieu exact (p. ex., l'adresse) et le type de lieu (p. ex., résidence, extérieur) sont souvent rapportés de façon constante dans les sources d'information (Heide & Boots, 2007; Huff-Corzine et al., 2014; Parkin & Gruenewald, 2017). Il s'agit ainsi d'un avantage par rapport aux données officielles dans lesquelles l'emplacement exact est rarement précisé et qui sont plutôt déclarées au niveau du recensement.

En résumé, il y a un consensus général dans la littérature sur le fait que les journaux identifient autant, voire plus, d'informations sur les circonstances entourant un homicide que les sources de données officielles (Genovesi et al., 2010; Huff-Corzine et al., 2014; Parkin & Gruenewald, 2017; Shon & Lee, 2016). De plus, il y avait des similitudes entre les deux sources de données en ce qui concerne l'information et les circonstances énumérées, soulevant un degré élevé d'accord et, par conséquent, confère une légitimité aux sources médiatiques/journalistiques.

Toutefois, certaines limitations ont été soulevées, basées principalement de la recherche américaine :

Certains homicides peuvent ne pas être couverts alors que d'autres sont sensationnalisés (Parkin & Gruenewald, 2017; Salari & Sillito, 2016).

En ce qui concerne le premier point, les victimes d'homicide appartenant à une minorité visible et les victimes vivant dans des communautés socioéconomiques défavorisées sont moins susceptibles de recevoir une couverture médiatique (Parkin & Gruenewald, 2017). Toutefois, il est important de reconnaître que ces limites sont tirées de la littérature américaine. Il est possible que les médias canadiens rapportent la plupart des homicides en raison de leur rareté relative par rapport aux taux d'homicides aux États-Unis; toutefois, le niveau de détail variera probablement selon les caractéristiques de la victime et de l'accusé et selon la région du pays.

Les journalistes se fient généralement aux sources policières et pourraient de pas être en mesure de questionner les personnes qui connaissent personnellement la victime ou l'agresseur ou de communiquer avec les organismes impliqués en violence faite aux femmes et qui travaillent avec la victime, l'accusé et/ou la famille (Fairbairn & Dawson, 2013; Richards et al., 2011; Taylor, 2009). Par conséquent, l'information communiquée par la police peut ne pas refléter avec précision les antécédents interpersonnels des personnes impliquées, surtout lorsqu'il y a eu un nombre restreint de contacts policiers avant l'homicide (Taylor, 2009).

"(Elle) était une personne merveilleuse, jeune, énergique et pétillante qui adorait sa petite fille. Nous aimions beaucoup travailler dans notre bureau. Elle est sincèrement un bel être humain. Elle avait toujours le sourire aux lèvres. Elle était toujours prête à faire plus pour s'assurer qu'on allait toujours bien."

"(Elle était) une personne très généreuse, très généreuse, qui était l'aide-soignante et la "bouée de sauvetage " de ses parents. C'était une mère, une sœur, une fille et une épouse aimante. En tant que sœur, c'était quelqu'un que j'admirais. Quelqu'un qui a fait passer sa famille avant elle."



Section VI

En mémoire des femmes et filles tuées par la violence en 2018

Barbara Kovic, 76, Etobicoke, ON (3 janvier)
 Kristen Faye Cantre, 32, Indigenous, Makwa Sahgaiehcan First Nation, SK (7 janvier)
 Name not released, 40, O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation, Crane River, MB (7 janvier)
 Arlène Girard, 56, Sherbrooke, QC (8 janvier)
 Louise Earle, 62, Brighton, ON (10 janvier)
 Baljit Thandi, 32, Brampton, ON (12 janvier)
 Avtar Kaur, 60, Brampton, ON (12 janvier)
 Elaine Bellevue, 61, Mississauga, ON (13 janvier)
 Holly Marie Hamilton, 29, Hamilton, ON (14 janvier)
 Jan Singh, 70, Oakville, ON (17 janvier)
 Angel Sandine Beaulieu, 22, Indigenous, Winnipeg, MB (18 janvier)
 Deidra Ann Smith, 35, Highlands East Township, ON (21 janvier)
 Deborah Irene Yorke, 63, Dartmouth, NS (21 janvier)
 Hoden Dahir Said, 30, Brampton, ON (27 janvier)
 Claire Hébert, 58, Gatineau, QC (28 janvier)
 Name not released, 35, Indigenous, St. Theresa Point, Island Lake, MB (28 janvier)
 Yun Yu, 61, LaSalle (Montreal), QC (28 janvier)
 Safaa Marina, 53, Nepean, ON (4 février)
 Agnes Sutherland, 62, Indigenous, Timmins, ON (4 février)
 Maria Da Gloria Da Silva DeSousa, 81, Orleans, ON (10 février)
 Ulla Theoret, 55, Ryerson Township, ON (23 février)
 Raija Turunen, 88, Ryerson Township, ON (23 février)
 Chelsey Tegan Alice Rose Bien, 25, Indigenous, Kwanlin Dün First Nation, YK (26 février)
 Brenda Joyce Richardson, 77, Kenora, ON (26 février)
 Name not released, 21, Thicket Portage, MB (2 mars)
 Alicia Marie Lewandowski, 25, Mississauga, ON (5 mars)
 Essozinam Assali, 27, North York, ON (6 mars)
 Janice West, 62, Warton, ON (6 mars)
 Krassimira (Krissy) Pejcinovski, 39, Ajax, ON (14 mars)
 Venallia (Vana) Pejcinovski, 13, Ajax, ON (14 mars)
 Name not released, 9, Indigenous, Wemindji, QC (15 mars)
 Ruma Amar, 29, North York, ON (17 mars)
 Jennifer Lynne Semenec, 45, Springhill, NS (20 mars)
 Nadia El-Dib, 22, Malborough, AB (25 mars)
 Name not released, 51, Thompson, MB (26 mars)
 Raena Kalee Henry, 28, Indigenous, Squamish, BC (27 mars)
 Marian Fischer, Morris-Turnberry, ON (29 mars)
 Anne Rainville, 61, Marathon, ON (5 avril)
 Naomi Bartlette, 33, Moncton, NB (6 avril)
 Rosalie Gagnon, 2, Charlesbourg, QC (18 avril)
 Mary Lou Clauson, 61, Midale, SK (20 avril)
 Mary Elizabeth (Betty) Forsyth, 94, North York, ON (23 avril)
 Beutis Renuka Amarsingha, 45, North York, ON (23 avril)
 Andrea Bradden, 33, North York, ON (23 avril)
 Geraldine Brady, 83, North York, ON (23 avril)
 So He (Sohe) Chung, 22, North York, ON (23 avril)
 Anne Marie D'amico, 30, North York, ON (23 avril)





En mémoire ... (suite)



Ji-Hun (Ji Hun) Kim, 22, North York, ON (23 avril)
 Dorothy Marie Sewell, 80, North York, ON (23 avril)
 Brittany Vande Lagemaat, 25, Kildare (Edmonton), AB (23 avril)
 Emily-Ann Anderson, 25, Sept-Îles, QC (23 avril)
 Kaylee Anderson Tooma, 3, Sept-Îles, QC (23 avril)
 Keri Smith, 36, Richmond, BC (30 avril)
 Name not released, 22, Indigenous, Iqaluit, NU (6 mai)
 Bigue Ndao, 33, Edmonton, AB (7 mai)
 Laura Jean Victoria Wigelsworth, 27, Vanastra, ON (10 mai)
 Name not released, 61, LaSalle (Montreal), QC (15 mai)
 Josephine Pelletier, 33, Indigenous, Calgary, AB (17 mai)
 Name not released, Fishing Lake Metis Settlement, AB (19 mai)
 Name not released, 23, Flin Flon, MB (19 mai)
 Angela Turner, 50, Charleswood, MB (21 mai)
 Abbegail Judith Elliott, 21, Toronto, ON (23 mai)
 Elisabeth Salm, 59, Ottawa, ON (24 mai)
 Rhoderie Estrada, 41, East York, ON (25 mai)
 Name not released, Iqaluit, NU (27 mai)
 Freda Joyes, 74, Spruce Grove, AB (27 mai)
 Christine Lynn Barker, 36, Winnipeg, MB (28 mai)
 Heeley Rae Balanga, 35, Kawartha Lakes, ON (29 mai)
 Name not released, Taloyoak, NU (8 juin)
 Brandy Sandra Robillard, 24, Indigenous, Black Lake First Nation, SK (10 juin)
 Victoria Selby-Readman, 28, Toronto, ON (10 juin)
 Autumn Marie Taggart, 31, Windsor, ON (10 juin)
 Chloé Labrie, 28, Kuujuaq, QC (12 juin)
 Autumn Miranda Andy-Cheena, 15, Indigenous, Mishkosiminziibiing First Nation, ON (13 juin)
 Darlene Norma Cardinal, 43, Lac La Biche, AB (22 juin)
 Nicole Chouinard, 71, Laval, QC (23 juin)
 Jenas Nyarko, 31, Toronto, ON (24 juin)
 Chantelle Almeida, 26, Vaughan, ON (29 juin)
 Michelle Marcino, 56, Buck Lake, AB (29 juin)
 Chloé Bellehumeur-Lemay, 22, Lanaudière, QC (1 juillet)
 Ashley MacLean Kearse, 22, Cole Harbour, NS (2 juillet)
 Crystal Louise McFadyen, 37, Saskatoon, SK (6 juillet)
 Carla Rutherford, 64, Dundas, ON (9 juillet)
 Carrie Shannon Paton, 38, Blue Quill (Edmonton), AB (12 juillet)
 Carolyn Campbell, 52, Toronto, ON (12 juillet)
 Alyssa Lightstone, 20, Newmarket, ON (21 juillet)
 Reese Fallon, 18, Toronto, ON (22 juillet)
 Julianna Kozis, 10, Toronto, ON (22 juillet)
 Rama Gauravarapu, West Kelowna, BC (22 juillet)
 Aaliyah Rosa, 7, Langley, BC (22 juillet)
 Brigitte Pelletier, 54, Dundee, NB (~28 juillet)
 Kim Racine, 24, St-Isidore-de-la-Prairie, QC (29 juillet)
 Taylor Toller, 24, Calgary, AB (26 juillet)
 Shawn Boschuck, 52, Calgary, AB (31 juillet)
 Chelsea Lynn De Forge, 31, Vancouver, BC (1 août)
 Nancy Morgan, 59, Terrace, BC (2 août)
 Amanda McClaskin, 36, Muskoka Lakes Township, ON (3 août)
 Bobbie Lee Wright, 32, Fredericton, NB (10 août)
 Sara Mae Helen Burns, 43, Fredericton, NB (10 août)



En mémoire ... (suite)

Ellie May House, 31, Indigenous, Paul First Nation Reserve, AB (14 août)
 Elena Marucci, 84, Etobicoke, ON (18 août)
 Wendy Allan, 51, Kawartha Lakes, ON (19 août)
 Edresilda (Edra) Haan, 58, Kitchener, ON (22 août)
 Sandra Anne Finn, 70, Peterborough, ON (22 août)
 Amelie Chrystelle Sakkalis, 28, Boston Bar, BC (22 août)
 Amelia Corrie Sainnawap, 31, Thunder Bay, ON (22 août)
 Colleen Maxwell, 73, Toronto, ON (29 août)
 Danielle Marie Faye Big George, 23, Indigenous, Big Island First Nation, ON (30 août)
 Josiane Arguin, 34, Montréal, QC (1 septembre)
 Destiny Joy Andersen, 17, Jacksonville, NB (11 septembre)
 Candice Kennedy-Faguy, 35, Moncton, NB (22 septembre)
 Lindsay Marie Jackson, 25, Indigenous, Duvernay, AB (~22 septembre)
 Xiuyan Chen, 42, Mississauga, ON (~25 septembre)
 Name not released, 57, Berens River, MB (26 septembre)
 Aspen Pallot, 19, Richmond, BC (4 octobre)
 Anida Magaya, 42, Surrey, BC (5 octobre)
 Ophélie Martin-Cyr, 19, Yamachiche, QC (9 octobre)
 Emilie Maheu, 26, South Glengarry, ON (11 octobre)
 Betty Ann Cup, 72, Indigenous, Iskatewizaagegan Shoal Lake 39, Kenora, ON (12 octobre)
 Name not released, Indigenous, 16, Regina, SK (14 octobre)
 Name not released, 17, Igloolik, NU (17 octobre)
 Robyn Garlow, 30, Hamilton, ON (20 octobre)
 Baby Isabelle, 3 weeks old, Toronto, ON (21 octobre)
 Candace (Cree) Stevens, 31, Indigenous, Upper Derby, NB (27 octobre)
 Irene Jeannine Kelly Barkman, 32, Indigenous, Thunder Bay, ON (29 octobre)
 Ashley Chantal McKay, 25, Indigenous, Thunder Bay, ON (30 octobre)
 Linda Santos, 47, Mississauga, ON (1 novembre)
 Name not released, 25, Galahad, AB (2 novembre)
 Melissa Trudi (Trudy) Miller, 37, Oneidas of Thames, ON (4 novembre)
 Diane McLeod, 67, Elliot Lake, ON (15 novembre)
 Nicole Porciello Hasselmann, 34, Burnaby, BC (16 novembre)
 Hailey Dugay, 20, Gimli, MB (17 novembre)
 Trina Bird, 25, Indigenous, Montreal Lake Cree Nation, SK (17 novembre)
 Annie Little, 53, Indigenous, Winnipeg, MB (23 novembre)
 Elizabeth Poulin, 87, Vancouver, BC (24 novembre)
 Christine St-Onge, 41, Los Cabos, Mexico (~4 décembre)
 Mackenzie Petawaysin, 3, Edmonton, AB (5 décembre)
 Mary Lafleche Petawaysin, 6 months, Edmonton, AB (5 décembre)
 Lisa Marie Kubica, 38, Winnipeg, MB (6 décembre)
 Samantha Sharpe, 25, Sunchild First Nation, AB (12 décembre)
 Darcie (Darcii) Lynelle Hayden Muchikekwanape, 15, Indigenous, The Pas, MB (14 décembre)
 Laurie-Anne Grenier, 27, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC (15 décembre)
 Name not released, 90, Kelowna, BC (19 décembre)
 Maria Araujo, 83, Mississauga, ON (21 décembre)
 Sylina Ann Curley, 43, Indigenous, Calgary, AB (21 décembre)
 Crystal Ann Tracey, 52, St. Stephen, NB (24 décembre)
 Stacey Perry, 29, Calgary, AB (25 décembre)
 Wenlan Bu, 49, Edmonton, AB (28 décembre)





Références

- Academic Council of the United Nations System (ACUNS). 2018. *Femicide, State Accountability and Punishment*. Vienna: ACUNS.
- Academic Council on the United Nations System (ACUNS). 2017. *Establishing a Femicide Watch in Every Country*. Vienna: ACUNS.
- Alinkrah, M. 2014. Intimate partner femicide-suicides in Ghana: Victims, offenders, and incident characteristics. *Violence Against Women* 20.9: 1078-1096.
- Alaggia, R., C. Regehr, and G. Rishchynski. 2009. Intimate partner violence and immigration laws in Canada: How far have we come? *International Journal of Law and Psychiatry* 32: 335-341.
- Aldridge, M.L., and K.D. Browne. 2003. Perpetrators of spousal homicide: A review. *Trauma, Violence & Abuse* 4.3: 265-276.
- Alisic, E. 2018. Children Bereaved by Domestic Homicide: Demographics and Exposure. *Family & Intimate Partner Violence Quarterly* 36-42.
- Alisic, E., R.N. Krishna, A. Groot, and J.W. Frederick. 2015. Children's mental health and well-being after parental intimate partner homicide: A systematic review. 18: 328-345.
- Allen, T., S. Salari, and G. Buckner. 2018. Homicide illustrated across the ages: Graphic depictions of victim and offender age, sex, and relationship. *Journal of Aging and Health* 00.0: 1-27.
- Amnesty International Canada. 2004. *Stolen Sisters: A Human Rights Response to Discrimination and Violence Against Indigenous Women in Canada*. Amnesty International Publications.
- Amnesty International Canada. 2009. *No More Stolen Sisters*. United Kingdom: Amnesty International Publications.
- Anastasio, P.A., and D.M. Costa. 2004. Twice hurt: How newspaper coverage may reduce empathy and engender blame. *Sex Roles* 50: 535-542.
- Ansara, D., and M.J. Hindin. 2010. Exploring gender differences in the patterns of intimate partner violence in Canada: A latent class approach. *Journal of Epidemiology and Community Health* 64: 849-854.
- Armour, M. 2002. Experiences of Convictions of Homicide. *Trauma, Violence & Abuse* 3.2: 109-124.
- Armour, M. 2003. Meaning Making in the Aftermath of Homicide. *Death Studies* 27: 519-540.
- Ballan, M. 2017. Intimate partner violence and women with disabilities: The public health crisis. *Family & Intimate Partner Violence Quarterly* 10.2: 65-69.
- Bandelli, D. 2017. *Femicide, gender and violence: Discourses and counter discourses in Italy*. London: Palgrave Macmillan.
- Bania, M. 2009. Gang violence among youth and young adults: (Dis)affiliation and the potential for prevention. *IPC Review* 3: 89-116.
- Barker, L.C., D.E. Stewart, and S.N. Vigod. 2018. Intimate partner sexual violence: An often overlooked problem. *Journal of Women's Health* 1-12. DOI: 10.1089/jwh.2017.6811
- Beattie, S., J. David, and J. Roy. 2018. *Homicide in Canada, 2017*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).
- Beauregard, E., and M. Martineau. 2012. A descriptive study of sexual homicide in Canada: Implications for police investigation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 57.12: 1454-1476.
- Belfrage, H., and M. Rying. 2004. Characteristics of spousal homicide perpetrators: A study of all cases of spousal homicide in Sweden 1990-1999. *Criminal Behaviour and Mental Health* 14: 121-133.
- Beyer, K., A.B. Wallis, and L.K Hamberger. 2015. Neighborhood environment and intimate partner violence: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse* 16.1: 16-47.



- Block, C.R., and A. Christakos. 1995. Intimate partner homicide in Chicago over 29 years. *Crime & Delinquency* 41.4: 496-526.
- Bouffard, L.A. and L.R. Muftic. 2006. The “rural mystique”: Social disorganization and violence beyond urban communities. *Western Criminology Review* 7.3: 56-66.
- Bows, H. 2018. Domestic homicide of older people (2010–15): A comparative analysis of intimate-partner homicide and parricide cases in the UK. *British Journal of Social Work* 0: 1-20.
- Brewer, D., J. Dudek, J. Potterat, S. Muth, J. Roberts and D. Woodhouse. 2006. Extent, trends and perpetrators of prostitution-related homicide in the United States. *Journal of Forensic Sciences* 51.5: 1101-1108.
- Bronfenbrenner, U. 1977. Toward an experimental ecology of human development. *American Psychologist*, 32, 513–531.
- Bronfenbrenner, U. 1979. *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Brownridge, D. A. 2006. Violence against women post-separation. *Aggression and Violent Behavior* 11.5: 514-530.
- Burczycka, M., and S. Conroy. 2018. *Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2016*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).
- Campbell, J.C., N. Glass, P.W. Sharps, K. Laughon, N. Yragui, and M.A. Sutherland. 2009. Research on intimate partner violence and femicide, attempted femicide, and pregnancy-associated femicide. *Family & Intimate Partner Violence Quarterly* 2.2: 115-139.
- Campbell, J.C., D. Webster, J. Koziol-McLain, C. Block, D. Campbell, M.A. Curry, F. Gary, N. Glass, J. McFarlane, C. Sachs, P. Sharps, Y. Ulrich, S.A. Wilt, J. Manganello, J. Schollenberger, V. Frye, and K. Laughon. 2003. Risk factors for femicide in abusive relationships: Results from a multisite case control study. *American Journal of Public Health* 93.7: 1089-1097.
- Campbell, J.C., N. Glass, P.W. Sharps, K. Laughon, and T. Bloom. 2007. Intimate partner homicide: Review and implications of research and policy. *Trauma, Violence, & Abuse* 8.3: 246-269.
- Canadian Association for Community Living. 2017. Help us end exclusion in our communities. Retrieved from <http://cacl.ca/2017/06/05/help-us-end-exclusion-in-our-communities/>.
- Canadian Network of Women’s Shelters and Transition Houses. 2013. The case for a national action plan on violence against women. Retrieved from <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2015/10/The-Case-for-a-National-Action-Plan-on-VAW.pdf>.
- Canetto, S.S., and J.D. Hollenshead. 2000. Older women and mercy killing. *OMEGA*, 42.1: 83-99.
- Caputi, J., and D. E. Russell. 1990. Femicide: speaking the unspeakable. *Ms. Magazine* 1.2: 34-37.
- Chimbos, P.D. 1998. Spousal homicides in contemporary Greece. *International Journal of Comparative Sociology* 39.2: 213-223.
- Comas-d’Argemir, D. 2014. News of partner femicides: The shift from private issue to public problem. *European Journal of Communication* 30.2: 121-136.
- Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW). 2015. *Report of the inquiry concerning Canada of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women under article 8 of the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, CEDAW/C/OP.8/CAN/1 (March 30, 2015), at para 209.
- Committee of Experts of the Follow-up Mechanism to the Belém do Pará Convention (MESECVI). 2008. Declaration on Femicide. Organization of American States Inter-American Commission of Women. 1-10.
- Committee on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD). 2017. Concluding observations on the initial report of Canada. Convention of Persons with Disabilities, United Nations.
- Corradi, C., C. Marcuello-Servós, S. Boira, and S. Weil. 2016. Theories of femicide and their significance for social research. *Current Sociology* 64.7: 975-995.
- Cotter, A. 2014. *Homicide in Canada, 2013*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).



- Cotter, A. 2018. *Violent victimization of women with disabilities, 2014*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).
- Crawford M., and R. Gartner. 1992. *Intimate Femicide in Ontario, 1974-1990*. Toronto, Canada: Women We Honour Action Committee.
- Crawford M., R. Gartner, and M. Dawson. 1997. *Intimate femicide in Ontario, 1991-1994*. Toronto, Canada: Women We Honour Action Committee.
- Crenshaw, K. 1991. Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review* 43: 1241-1299.
- Cullen, P., G. Vaughan, Z. Li, J. Price, D. Yu, and E. Sullivan. 2019. Counting dead women in Australia: An in-depth case review of femicide. *Journal of Family Violence* 34.1: 1-8.
- Daly, M., and M. Wilson. 1988. *Homicide*. New York: Aldine.
- David, J.D. 2017. *Homicide in Canada, 2016*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).
- Dawson, M. 2018. The Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability. Chapter 6 in *Contesting Femicide – Feminism and the Power of Law Revisited: Essays in Honour of Carol Smart*, edited by A. Howe and D. Alaatinoglu. London: Routledge.
- Dawson, M. (Ed). 2017. *Domestic Homicides and Death Reviews: An International Perspective*. London: Palgrave Macmillan.
- Dawson, M. 2016a. Punishing femicide: Criminal justice responses to the killing of women over four decades. *Current Sociology* 64.7: 996-1016.
- Dawson, M. 2016b. Intimacy, gender and homicide: The validity and utility of common stereotypes in law. Chapter 3 in *Gender, murder and responsibility: An international perspective*, edited by K. Fitz-Gibbons and S. Walklate. London: Routledge.
- Dawson, M. 2014. Integrating methods to document the distribution of intimate partner violence resources. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Dawson, M. 2010a. Documenting the growth of resources for victims/survivors of violence. *Victims of Crime: Research Digest (No. 3)*. Ottawa: Department of Justice Canada.
- Dawson, M. 2010b. Developing a pan-Canadian map of family violence services. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Dawson, M. 2006. Intimacy, violence and the law: Exploring stereotypes about victim-defendant relationship and violent crime. *Journal of Criminal Law and Criminology* 96.4: 1417-1450.
- Dawson, M. 2005. Intimate femicide followed by suicide: Examining the role of premeditation. *Suicide and Life-Threatening Behavior* 35.1: 76-90.
- Dawson, M., and R. Gartner. 1998. Differences in the characteristics of intimate femicide: The role of relationship state and relationship status. *Homicide Studies* 2.4: 378-399.
- Dawson, M., D. Sutton, P. Jaffe, A. Straatman, J. Poon, M. Gosse, O. Peters, and G. Sandhu. 2018. *One Is Too Many: Trends and Patterns in Domestic Homicides in Canada 2010-2015* (49 pages). Guelph, ON: Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative with Vulnerable Populations.
- Dawson, M., J. Poon, and M. Hubbert. 2010. Documenting resources for victims of violence in Canada: Ottawa: Department of Justice Canada.
- Dawson, M., V. Pottie Bunge, and T. Balde. 2009. National trends in intimate partner homicides: Explaining the decline, Canada, 1976-2001. *Violence Against Women* 15.3: 276-306.
- DeKeseredy, W.S., M. Dragiewicz, and M.D. Schwartz. 2017. *Abusive endings: Separation and divorce violence against women*. Oakland, CA: University of California Press.
- DeKeseredy, W.S., and M.D. Schwartz. 2009. *Dangerous exits: Escaping abusive relationships in rural America*. New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Dobash, R.E., R. P. Dobash, K. Cavanagh, and J. Medina-Ariza. 2007. Lethal and nonlethal violence against an intimate female partner. *Violence Against Women* 13: 329-353.
- Donnermeyer, J.F., and W. DeKeseredy. 2013. *Rural Criminology*. New York: Routledge.
- Dowse, L., K. Soldatic, J. Spangaro, and G. van Toorn. 2016. Mind the gap: the extent of violence against women with disabilities in Australia. *Australian Journal of Social Issues* 51.3: 341-359.



- Doyle, A. 2003. *Arresting images: Crime and policing in front of the television camera*. Toronto: University of Toronto Press.
- Dugan, L., D. Nagin, and R. Rosenfeld. 1999. Explaining the decline in intimate partner homicide: The effects of changing domesticity, women's status and domestic violence resources. *Homicide Studies* 3.3: 187-214.
- Dugan, L., R. Rosenfeld, and D.S. Nagin. 2003. Exposure reduction or retaliation? The effects of domestic violence resources on intimate partner homicide. *Law & Society Review* 37.1: 169-198.
- Eglin, P., and S. Hester. 1999. "You're all a bunch of feminists:" Categorization and the politics of terror in the Montreal Massacre. *Human Studies* 22.2-4: 253-272.
- Ellis, D., and W.S. DeKeseredy. 1997. Rethinking estrangement, interventions, and intimate femicide. *Violence Against Women* 3.6: 590-609.
- Ellis, D., N. Stuckless, and C. Smith. 2015. *Marital separation and lethal domestic violence*. New York: Routledge.
- Fairbairn, J., and M. Dawson. 2013. Canadian news coverage of intimate partner homicide: Analyzing changes over time. *Feminist Criminology* 8.3: 147-176.
- Farrow, T.C.W. 2014. What is access to justice?. *Osgoode Hall Law Journal* 51.3: 957-988.
- Ferrara, P., F. Ianniello, L. Semeraro, G. Franceschini, L. Lo Scalzo, I. Giardino, and G. Corsello. 2018. Murdered women's children: A social emergency and gloomy reality. *Signa Vitae* 14.1:71-74.
- Ferrara, P., O. Caporale, C. Cutrona, A. Sbordone, M. Amato, G. Spina, F. Ianniello, G. Fabrizio, C. Guadagno, M. Basile, F. Miconi, G. Perrone, R. Riccardi, A. Verrotti, M. Pettoello-Mantovani, A. Villani, G. Corsello, and G. Scambia. 2015. Femicide and murdered women's children: Which future for these children orphans of a living parent? *Italian Journal of Pediatrics* 41:68.
- Ferraro, K.J., and T. Boychuk. 1992. The court's response to interpersonal violence: A comparison of intimate and nonintimate assault. In *Domestic Violence: The Changing Criminal Justice Response*, edited by E.S. Buzawa and C.G. Buzawa. Westport, CT: Auburn House.
- Fisher, B. S., and S. L. Regan. 2006. The extent and frequency of abuse in the lives of older women and their relationship with health outcomes. *The Gerontologist* 46.2: 200-209.
- Flood, M., and B. Pease. 2009. Factors influencing attitudes to violence against women. *Trauma, Violence, & Abuse* 10.2: 125-142.
- Fregoso, R.S., and C. Bejarano. 2010. Introduction: A cartography of femicide in the Americas. Chapter 1 in *Terrorizing Women: Femicide in the Americas*, edited by R.L. Fregoso and C. Bejarano. Durham/London: Duke University Press.
- Frohman, C., L. Dowse, and A. Didi. 2015. Preventing violence against women and girls with disabilities: Integrating a human rights perspective. *Human Rights Defender* 24.1: 11-15.
- Gallup-Black, A. 2005. Twenty years of rural and urban trends in family and intimate partner homicide. *Homicide Studies* 9.2: 149-173.
- Garcia, L., C. Soria, and E. Hurwitz. 2007. Homicides and intimate partner violence. *Trauma, Violence, & Abuse* 8: 370-383.
- García-Del Moral, P. 2007. On Las Muertas De Juárez: Femicide and representation. *West Coast Line* 53: *Representation of Murdered and Missing Women* 32-36.
- García-Del Moral, P. 2018. The murders of Indigenous women in Canada as feminicides: Towards a decolonial intersectional reconceptualization of femicide. *Signs: Journal of Women in Culture & Society* 43.4: 929-954.
- Gartner R., M. Dawson, and M. Crawford. 1999. Woman killing: Intimate femicide in Ontario, 1974-1994. *Resources for Feminist Research* 26: 151-173.
- Geberth, V. 1996. *Practical homicide investigation: Tactics, procedures, and forensic techniques* (3rd Ed.). Boca Raton, FL: CRC Press.
- Gilchrist, K. 2010. "Newsworthy" victims? Exploring differences in Canadian local press coverage of missing/murdered Aboriginal and white women. *Feminist Media Studies* 10: 373-390.
- Gillespie, L.K., and A. Reckdenwald. 2015. Gender equality, place, and female-victim intimate partner homicide: A



- county-level analysis in North Carolina. *Feminist Criminology* 1-21.
- Gillespie, L.K., T.N. Richards, E.M. Givens, and M.D. Smith. 2013. Framing deadly domestic violence: Why the media's spin matters in newspaper coverage of femicide. *Violence Against Women* 19.2: 222-245.
- Glass, N, J. Koziol-McLain, J. Campbell, and C.R. Block. 2004. Female-perpetrated femicide and attempted femicide: A case study. *Violence Against Women* 10.6: 606-625.
- Grant, I. 2010. Sentencing in intimate femicide: A study of sentencing trends of men who kill their intimate partners. *Alberta Law Review* 47.3: 779-822.
- Grzyb, M.A. 2016. An explanation of honour-related killings of women in Europe through Bourdieu's concept of symbolic violence and masculine domination. *Current Sociology* 64.7: 1036-1053.
- Hardesty, J.L., J.C. Campbell, J.M. McFarlane, and L.A. Lewandowski. 2008. How children and their caregivers adjust after intimate partner femicide. *Journal of Family Issues* 29.1: 100-124.
- Heide, K.M., and D.P. Boots. 2007. A comparative analysis of media reports of U.S. parricide cases with officially reported national crime data and the psychiatric and psychological literature. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 51.6: 646-475.
- Heise, L. L. 1998. Violence against women: An integrated, ecological framework. *Violence Against Women* 4.3: 262-290.
- Henry, N. 2010. The impossibility of bearing witness: Wartime rape and the promise of justice. *Violence Against Women* 16.10: 1098-1119.
- Howe, A. 2013. Mastering emotions or still losing control? Seeking public engagement with 'sexual infidelity' homicide. *Feminist Legal Studies* 21.2: 141-161.
- Hudon, T., and A. Milan. 2016. Senior Women. *Women in Canada: A Gender-based Statistical Report*. Ottawa: Statistics Canada.
- Huff-Corzine, L., J.C. McCutcheon, J. Corzine, and J.P. Jarvis. 2013. Shooting for accuracy: Comparing data sources on mass murder. *Homicide Studies* 18.1: 105-124.
- Hunnicut, G. 2007. Female status and infant and child homicide victimization in rural and urban counties in the U.S. *Gender Issues* 24: 35-50.
- Hurka, S., and C. Knill. 2018. Does regulation matter? A cross-national analysis of the impact of gun policies on homicide and suicide rates. *Regulation & Governance* 1-17. doi:10.1111/rego.12235
- Institute of Advancement for Aboriginal Women. 2015. *Our Breaking Point: Canada's Violation of Rights in Life and Death*.
- Jaffe, P.G., M. Campbell, L.H.A. Hamilton, and M. Juodis. 2013. Children in danger of domestic homicide. *Child Abuse & Neglect* 36: 71-74.
- Jennings, W.G., and A. R. Piquero. 2008. Trajectories of non-intimate partner and intimate partner homicides, 1980-1999: The importance of rurality. *Journal of Criminal Justice* 36: 435-443.
- Jiwani, Y., and M.L. Young. 2006. Missing and murdered women: Reproducing marginality in news discourse. *Canadian Journal of Communication* 31: 895-917.
- Johnson, H. 1996. *Dangerous domains: Violence against women in Canada*. Toronto: Nelson.
- Johnson, H., and M. Dawson. 2011. *Violence against women in Canada: Research and policy perspectives*. Toronto: Oxford University Press.
- Johnson, H., and T. Hotton. 2003. Losing control: Homicide risk in estranged and intact intimate relationships. *Homicide Studies* 7.1: 58-84.
- Johnson, H., L. Eriksson, P. Mazerolle, and R. Wortley. 2019. Intimate femicide: The role of coercive control. *Feminist Criminology* 14.1: 3-23.
- Kapardis, A., A. Costanza Baldry, and M. Konstantinou. 2017. A qualitative study of intimate partner femicide and orphans in Cyprus. *Qualitative Sociology Review* 12.3: 80-100.
- Karlsson, L.C., J. Antfolk, H. Putkonen, S., Amon, J. da Silva Guerreiro, V. de Vogel, S. Flynn, and G. Weizmann-Henelius. 2018. Familicide: A systematic literature review. *Trauma Violence & Abuse* 1-40. DOI [10.31234/osf.io/bxif9](https://doi.org/10.31234/osf.io/bxif9)



- Kaye, J. 2017. Reconciliation in the context of settler-colonial gender violence: 'How do we reconcile with an abuser?' *Canadian Review of Sociology* 53.4: 461-467.
- Krienert, J.L., and J.A. Walsh. 2009. Eldercide: A gendered examination of elderly homicide in the United States, 2000-2005. *Homicide Studies* 14.1: 52-71.
- Lagarde De Los Ríos, M. 2010. Feminist keys for understanding femicide: Theoretical, political and legal construction. Preface in *Terrorizing Women. Femicide in the Americas*, edited by R.L. Fregoso, and C. Bejarano. Durham/London: Duke University Press.
- Langmann, C. 2012. Canadian firearms legislation and effects on homicide 1974-2008. *Journal of Interpersonal Violence* 27.12: 2302-2321.
- Laurent C., M. Platzer, and M. Idomir. 2013. Femicide: A global issue that demands action. Vienna: Academic Council on the United Nations (ACUNS) Vienna Liaison Office.
- Legal Strategy Coalition on Violence Against Indigenous Women. 2018. Ongoing Systemic inequalities and violence against Indigenous women in Canada. Submission to Ms. Dubravka Šimonović, United Nations Special Rapporteur on Violence against Women, its Causes and Consequences. April 20, 2018.
- Legal Strategy Coalition on Violence Against Indigenous Women. 2015. "Part of the Solution, or Part of the Problem? The RCMP Update 2015." Retrieved from <https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2015/06/LSC-Review-of-2015-RCMP-Update.pdf>.
- Liem, M., and A. Reichelmann. 2014. Patterns in multiple family homicide. *Homicide Studies* 18: 44-58.
- Liem, M., J. Levin, C. Holland, and J.A. Fox. 2013. The nature and prevalence of familicides in the United States, 2000-2009. *Journal of Family Violence* 28.3: 351-358.
- Long, J., K. Harper, H. Harvey, and K. Ingala-Smith. 2018. *Femicide census: Profiles of women killed by men, 2017*. UK: Femicide Census.
- Malphurs, J.E., and D. Cohen. 2005. A statewide case-control study of spousal homicide-suicide in older persons. *American Journal of Geriatric Psychiatry* 13.3: 211-217.
- Mays, J.M. 2006. Feminist disability theory: Domestic violence against women with a disability. *Disability & Society* 21.2: 147-158.
- McFarlane, J., A. Malecha, K. Watson, J. Gist, E. Batten, I. Hall, and S. Smith. 2005. Intimate partner sexual assault against women: Frequency, health consequences, and treatment outcomes. *Obstetrics and Gynecology* 105.1: 99-108.
- McFarlane, J., J.C. Campbell, and K. Watson. 2002. Intimate partner stalking and femicide: Urgent implications for women's safety. *Behavioural Sciences & the Law* 20.1-2: 51-68.
- McInturff, K. 2013. *The gap in the gender gap: Violence against women in Canada*. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.
- McPhedran, S. 2016. A systematic review of qualitative evidence about the impacts of Australian legislative reform on firearm homicide. *Aggression and Violent Behavior* 28: 64-72.
- Meyer E.M., and L. Post. 2013. Collateral Intimate Partner Homicide. *SAGE Open* 1-11. DOI: 10.1177/2158244013484235
- MMIWG. 2017. *Our Women are Sacred: Interim Report, The National Report Into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls*. Her Majesty the Queen in Right of Canada.
- Morrison, A.R., M. Ellsberg, and S. Bott. 2004. Addressing gender-based violence in the Latin American and Caribbean region: a critical review of interventions. Vol. 3438. World Bank Publications.
- Muftic, L.R., and M.L. Bauman. 2012. Female versus male perpetrated femicide: An exploratory analysis of whether offender gender matters. *Journal of Interpersonal Violence* 27.14: 2824-2844.
- Mujica, J., and D. Tuesta. 2014. Femicide penal response in the Americas: Indicators and the misuses of crime statistics, evidence from Peru. *International Journal of Criminology and Sociological Theory* 7.1: 1-21.
- Myhill, A. 2015. Measuring coercive control: What can we learn from national population surveys? *Violence Against Women* 21: 355-375.



- Native Women's Association of Canada (NWAC) and Feminist Alliance for International Action (FAFIA). 2016. The national inquiry on murders and disappearances of Indigenous women and girls. *Canadian Journal of Women and the Law*. Retrieved from https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2016/02/NWAC-FAFIAsymposium_22reccommendations_2016_EN.pdf
- Native Women's Association of Canada (NWAC). 2010. What their stories tell us: Research. Findings from the Sisters in Spirit initiative. Ottawa: NWAC
- Nowak, M. 2012. Femicide: A global problem. Small Arms Survey. Vienna: Academic Council on the United Nations System (ACUNS).
- Odette, F., and D. Rajan. 2013. Violence against women with disabilities and deaf women: An overview. Learning Network Brief (12). London, Ontario: Learning Network, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children. Retrieved from <http://www.vawlearningnetwork.ca/violence-against-women-disabilities-deaf-women>.
- Ortiz-Barreda, G., and C. Vives-Cases. 2013. Legislation on violence against women: Overview of key components. *Revista Panamericana de Salud Pública* 33.1:61–72.
- Parkin, W.S., and J. Gruenewald. 2017. Open-source data and the study of homicide. *Journal of Interpersonal Violence* 32.18: 2693-2723.
- Peek-Asa, C., A. Wallis, K. Harland, K. Beyer, P. Dickey, and A. Saftlas. 2011. Rural disparity in domestic violence prevalence and access to resources. *Journal of Women's Health* 11: 43-49.
- Pruitt, L.R. 2007. Towards a feminist theory of the rural. *Utah Law Review* 2: 422-488.
- Pruitt, L.R. 2008a. Gender, geography & rural justice. *Berkeley Journal of Gender, Law & Justice* 23: 338-391.
- Pruitt, L.R. 2008b. Place matters: Domestic violence and rural difference. *Wisconsin Journal of Law, Gender & Society* 23.2: 346-416.
- Quintanilla, B.P.A., A. Taft, S. McDonald, and W. Pollock. 2016. An examination of femicides in Peru between 2009 and 2014. *International Journal of Gynecology and Obstetrics* 134.3: 342-343.
- Radford, J., and D.E.H. Russell. 1992. *Femicide: The politics of woman killing*. Twayne Pub.
- Randall, M., and V. Venkatesh. 2015. The right to no: The crime of marital rape, women's human rights, and international law. *Brooklyn Journal of International Law* 41.1: 153-202.
- Reckdenwald, A., and K.F. Parker. 2012. Understanding the change in male and female intimate partner homicide over time: A policy-and theory-relevant investigation. *Feminist Criminology* 7.3: 167-195.
- Richards, T.N., L.K. Gillespie, and M.D. Smith. 2014. An examination of the media portrayal of femicide-suicides: An exploratory frame analysis. *Feminist Criminology* 9.1: 24-44.
- Roberts, J.V., and A.N. Doob. 1990. News media influences on public views of sentencing. *Law and Human Behavior* 14: 451-468.
- Rosenberg, S. 2003. Neither forgotten nor fully remembered: Tracing an ambivalent public memory on the 10th anniversary of the Montreal massacre. *Feminist Theory* 4.1: 5-27.
- Rossiter, K.R., S. Yercich, M. Baobaid, A. Al Jamal, R. David, J. Fairbairn, M. Dawson, and P. Jaffe. 2018. Domestic Homicide in Immigrant and Refugee Populations: Culturally-Informed Risk and Safety Strategies. *Canadian Domestic Homicide Prevention Initiative Brief* 4: 1-20.
- Rotenberg, C. 2016. Prostitution offences in Canada: Statistical trends. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics.
- Russell, D.E.H. 2012. Defining femicide. Introduction speech presented to the United Nations Symposium on Femicide.
- Russell, D.E.H., and N. Van de Ven, eds. 1976. *Crimes against women: proceedings of the International Tribunal*. Frog in the Well.
- Russell, D., and R. Harnes (Eds). 2001. *Femicide in Global Perspective*. New York; London: Teachers College Press.
- Salari, S., and C.L. Sillito. 2016. Intimate partner homicide-suicide: Perpetrator primary intent across young, middle, and elder adult age categories. *Aggression and Violent Behavior* 26: 26-34.



- Sarmiento, C.B., M.L. Acosta, F. Roth, and M. Zambrano. 2014. Latin American Model Protocol for the investigation of gender-related killings of women (femicide/feminicide). Regional Office for Central America of the United Nations High Commissioner for Human Rights and UN Women.
- Senate Canada. 2008. Beyond freefall: Halting rural poverty. *Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry*. Retrieved from <https://sencanada.ca/content/sen/committee/392/agri/rep/rep09jun08-e.pdf>.
- Seran, G., and P. Firestone. 2004. Intimate partner homicide: A review of the male proprietariness and the self-defense theories. *Aggression and Violent Behavior* 9: 1-15.
- Sheehy, E. 2000. Stop excusing violence against women-NAWL's position paper on the defence of provocation. SSRN. Retrieved from <https://ssrn.com/abstract=2431768>
- Shon, P.C., and J. Lee. 2016. Evidence of convergent validity: A comparative analysis of sentencing verdicts and newspaper accounts of South Korean parricides. *Asian Criminology* 11.1: 1-19.
- Silverman, R.A., and L.W. Kennedy. 1993. *Deadly Deeds: Murder in Canada*. Scarborough: Nelson.
- Sinauer, N., J. Michael, M. Bowling, K.E. Moracco, C.W. Runayn, and J.D. Butts. 1999. Comparisons among female homicides occurring in rural, intermediate, and urban counties in North Carolina. *Homicide Studies* 3.2: 107-128.
- Sisti, D., M.B.L. Rocchi, A. Maccio, and A. Preti. 2012. The epidemiology of homicide in Italy by season, day of the week and time of day. *Medicine, Science and the Law* 52.5: 100-106.
- Spencer, C.M., and S.M. Stith. 2018. Risk factors for male perpetration and female victimization of intimate partner homicide: A meta-analysis. *Trauma, Violence & Abuse* 1-14.
- Stark, E. 2007. *Coercive control: How men entrap women in personal life*. New York: Oxford University Press.
- Statistics Canada. 2006. *Victimization and offending among the Aboriginal population in Canada*. Ottawa: Minister of Industry.
- Statistics Canada. 2015. *Projections of the Aboriginal Population and Households in Canada, 2011 to 2036*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 91-552-X).
- Statistics Canada. 2017. *Homicide in Canada, 2016*. Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics (Catalogue no. 85-002-X).
- Statistics Canada. 2019. Population estimates on July 1st, by age and sex. (Table 17-10-0005-01).
- Stout, K. 1991. Intimate femicide: A national demographic overview. *Journal of Interpersonal Violence* 6.4: 476-485.
- Stout, K. 1992. Intimate femicide: An ecological analysis. *Journal of Sociology and Social Welfare* 19: 29-50.
- Sutton, D., and M. Dawson. 2017. Femicide of older women. *Learning Network Brief (31)*. London, ON: Learning Network, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children.
- Taylor, R. 2009. Slain and slandered: A content analysis of the portrayal of femicide in crime news. *Homicide Studies* 13.1: 21-49.
- Taylor, R., and J.L. Jasinski. 2011. Femicide and the feminist perspective. *Homicide Studies* 15.4: 341-362.
- Thiara, R.K., G. Hague, and A. Mullender. 2012. Losing out on both counts: disabled women and domestic violence. *Disability & Society*, 26(6), 757-771.
- Thompson, S.K. 2014. Case study: Black homicide victimization in Toronto, Ontario, Canada. Pp. 430-456 in *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime and Immigration*, edited by S. Bucerius, and M. Tonry. Oxford.
- Trussler, T. 2010. Exploring the changing nature of homicide clearance in Canada. *International Criminal Justice Review* 1-18. DOI: 10.1177/1057567710379221
- United Nations. 2011. Report of the Special Rapporteur on Violence against Women, its Causes and Consequences, Rashida Manjoo. New York: United Nations.
- UN General Assembly, *Taking action against gender-related killing of women and girls: resolution / adopted by the General Assembly*, 8 January 2016, A/RES/70/176, available at:



<https://www.refworld.org/docid/5698a2044.html> [accessed 17 January 2019]

United Nations Development Programme. 2004. Access to Justice Practice Note. Retrieved from http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democraticgovernance/access_to_justice_andruleoflaw.html?rightpar_publicationlisting_start=0

UNODC. 2018. Global study on homicide: Gender-related killing of women and girls. United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna.

Venkatesh, V., and M. Randall. 2017. Normative and International Human Rights Law Imperatives for Criminalizing Intimate Partner Sexual Violence: The Marital Rape Impunity in Comparative and Historical Perspective. In *The Right to Say No: Marital Rape and Law Reform in Canada, Ghana, Kenya and Malawi*, co-edited with Koshan, J. and P. Mande Nyaundi. Hart Publishing, Oxford, UK, 2017.

Vives-Cases, C., I. Goicolea, A. Hernandez, B. Sanz-Barbero, A.K. Gill., A. Costanza Baldry, M. Schrottle, and H. Stockl. 2016. Expert opinions in improving femicide data collection across Europe: A concept mapping study. *PLoS ONE* 11.2: 1-14.

Walby, S., J. Towers, S. Balderston, C. Corradi, B. Francis, M. Heiskanen, K. Helweg-Larsen, L. Mergaert, P. Olive, E. Palmer, H. Stockl, and S. Strid. 2017. *The Concept and Measurement of Violence Against Women and Men*. Bristol: Policy Press.

Websdale, N. 2010. *Familicidal Hearts: The Emotional Styles of 211 Killers*. New York: Oxford University Press.

Weil, S., C. Corradi, and M. Naudi. 2018. *Femicide across Europe: Theory, research and prevention*. Bristol: Policy Press.

Weisheit, R.A., D.N. Falcone, and L.E. Wells. 2006. *Crime and Policing in Rural and Small-Town America* (3rd Ed.). Long Grove, IL: Waveland Press.

Weldon, S.L. 2002. *Protest, Policy and the Problem of Violence against Women: A Cross-National Comparison*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.

Widyono, M. 2008. Conceptualizing femicide. Gender Working Group (IGWG) of the US Agency for International Development.

Wilson, M., and M. Daly. 1993. Spousal Homicide Risk and Estrangement. *Violence and Victims* 8.1: 2-16.

World Health Organization. 2002. *World Report on Violence and Health*. Geneva: WHO.

Zeoli, A.M., A. McCourt, S. Buggs, S. Frattaroli, D. Lilley, and D.W. Webster. 2018. Analysis of the strength of legal firearms restrictions for perpetrators of domestic violence and their associations within intimate partner homicide. *American Journal of Epidemiology* 187.11: 2365-2371

Zeoli, A.M., R. Malinski, and H. Brenner. 2017. The intersection of firearms and intimate partner homicide in 15 nations. *Trauma, Violence & Abuse* 1-12. doi.org/10.1177/1524838017738725

Zimmerman, S., L. Ryan, and D. Duriesmith. 2018. Recognizing the violent extremist ideology of 'Incels'. *Women In International Security Policy Brief* 1-4.